

**RAPPORT
FINANCIER
2017**

SOMMAIRE

- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapports spéciaux..... 2
- Comptes consolidés et rapport des commissaires aux comptes..... 52
- Comptes annuels et rapport des commissaires aux comptes121
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées..... 145

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION INCLUANT LE RAPPORT SUR LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. RAPPORT DE GESTION

1. Situation de la Société et de ses filiales et activité au cours de l'exercice écoulé

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis » ou « nous ») est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris. Nous sommes une entreprise biopharmaceutique de stade clinique et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie. Nos produits candidats, fondés sur des cellules T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CARs, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cancers. Nos technologies de ciblage génique nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques (que nous appelons « UCART ») ce qui signifie qu'elles proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies de modification ciblée des gènes dans d'autres applications thérapeutiques. Notre filiale Calyxt, Inc. utilise ces mêmes technologies de modifications ciblées des gènes pour développer des produits alimentaires plus sains pour une population en croissance.

Collectis est cotée depuis 2007 sur le marché Euronext Growth à Paris. En mars 2015, il a été réalisé un placement public de 5,5 millions d'American Depositary Shares sur le Nasdaq pour un produit brut de 228,2 millions de dollars.

Les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, comprennent Collectis et ses deux filiales situées aux Etats-Unis, Collectis, Inc. et Calyxt, Inc. (le « Groupe »).

Au 31 décembre 2017, Collectis S.A. détient 100% de Collectis, Inc. et approximativement 79.6% des actions ordinaires en circulation de Calyxt, Inc.

Jusqu'au 25 juillet 2017, Collectis S.A. détenait à 100% de Calyxt, Inc. Le 25 juillet 2017, Calyxt, Inc. a réalisé son introduction en bourse d'un montant total de 64,4 millions de dollars, avant déduction des commissions bancaires et tout autre frais associé à l'offre, suite à l'émission et l'enregistrement de 8 050 000 millions d'actions à 8 dollars par action. Le nombre d'actions offertes prend en compte l'exercice en totalité par les banques introductrices de leur option de surallocation et l'achat de 20 millions de dollars d'actions par Collectis S.A. Les actions de Calyxt, Inc. sont cotées sur le NASDAQ sous le code « CLXT ».

La Société n'a pas de succursale.

Activité de l'ensemble du Groupe au cours de l'exercice 2017

Production :

- Le 27 juillet 2017, Collectis et Molmed S.p.A. ont signé un accord de développement et de production pour le développement et la production de certains des produits candidats UCART de Collectis.

R&D :

- En janvier 2017, Collectis a publié dans Scientific Reports, journal du groupe Nature Publishing, une étude décrivant une nouvelle approche pour la conception de CAR comprenant un système d'activation intégré s'appuyant sur la concentration en oxygène pour contrôler l'activité des cellules CAR T.

- Le 10 mai 2017, le brevet US 8,921,332, couvrant l'utilisation d'endonucléases chimériques de restriction pour induire une recombinaison homologue par l'édition de gènes chromosomiques dans des cellules, initialement délivré le 30 décembre 2014, a été confirmé par l'Office Américain des brevets et des marques (USPTO) au terme d'un réexamen initié en octobre 2015.
- Le 24 juillet 2017, Collectis a obtenu l'octroi par l'Office Européen des Brevets (OEB) du brevet EP3004337 couvrant l'utilisation d'endonucléases guidées par ARN, telles que Cas9 ou Cpf1, afin de modifier génétiquement des cellules T.
- Le 20 novembre 2017, Collectis a annoncé la publication d'une étude dans Molecular Therapy — Nucleic Acids décrivant le processus sophistiqué d'ingénierie de nucléases TAL (TALEN®) à la fois spécifiques et performantes ciblant PD1, principal point de contrôle immunitaire des lymphocytes T.
- Le 13 février 2018, Collectis a annoncé la délivrance de deux brevets américains – US 9,855,297 et US 9,890,393 – couvrant certaines utilisations d'endonucléases guidées par ARN, telles que Cas9 ou Cpf1, afin de modifier génétiquement les cellules T. Ces brevets sont respectivement entrés en vigueur le 2 janvier 2018 et le 13 février 2018.

Etudes Cliniques :

- Collectis a annoncé le 3 janvier 2017 avoir soumis, auprès de l'U.S. Food and Drug Administration (FDA), une demande pour initier les études cliniques de Phase 1 pour UCART123 (Investigational New Drug ou IND). UCART123 est un produit candidat exclusivement détenu par Collectis, ingénieur grâce à la technologie d'édition du génome TALEN®, ciblant la leucémie aiguë myéloblastique (LAM) et la leucémie à cellules dendritiques plasmacytoïdes (LpDC).
- Collectis a créé un conseil scientifique, ressource stratégique pour Collectis qui poursuit le développement d'immunothérapies allogéniques, notamment le développement clinique de son produit candidat UCART123. Les Professeurs Catherine Thieblemont, John Gribben, Koen van Besien et Kanti Rai, Dr Catherine Bollard, Pr Hervé Dombret, Pr Ola Landgren, Dr Marcela Maus, et Pr Dietger Niederwieser, experts dans les domaines de l'hématologie, immunothérapies, immunologies, et transplantation ont rejoint le conseil scientifique de Collectis.
- Le 6 février 2017, Collectis a reçu l'autorisation de la FDA de procéder à des essais cliniques de Phase I pour UCART123 dans la leucémie aiguë myéloblastique (LAM ou AML) et de la leucémie à cellules dendritiques plasmacytoïdes (LpDC ou BPDCN).
- Le 9 mars 2017, Les Laboratoires Servier, Pfizer Inc. et Collectis, ont annoncé que la FDA accordait le statut de nouveau médicament expérimental (Investigational New Drug ou IND) pour UCART19, permettant son développement clinique aux États-Unis. UCART19, exclusivement licencié à Servier et en collaboration avec Pfizer, est une thérapie cellulaire allogénique dans le traitement de la leucémie lymphoblastique aiguë chez des patients en rechute ou réfractaires.
- Le 27 juin 2017, le produit candidat UCART123 a été administré pour la première fois à un patient dans le cadre de l'étude clinique de Phase I dans la leucémie aiguë myéloblastique (LAM ou AML).
- Le 17 août 2017, Collectis a annoncé la première administration de UCART123 chez un patient atteint de leucémie à cellules dendritiques plasmacytoïdes dans le cadre de son étude clinique de Phase I menée au MD Anderson Cancer Center.

- Le 4 septembre 2017, Cellectis a reçu un avis de suspension de la FDA aux États-Unis pour les deux essais cliniques de Phase I de UCART123, ciblant respectivement la leucémie aiguë myéloblastique (LAM) et dans la leucémie à cellules dendritiques plasmacytoïdes (LpDC).
- Le 6 novembre 2017, Cellectis a annoncé la levée de la suspension demandée par la FDA le 4 septembre 2017 pour les deux essais cliniques de Phase I du produit candidat UCART123 ciblant respectivement la leucémie aiguë myéloïde (LAM) et la leucémie à cellules dendritiques plasmacytoïdes (LpDC).
- Le 12 décembre 2017, Les Laboratoires Servier, et Pfizer Inc. et Cellectis ont annoncé la présentation de résultats préliminaires de deux essais cliniques de Phase I du produit candidat UCART19. Ces premières données indiquent un taux de rémission complète de 83 % chez des populations de patients adultes et pédiatriques atteints de leucémie aiguë lymphoblastique (LAL) de type B, en rechute ou réfractaire (R/R). Les données des deux études ont été présentées au 59e Congrès Annuel de l'American Society of Hematology (ASH) à Atlanta.

Corporate :

- André Choulika, a réalisé une présentation lors de la 35ème conférence annuelle healthcare de J.P Morgan le lundi 9 janvier 2017 à San Francisco (USA).
- André Choulika a fait une présentation lors de la 6ème conférence annuelle Global Healthcare de LEERINK Partners le jeudi 16 février 2017 à New York (USA)
- Le 27 avril 2017, André Choulika a été sélectionné comme intervenant à la conférence globale 2017 du Milken Institute 2017. Dr Choulika a participé à un panel pour une session intitulée « Humankind vs. Cancer : The scorecard » le mercredi 3 mai 2017.
- Entre le 10 et le 13 mai 2017, lors du 20ème congrès annuel ASGCT de Washington, D.C., USA, Cellectis a présenté des données relatives à ses produits candidats allogéniques fondés sur des cellules immunitaires CAR-T ingénierées (UCART).
- Le 26 juin 2017, s'est tenue l'assemblée générale annuelle mixte de Cellectis au siège social de la Société, à Paris. Au cours de cette assemblée, plus de 73 % des droits de vote se sont exprimés et l'intégralité des résolutions recommandées par le conseil d'administration de Cellectis, a été adoptée, incluant notamment la nomination de deux nouveaux administrateurs : M. Rainer Boehm, M.D., et M. Hervé Hoppenot ; ainsi que le renouvellement des mandats d'administrateurs de M. Laurent Arthaud, M. Pierre Bastid et Mme Annick Schwebig.
- En septembre 2017, Cellectis a participé à plusieurs conférences dédiées aux investisseurs : Wells Fargo Conference à Boston (Etats-Unis), Morgan Stanley Global Healthcare Conference à New York (Etats-Unis), Ladenburg Thalmann 2017 Conference à New York (Etats-Unis) et Leerink Rare Disease & Immuno-Oncology Conference à New York (Etats-Unis).
- Le 4 octobre 2017, Cellectis a annoncé que Mathieu Simon occupait le poste de directeur médical par intérim. Mathieu Simon a repris à cette occasion notamment les fonctions de Loan Hoang-Sayag, directrice médicale de la Société, qui a quitté Cellectis afin de poursuivre d'autres opportunités professionnelles.
- Du 9 au 12 décembre 2017, lors du 59ème congrès annuel de l'American Society of Hematology (ASH), Cellectis a présenté trois abstracts portant sur les produits candidats CAR-T "sur-étagère" développés par la Société.

- Le 4 décembre 2017, Collectis a annoncé la nomination de Madame Elsy Boglioli en qualité de Vice-présidente exécutive, Stratégie et Développement Corporate et celle du Professeur Stéphane Depil, MD, PhD, en qualité de Vice-président senior de la Recherche et du Développement et Directeur médical.

Calyxt, Inc. (« Calyxt »)

- Le 9 mars 2017, Calyxt a signé un accord-cadre avec Plant Bioscience Limited (PBL) afin de renforcer son portefeuille de propriété intellectuelle. Selon les termes de cet accord, Calyxt bénéficie d'une option pour obtenir une licence exclusive sur de nouveaux produits.
- Le 21 mars 2017, un ancien exécutif de Cargill, Manoj Sahoo, a rejoint Calyxt en tant que directeur commercial.
- Le 16 mai 2017, Calyxt a débuté des essais en champs aux États-Unis avec l'Université du Minnesota pour une variété de blé de printemps résistant au mildiou. Il s'agit de la quatrième culture de Calyxt issue de l'édition du génome à être plantée.
- Le 7 juin 2017, Joseph B. Saluri a été nommé directeur juridique et vice-président exécutif du Corporate Development de Calyxt.
- Le 25 juillet 2017, Calyxt a réalisé son introduction en bourse sur le NASDAQ. Calyxt a ainsi vendu 8.050.000 American Depositary Shares au prix de 8 dollar par action, y compris 1.050.000 actions au titre de l'exercice de l'option de surallocation des banques. Le produit net de l'Offre s'élève à environ 58,0 millions de dollars, après déduction des commissions bancaires et tout autre frais associé à l'Offre. Lors de cette introduction en bourse, Collectis a acquis 2.500.000 actions pour un total de 20 millions de dollars (inclus dans le produit net de l'Offre). Calyxt a prélevé sur ce produit 5,7 millions de dollars pour couvrir des engagements envers Collectis. Après cette introduction en bourse, Collectis détient approximativement 80% des actions ordinaires de Calyxt.
- Le 6 septembre 2017, Calyxt a signé une transaction de cession-bail (« sale leaseback ») relatif à certains biens immobiliers et améliorations de ceux-ci situés à Roseville, Minnesota aux États-Unis. Calyxt a vendu à un tiers un terrain et des améliorations en contrepartie d'un paiement de 7 millions US dollars, et Calyxt s'est engagé à louer ces biens pour une durée de vingt ans avec quatre options de prolongation du terme pour cinq années supplémentaires chacune. Selon le contrat de location, Calyxt paiera un loyer de base annuel de 490 000 US dollars jusqu'au jour suivant la certification de l'achèvement des travaux effectués sur la propriété, date à laquelle le bail commencera et Calyxt paiera un loyer de base annuel estimé à 8% du coût total du projet («loyer annuel de base») avec des hausses prévues de 7,5% aux sixième, onzième et seizième anniversaires de la date de début du bail, ainsi que le premier jour de chaque période de renouvellement. Dans le cadre du contrat de location, le 6 septembre 2017, Collectis a conclu une convention de garantie de bail avec le propriétaire, par laquelle Collectis garantit toutes les responsabilités, devoirs et obligations de Calyxt en vertu du contrat de location. La garantie de bail se termine à la fin de la deuxième année civile consécutive au cours de laquelle la valeur nette de Calyxt dépasse 300 millions de US dollars. Le 10 novembre 2017, Calyxt et Collectis ont conclu une convention d'indemnisation aux termes de laquelle Calyxt a convenu d'indemniser Collectis pour toute obligation découlant de la garantie de location de Collectis, cette garantie prenant effet au moment où Collectis détient 50% ou moins des actions ordinaires en circulation de Calyxt.

- Le 7 septembre 2017, Calyxt a lancé les travaux de construction de ses futurs locaux à Roseville dans le Minnesota aux Etats-Unis. Le site de 11 acres (environ 4,5 hectares) abritera le siège social de Calyxt, des laboratoires de pointe et une cuisine laboratoire, pour une superficie totale de près de 3.700 mètres carrés. Cette nouvelle construction sera attenante à la serre de plus d'environ 1.000 mètres carrés qui a déjà été construite et aux parcelles de démonstration existantes.
- Le 25 septembre 2017, deux produits candidats de Calyxt sont passés en Phase I de développement : un blé résistant aux herbicides, qui est le troisième produit candidat de blé en développement de Calyxt, et une huile de colza dont la composition est améliorée, qui est le premier produit candidat de colza en développement de Calyxt. Calyxt compte aujourd'hui neuf produits candidats en Phase I de développement et au-delà issus de cinq cultures différentes : le soja, le blé, le colza, la pomme de terre et la luzerne.
- Le 26 septembre 2017, Calyxt a participé à la Conférence Ladenburg Thalmann 2017, à New-York (Etats-Unis).
- Le 2 octobre 2017, un des deux produits candidats de luzerne développés par Calyxt a été désigné par l'APHIS, une agence de l'USDA, comme un produit non réglementé selon la procédure « Suis-je réglementé ? ». Cette luzerne dont la qualité a été améliorée est le sixième produit candidat développé par Calyxt à recevoir cette distinction de l'USDA, après le soja à haute teneur en acide oléique et à faible teneur en acide linoléique, le blé résistant à l'oïdium, la pomme de terre qui se conserve à froid et la pomme de terre qui se conserve mieux.
- Le 12 décembre 2017 Calyxt et Farmer's Business Network, Inc, le réseau indépendant d'agriculteurs à agriculteurs, ont annoncé un partenariat pour élargir la base de production et de distribution du soja à haute teneur en acide oléique de Calyxt dans le Midwest supérieur.

Effectif moyen du Groupe

Au 31 décembre 2017, l'effectif moyen du Groupe était de 135 personnes, contre 122 personnes au 31 décembre 2016.

Stratégie et perspectives d'avenir

La stratégie de Collectis consiste à exploiter le potentiel transformant de ses technologies de modification génique ciblée et de son expertise à travers sa plateforme d'ingénierie cellulaire conçue pour délivrer des produits thérapeutiques.

Les éléments clés de la stratégie sont les suivants :

Accélérer nos opérations cliniques afin de générer des données cliniques sur nos produits candidats et en prouver leur valeur. Les données cliniques seront le levier pour confirmer l'efficacité et la valeur de l'approche allogénique des cellules CAR T.

Continuer d'exploiter notre plateforme de cellule ingénierées pour développer plus de produits candidats UCART et d'étendre notre portefeuille clinique de produits candidats UCART dans les prochaines années.

Tirer parti des alliances existantes et potentielles pour faire avancer notre recherche et commercialiser des produits. Les alliances stratégiques avec Pfizer, Inc. (ou « Pfizer ») et Les Laboratoires Servier (ou « Servier ») pour le développement d'applications de cellules CAR T en oncologie apportent à la Société un financement pour les travaux de recherche et développement, et peuvent apporter des paiements à la complétion de jalons et des redevances sur les ventes. Nous pouvons instaurer des alliances stratégiques supplémentaires pour faciliter le développement et la commercialisation d'autres produits d'immunothérapie par cellules CAR T.

Étendre le portefeuille de produits à d'autres indications thérapeutiques aux besoins médicaux non satisfaits. La Société entend continuer d'utiliser ses technologies d'ingénierie des génomes dans des applications thérapeutiques au-delà de l'immuno-oncologie, telles que le traitement de maladies infectieuses chroniques, de maladies auto-immunes et de maladies allergiques.

Utiliser notre plateforme d'édition de gènes pour développer des produits végétaux, à travers notre détention de 79,3% (au 28 février 2018) de Calyxt, Inc., pour un marché d'agriculture biotechnologique à plusieurs milliard de dollars. Calyxt utilise nos technologies d'ingénieries des génomes pour développer des produits alimentaires ayant des avantages pour la santé des consommateurs, des adaptations pour le changement climatique ou des améliorations nutritionnelles qui répondent aux besoins d'une population croissante. En sélectionnant et en inactivant les gènes cibles dans certaines cultures agricoles, nous pensons que Calyxt peut produire des variantes uniques avec des avantages pour le consommateur. Par exemple, Calyxt développe un portefeuille diversifié couvrant cinq cultures de base et une multitude de produits candidats, incluant des produits innovants centrés sur le consommateur ainsi que des solutions innovantes axées sur les agriculteurs.

2. Examen des comptes et résultats

a. Comptes annuels de Collectis SA

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Compte de résultat

Notre chiffre d'affaires net s'est élevé à 26.326.831 euros, soit une baisse de 40.10% par rapport au montant de 43.952.432 euros enregistré en 2016. Cette diminution de 17.625.600 euros s'explique principalement par la baisse de 17.695.228 euros des revenus dans le cadre de nos accords de collaboration avec Servier et Pfizer, principalement liée à l'effet de l'atteinte de jalons et de la fourniture de matériel à Servier en 2016, mais aussi par la baisse de la facturation des temps du personnel dédié aux projets Servier et Pfizer, ce qui impact l'étalement des revenus des avances non remboursable liés à ces contrats.

Il convient d'ajouter à cette somme :

- 90.098 euros de subventions d'exploitation ; et
- 320.606 euros de reprises sur provisions et transfert de charges ; et
- 3.342 euros de production immobilisée ; et
- 2.335 euros d'autres produits.

En conséquence, nos produits d'exploitation s'élèvent à la somme globale de 26.743.213 euros contre 45.951.673 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de 41.80%.

Nos charges d'exploitation se sont élevées à 53.455.803 euros, contre 49.731.811 euros pour l'exercice précédent, et comprennent les postes suivants :

• Achats de matières premières et autres approvisionnements :	2.804.908 €
• Variation de stocks	-96.343 €
• Autres achats et charges externes :	34.692.662 €
• Impôts et taxes :	253.522 €
• Salaires et traitements :	6.910.722 €
• Charges sociales :	5.184.306 €
• Dotations aux amortissements et aux provisions :	1.303.147 €
• Dotations aux provisions d'exploitation :	387.383 €
• Autres charges :	2.015.496 €

Le résultat d'exploitation est déficitaire de 26.712.590 euros contre un résultat déficitaire de 3.780.138 euros pour l'exercice précédent.

Nos produits financiers et nos charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 3.896.584 euros et de 27.765.383 euros, soit un résultat financier déficitaire de 23.868.798 euros contre, l'exercice précédent, un résultat bénéficiaire de 1.597.049 euros. La perte nette financière de 2017 est principalement expliquée par la charge nette de change pour 14.881K€ et par la dotation aux provisions à caractère financier pour 11.990K€.

En conséquence, le résultat courant avant impôts est déficitaire de 50.581.388 euros contre 2.183.089 euros pour l'exercice précédent.

Nos produits exceptionnels et nos charges exceptionnelles se sont élevés respectivement à 780.013 euros et à 438.812 euros, le résultat exceptionnel s'élève à 341.201 euros contre -106.109 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu des crédits d'impôts qui s'élèvent à la somme de 7.019.498 euros, le résultat de l'exercice est un déficit de 43.220.689 euros contre un bénéfice de 5.799.642 euros pour l'exercice 2016.

Bilan

Actif :

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 10.770.110 euros.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 2.803.177 euros.

Le poste « immobilisations financières » s'élève au 31 décembre 2017, à la somme nette de 113.860.793 euros correspondant aux titres de participations Calyxt, Inc. pour 53.531.209, aux avances rattachées à des participations Collectis, Inc. pour 59.623.427 euros et aux contrats de liquidité pour 706.157 euros.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 164.199.347 euros,
Les disponibilités s'élèvent à la somme de 151.061.851 euros,
Les charges constatées d'avance s'élèvent à 6.898.818 euros,
Les écarts de conversion actifs s'élèvent à 46.424 euros.

Passif :

Le capital social s'élève à la somme de 1.798.003 euros au 31 décembre 2017, contre 1.766.753 euros au terme de l'exercice précédent, et les primes d'émission et de fusion s'élèvent à la somme totale de 399.105.045 euros au 31 décembre 2017.

Le compte de report à nouveau est débiteur de 98.574.388 euros.

Le poste « Autres fonds propres » est complètement soldé en 2017, ce qui été déjà le cas pour l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 703.575 euros contre 2.197.459 euros au 31 décembre 2016.

Les postes Dettes et Divers s'élèvent à la somme de 38.704.530 euros contre 51.715.989 euros pour l'exercice précédent, constitué principalement :

• d'emprunt et dettes financières pour :	-
• d'avance et acomptes reçus sur commandes :	-
• de dettes fournisseurs et comptes rattachés pour :	7.447.576 €
• de dettes fiscales et sociales pour :	3.534.247 €
• de dettes sur immobilisations et comptes rattachés pour :	211.789 €
• d'autres dettes pour :	4.895.753 €
• de produits constatés d'avance pour :	21.449.410 €
• écarts de conversion passif pour :	1.165.754 €

En application de l'article L. 441-6-1 du code de commerce, nous vous précisons que les dettes fournisseurs et créances clients se décomposent selon les dates d'échéances comme suit :

Prêts consentis par application de l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier

En application des Articles L. 511-6, 3 bis al. 2, R. 511-2-1-1 et R. 511-2-1-2 du code monétaire et financier nous vous précisons qu'aucun prêt entre entreprises visé à l'article L. 511-6, 3 bis du code monétaire et financier n'a été consenti par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

b. Comptes consolidés du Groupe

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 soumis à l'approbation des actionnaires ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par les normes IFRS.

Etat du résultat net du Groupe

Chiffre d'affaires : au cours des exercices 2016 et 2017, nous avons enregistré un chiffre d'affaires de, respectivement, 44.808 K\$ et 25.188 K\$. Cette diminution de 19.620 K\$ s'explique principalement par la baisse de 19.071 K\$ des revenus dans le cadre de nos accords de collaboration avec Servier et Pfizer, principalement expliqué par les jalons de 8.474 K\$ constatés lors du second trimestre 2016 pour le traitement du premier patient de l'étude clinique de Phase I de UCART19, la diminution de 5.998 K\$ de de l'étalement des paiements initiaux déjà payés à Cellectis, la baisse des remboursements de frais de recherche et développement de 1.910 K\$ et la diminution de 2.752 K\$ de revenus provenant des paiements effectués par Servier pour la fourniture de matières premières et de lot de produits UCART19, partiellement compensés par l'augmentation de 62 K\$ des ventes de produits à Pfizer et (ii) la diminution de 501 K\$ du chiffre d'affaires généré par les autres licences.

Autres produits : au cours des exercices 2016 et 2017, les autres produits se sont élevés respectivement à 11.637 K\$ et 8.528 K\$. La baisse de 3 109 K\$ reflète pour l'essentiel la diminution du crédit d'impôt recherche de 1.711 K\$ et de 1.397 K\$ des subventions de recherche, suite à de nouveaux accords liés à l'arrêt de programmes subventionnés, signés au cours du dernier trimestre 2016.

En conséquence, les produits d'exploitation du Groupe s'élèvent à la somme globale de 33.715 K\$ contre 56.444 K\$ pour l'exercice précédent, soit une baisse de 40,2%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 126.366 K\$, contre 123.746 K\$ pour l'exercice précédent, et comprennent les postes suivants :

- *Coût des redevances.* Au cours des exercices 2016 et 2017, nous avons enregistré des coûts de redevances respectivement de 1.777 K\$ et 2.620 K\$. L'augmentation de 844 K\$ s'explique principalement par des paiements plus élevés aux partenaires existants.
- *Frais de recherche et développement.* Au cours des exercices 2016 et 2017, les dépenses de recherche et développement ont augmenté de 770 K\$ (78.458 K\$ en 2016 contre 79.227 K\$ en 2017). Les frais de personnel ont diminué de 11.076 K\$ (48.982 K\$ en 2016 contre 37.906 K\$ en 2017), en raison de la baisse des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie pour 9.375 K\$ et des charges sociales relatives à l'attribution d'options d'achat d'actions pour 2.763 K\$, partiellement compensé par une augmentation des charges de personnel pour 1.063 K\$. Les achats externes et autres charges ont augmenté de 10.738 K\$ (27.720 K\$ en 2016 contre 38.458 K\$ en 2017), en raison de l'augmentation des paiements à des tiers participant au développement de produits, des achats de matières premières biologiques et des frais associés à l'utilisation de laboratoires et d'autres installations. Les dépenses de l'exercice 2017 incluent des coûts de production associés aux candidats médicaments UCART123, UCARTCS1, UCART22, ainsi que les coûts relatifs aux essais cliniques de UCART123. Les autres charges ont augmenté de 1.108 K\$, reflétant principalement la dépréciation des actifs du site de Montvale enregistrée en 2017 pour 798 K\$. Hormis cet élément, les autres charges se rapportent aux locations et autres engagements.
- *Frais administratifs et commerciaux.* Au cours des exercices 2016 et 2017, nous avons enregistré 43.413 K\$ et 44.750 K\$, respectivement. L'augmentation de 1.337 K\$ reflète principalement (i) une augmentation de 963 K\$ des charges de personnel (33.523 K\$ en 2016 contre 34.486 K\$ en 2017), imputable à une augmentation des charges de personnel pour 2.041 K\$ et à une augmentation de 1.171 K\$ des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, en partie compensée par une diminution de 2.249 K\$ liée aux charges sociales relatives à l'attribution d'options d'achat d'actions, et (ii) une augmentation de 284 K\$ en achats et charges externes. Les autres charges se rapportent aux taxes, amortissements et autres engagements qui s'élèvent à 1.035 K\$ en 2016 et à 1.126 K\$ en 2017. Cette diminution est notamment liée à la baisse des taxes et des provisions.

Autres produits et charges d'exploitation : au cours des exercices 2016 et 2017, les autres produits et charges d'exploitation sont respectivement une charge nette de 99 K\$ et un produit net de

232 K\$. Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2017 incluent (i) une créance de 243 K\$ générée par le remboursement de charges sociales associées à des attributions gratuites d'actions Collectis, sur des exercices antérieurs, et arrivées à échéance sans avoir été exercées, (ii) des reprises de provisions pour litiges prud'homaux pour 80 K\$. Ces produits sont partiellement compensés par 131 K\$ de charges sociales payées sur la rémunération d'un ancien employé. Les autres produits d'exploitation de l'exercice 2016 incluent (i) le remboursement d'une taxe, (ii) la reprise du produit différé lié à la prime d'emménagement et (iii) des reprises de provisions pour litiges prud'homaux et commerciaux.

Le résultat opérationnel est déficitaire de 92.650 K\$ contre un résultat déficitaire de 67.302 K\$ pour l'exercice précédent.

Résultat financier : le gain financier était de 46 K\$ pour l'exercice 2016 comparé à une perte financière de 11.032 K\$ pour l'exercice 2017. Le produit financier a augmenté de 115 K\$ (7.147 K\$ en 2016 contre 7.262 K\$ en 2017), essentiellement dû à l'augmentation de la juste valeur des instruments dérivés de change et des actifs financiers courants de 3.236 K\$, à la hausse des intérêts perçus de 510 K\$, partiellement compensé par l'effet des fluctuations du taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie des comptes libellés en dollars américains pour 3.647 K\$. Les charges financières ont augmenté de 11.193 K\$ (7.101 K\$ en 2016 contre 18.294 K\$ en 2017), notamment avec l'augmentation de la perte de change de 13.534 K\$, partiellement compensé par l'ajustement positif de la juste valeur des instruments dérivés de change et des actifs financiers courants de 2.730 K\$.

Résultat net attribuable aux actionnaires de Collectis : Au cours des exercices 2016 et 2017, nous avons enregistré une perte nette de 67.255 K\$ (soit 1,91 \$ par action avec ou sans effet dilutif) et une perte nette de 99.368 K\$ (soit 2,78 \$ par action avec ou sans effet dilutif), respectivement. La perte ajustée attribuable aux actionnaires de Collectis pour l'exercice 2017, qui exclut une charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, s'est élevée à 48.950 K\$ (soit 1,37 \$ par action avec ou sans effet dilutif) comparée à une perte ajustée attribuable aux actionnaires de Collectis pour l'exercice 2016 de 8.633 K\$ (0,24 \$ par action avec ou sans effet dilutif). Ces résultats ajustés attribuables aux actionnaires de Collectis pour les exercices 2017 et 2016 excluent une charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie, de respectivement 50.418 K\$ et 58.622 K\$.

Bilan

Actif :

- Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 1.431 K\$.
- Les immobilisations corporelles s'élèvent à la somme nette de 7.226 K\$.
- L'actif circulant s'élève à la somme nette de 323.221 K\$, dont 296.982 K€ de trésorerie et équivalent de trésorerie et actifs financiers courants.

Passif :

Le capital et les primes d'émission s'élèvent à la somme de 616.405 K\$ au 31 décembre 2017, contre 570.517 K\$ au titre de l'exercice précédent. Les réserves s'élèvent à -251.927 K\$, contre -207.875 K\$ à fin 2016. Les capitaux propres s'élèvent à 285.904 K\$ dont 266.791 K\$ de capitaux propres – part du Groupe.

Situation d'endettement du Groupe :

Le poste « Emprunt et dettes financières » s'élève à la somme de 34 K\$ (contre 1.759 K\$ pour l'exercice précédent). Il est constitué de dettes liées au retraitement des crédits-baux.

Les dettes d'exploitation s'élèvent à 16.030 K\$ au 31 décembre 2017, contre 14.918 K\$ l'année précédente.

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 26.056 K\$ au 31 décembre 2017, contre 38.929 K\$ l'année précédente.

3. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Utilisation des instruments financiers par la Société

Les risques liés à l'activité de la Société, la couverture de ces risques et les assurances y afférentes sont décrits en Annexe 3 du présent rapport de gestion.

4. Activité en matière de recherche et développement

La politique de la Société en matière de recherche et développement figure en Annexe 4 du présent rapport de gestion.

5. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice social

Aucun.

6. Participation des salariés au capital

A la connaissance de la Société, au dernier jour de l'exercice, la participation des salariés de la Société au capital social, calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, était de 0 % étant précisé que la proportion du capital que représente les actions détenues par les salariés de la Société, faisant l'objet d'une gestion collective (PEE ou FPCE), calculée conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce était nulle et que les actions détenues directement par les salariés ou les dirigeants sociaux, à l'issue d'une attribution gratuite en application de l'article L. 225-197 du code de commerce représentaient 0,02% du capital social.

7. Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites aux dirigeants sociaux

Nous vous informons que le président directeur général et le directeur général délégué se sont vus attribuer des options de souscription d'actions et des actions gratuites. En application des dispositions de l'article L. 225-185 alinéa 4 et de l'article L. 225-197-1 II alinéa 4 du code de commerce, nous vous précisons le conseil d'administration a décidé que ceux-ci sont tenus de conserver au nominatif, jusqu'à la cessation de leurs fonctions respectives, 10 % des actions issues de la levée d'options et/ou de l'acquisition définitive d'actions gratuites, attribuées par le conseil, dans la limite d'un nombre d'actions tels que leur valeur cumulée n'excède pas, chacun d'eux, un an de rémunération brute globale (fixe et variable).

8. Prises de participations significatives dans des sociétés ayant leur siège en France, ou prises de contrôle de telles sociétés ; cessions de telles participations (article L. 233-6 du code de commerce)

La Société n'a acquis, ni cédé, au cours de l'exercice, aucune participation.

9. Activités des filiales et des sociétés contrôlées

- i. **Calyxt, Inc.**, filiale à 79,6 % de Collectis S.A. a été créée en mars 2010, est enregistrée dans le Delaware, et est située dans le Minnesota (Etats-Unis). Elle a pour objet d'exploiter et d'adapter la technologie du Groupe dans le domaine des plantes. Sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017, Calyxt, Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 508 K\$ et une perte de 25.980K\$.

- ii. **Collectis, Inc.**, filiale à 100% de Collectis S.A. a été créée en décembre 2014, est enregistrée dans le Delaware (Etats-Unis), et est située à New-York (Etats-Unis). Elle a pour objet de réaliser des activités de recherche et développement pour le compte de Collectis S.A. Sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2017, Collectis, Inc. a réalisé un chiffre d'affaires de 5.552 K\$ et a réalisé une perte de 4.969 K\$.

10. Renseignements relatifs à la répartition du capital et à l'autocontrôle – Programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit code, figure ci-après l'identité des actionnaires détenant, à la date du 31 décembre 2017 directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales de la Société :

M. André Choulika : 2,72 % du capital social et 4,63% des droits de vote
M. David Sourdivé (foyer fiscal) : 2,62 % du capital social et 4,49% des droits de vote
Fidelity Management & Research Company : 10,05% du capital et 8,79% des droits de vote
M. Pierre Bastid : 9,17% du capital et 8,02% des droits de vote
Bpifrance Participations : 8,01% du capital et 14,01% des droits de vote
Pfizer OTC BV : 7,84% du capital et 6,85% des droits de vote

Dans le cadre du contrat de liquidité conclu en 2008 avec la société Natixis, Collectis détenait, au 31 décembre 2017, 5 266 actions propres, soit 0,01% du capital de la Société.

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice 2017

Dans le cadre du contrat de liquidité, au cours de l'exercice 2017 :

- 445.070 actions ont été achetées au cours moyen 21,50 euros par action, et
- 450.329 actions ont été vendues au cours moyen de 21,48 euros par action.

La Société n'a pas procédé au rachat de ses propres actions pour d'autres motifs.

Nombre et valeur des actions propres détenues au 31 décembre 2017

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice, le solde du contrat de liquidité était de 5.266 actions au 31 décembre 2017. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 125.541,44 euros, sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2017, soit 23,84 euros.

La Société n'a pas donné avis à une autre société par actions qu'elle détient plus de 10% de son capital.

La Société ne détient pas de participations croisées et n'a donc pas procédé à l'aliénation d'actions.

12. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital

	Nombre	Valeur nominale (euros)	Capital social (euros) (après modification)
Actions composant le capital social au début de l'exercice	35.335.060	0,05	1.766.753,00
Actions émises au cours de l'exercice			
Conseil d'administration du 3 mars 2017 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 2 500,00 euros par l'émission de 50 000 actions d'une valeur nominale de 5 centimes chacune	50.000	0,05	1 769 253,00
Conseil d'administration du 9 mai 2017 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 1.520,65 euros par l'émission de 30 413 actions d'une valeur nominale de 5 centimes chacune, assortie d'une prime d'émission de 389.258,10 euros	30 413	0,05	1.770.773,65
Conseil d'administration du 25 juillet 2017 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 25.635,80 euros par l'émission de 512 716 actions d'une valeur nominale de 5 centimes chacune, assortie d'une prime d'émission de 1.339.394,20 euros	512 716	0,05	1.796.409,45
Conseil d'administration du 10 novembre 2017 : Augmentation de capital d'un montant nominal de 1.563,65 euros par l'émission de 31 273 actions d'une valeur nominale de 5 centimes chacune, assortie d'une prime d'émission de 637.872,81 euros	31 273	0,05	1.797.973,10
Actions composant le capital social en fin d'exercice	35.959.462	0,05	1.797.973,10

13. Evolution du titre – Risque de variation de cours

Euronext Growth :

Le titre a débuté l'année 2017 à 16,06 € par action et a atteint un plus haut cours de 29,761 € le 31 octobre 2017 et un plus bas cours de 16,33 € le 31 janvier 2017. Le titre a fini l'année 2017 à 23,84 € par action.

Durant l'exercice 2017, il s'est échangé en moyenne 98.562 titres par jour, contre environ 101.573 titres par jour en 2016 sur Euronext Growth.

Nasdaq :

Le titre a débuté l'année 2017 à \$17,69 par action et a atteint un plus haut cours de \$35,01 le 31 octobre 2017 et un plus bas cours de \$17,52 le 20 janvier 2017. Le titre a fini l'année 2017 à \$29,15 par action.

Durant l'exercice 2017, il s'est échangé en moyenne 160.940 titres par jour, contre environ 126.824 par jour en 2016 sur le Nasdaq.

14. Etat récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice

Les opérations suivantes ont été réalisées au cours de l'exercice 2017 par les personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier :

Pierre Bastid, administrateur :

- 19 janvier 2017 : Cession par Zaka Biotech S.à r.l. (société contrôlée par M. Bastid) à Zaka Rendement SA (société contrôlée par M. Bastid) de 3.298.944 actions Collectis.
- 6 octobre 2017 : Nantissement d'un compte-titres détenu par la société Zaka Rendement SA (société contrôlée par M. Bastid) au titre d'un prêt qu'elle s'est vue consentir et sur lequel sont inscrites 3.298.944 actions de la société Collectis. La valeur du nantissement est de 80.494.233,60 euros selon le cours de bourse de clôture du 6 octobre 2017.

Mathieu Simon, VP Exécutif et Directeur des Opérations :

- 12 septembre 2017 : cession de 10.409 titres au prix unitaire de 22,8814 euros.
- 13 septembre 2017 : cession de 6.517 titres au prix unitaire de 22,6366 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le déficit de l'exercice clos le 31 décembre 2017, soit la somme de - 43.220.689 euros, au compte « report à nouveau » débiteur qui sera ainsi ramené à la somme de - 141.795.077 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

La Société n'a pas versé de dividende au cours des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Aucune dépense somptuaire et charge non déductible, visées à l'article 39-4 du Code monétaire et financier, n'ont été constatées sur l'exercice 2017.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, en annexe 1, le tableau visé à l'article R. 225-102 du code de commerce faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

II. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Direction générale de la Société

Aucun changement n'est intervenu en 2017 au niveau de la direction générale de la Société. André Choulika cumule les fonctions de Président et de Directeur Général, depuis sa nomination à la présidence de la Société le 21 juin 2011. Monsieur David Sourdive est directeur général délégué.

2. Informations concernant les mandataires sociaux

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux dans toute(s) société(s) en exercice à la date du présent rapport :

Nom	Autres mandats actuellement en cours	
	Société	Mandat
André Choulika Président du conseil d'administration et directeur général	Calyxt, Inc.	Président (Chairman)
	Collectis, Inc.	Président (Chairman)
David Sourdive Administrateur et directeur général délégué	MEDILS	Administrateur
	Eukarÿs S.A.S.	Administrateur
	Omics S.A.S.	Administrateur
Alain Godard Administrateur	SARL Godard et Co.	Gérant
	Calyxt, Inc.	Administrateur
Laurent Arthaud Administrateur	Adocia	Administrateur
	Sapring Vision S.A.S.	Administrateur
	TxCeLL	Administrateur
	Kurma Life Sciences	Administrateur
	Calyxt, Inc.	Administrateur
	Aledia	Administrateur
Annick Schwebig Administrateur	Inventiva Pharma	Administrateur
	Inserm-Transfert S.A.	Administrateur
	B Cell Design	Administrateur
Jean-Marie Messier Administrateur	Rentabiliweb Group	Administrateur
Pierre Bastid	Pharnext S.A.S.	Administrateur

Administrateur	Hougou Development S.A.	Administrateur
	Hougou Finance S.A.	Administrateur
	Shango S.A.	Administrateur
	Evok	Administrateur
	Nepteam S.A.S.	Administrateur
	Louise 342-344 S.A.	Administrateur
	Hebioso S.A.	Administrateur
	Casino Royal S.A.	Administrateur
Hervé Hoppenot	Incyte, Inc.	Président (Chairman)
Rainer Boehm	Rohner AG	Administrateur
	Humanigen, Inc.	Administrateur

Bien que la Société n'y soit pas tenue, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce :

Administrateur	Salaire (Brut)	Rémunération	Honoraires (TTC)	Remboursement de frais ¹	SO attribuées en 2017	Autres BSA et actions détenues au 31 décembre 2017
<i>Administrateurs Dirigeants</i>						
A. Choulika Déc-1999	NA	Total: 508.226	0	0	135 000	Actions : 977 074 BSPCE: 0
D. Sourdive Déc-2000	Total: 312.670	0	0	0	80 000	Actions: 268 535 BSPCE: 0
<i>Indépendants non-exécutifs</i>						
A. Godard Nov-2007	NA	0	30.000	4.086	0	Actions : 21 549 BSA ² : 220,175
L. Arthaud Oct-2011	NA	0	0	0	0	Actions : 0 BSA : 0

A. Schwebig Oct-2011	NA	0	0	0	0	Actions : 1.940 BSA : 200.175
P. Bastid Oct-2011	NA	0	0	0	0	Actions : 3.298.944 BSA : 220 175
JM Messier Mai-2015	NA	0	0	0	0	Actions : 0 BSA : 180 175
H. Hoppenot 2017	NA	0	0	887	0	Actions : 0 BSA : 40 000
R. Boehm 2017	NA	0	0	0	0	Actions : 0 BSA : 40 000

1 Frais de déplacement et autres dépenses en lien direct avec la société et son objet social.

2 Bons de Souscription d'Action, donnant droit à une action par bon

Nous vous rappelons que, par décision en date du 4 septembre 2014, le conseil d'administration a décidé de la mise en place d'une indemnité de départ au profit de Messieurs André Choulika et David Sourdive dans les conditions suivantes :

Monsieur André Choulika, président directeur général, et Monsieur David Sourdive, directeur général délégué, percevront une indemnité égale à 24 mois de salaire (ou rémunération pour les dirigeants sociaux) fixe brut majoré d'un montant égal à 1,5 fois le bonus cible maximal auquel les intéressés pourraient le cas échéant prétendre au titre de l'année de leur départ, ou, à défaut d'un tel bonus cible, 1,5 fois le dernier bonus annuel leur ayant le cas échéant été versé par la Société au cours des 12 mois précédant leur départ. Cette somme s'ajouterait aux indemnités légales et conventionnelles le cas échéant dues aux intéressés. Elle leur serait versée par la Société en cas de révocation, non-renouvellement ou licenciement de leurs fonctions non motivée par une faute lourde au sens du droit du travail intervenant dans les 12 mois suivant un changement de contrôle de la Société (entendu comme le franchissement du seuil de 50% du capital ou des droits de vote par un acquéreur quelconque). Cette indemnité serait également due en cas de démission intervenant au cours de la même période de 12 mois et faisant suite à une réduction significative de leurs attributions ou de leur rémunération.

Nous vous précisons que la Société n'a pas mis en œuvre de régimes de retraites supplémentaires au profit de ses dirigeants.

CONVENTIONS

Vous entendrez lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Nous vous informons par ailleurs qu'aucune convention n'a été conclue, au cours de l'exercice écoulé, entre un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société et une filiale de la Société.

DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100, alinéa 4, du Code de commerce, est joint au présent rapport en annexe 2 un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit code. Pour votre parfaite information, le tableau mentionne également l'usage fait par le conseil des autorisations à l'effet d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions et des actions gratuites qui lui ont été consenties.

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES - COLLECTIS SA

	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017
Capital en fin d'exercice					
Capital Social	1 054 116,00	1 472 336,00	1 758 391,00	1 766 753,00	1 798 003,10
Nombre d'action ordinaire	21 082 320,00	29 446 721,00	35 178 614,00	35 335 060,00	35 960 062,00
Nombre d'action à dividende prioritaire sans droit de vote	-	-	-	-	-
Nombre d'action Créé :					
- par conversion d'obligation	-	-	-	-	-
- par droit de souscription	-	-	-	-	-
Opération et résultat					
Chiffres d'affaires (H.T)	11 683 480,00	22 706 204,00	52 671 168,00	43 952 432,00	26 326 831,00
Résultat avant impôts, participation, dotations nettes aux amortissements et provisions	- 11 552 344,00	- 35 568 313,00	15 886 122,00	- 190 401,00	- 38 673 811,00
Impôts sur les bénéfices (CIR)	- 2 980 191,00	- 3 772 262,00	- 5 038 754,00	- 8 088 839,00	- 7 019 498,00
Participations des salariés	-	-	-	-	-
Résultat après impot, participation, dotations au amortissements et provisions	- 68 475 619,00	2 831 531,00	11 370 668,00	5 799 641,00	- 43 220 689,00
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,41	- 1,18	0,59	0,22	- 0,88
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	- 3,25	0,10	0,32	0,16	- 1,20
Dividende attribué	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés	76 00	67 00	60 00	70 00	81 00

ANNEXE 2

Tableau des délégations consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

	Durée de validité / date d'expiration	Plafond (valeur nominale)	Mise en œuvre en 2017
Délégations consenties par l'assemblée générale du 17 mai 2016			
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées : toute banque ou tout établissement de crédit s'engageant à garantir la réalisation de l'augmentation de capital ou de toute émission susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation	18 mois / 17 novembre 2017 Cette délégation a été remplacée par la délégation consentie aux termes de la 13^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2017	1.758.930 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	18 mois / 17 novembre 2017 Cette délégation a été remplacée par la délégation consentie aux termes de la 14^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2017	879.465 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé

	Durée de validité / date d'expiration	Plafond (valeur nominale)	Mise en œuvre en 2017
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription.	26 mois / 17 juillet 2018 Cette délégation a été remplacée par la délégation consentie aux termes de la 15^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2017	1.758.930 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre au public.	26 mois / 17 juillet 2018 Cette délégation a été remplacée par la délégation consentie aux termes de la 16^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2017	1.758.930 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier.	26 mois / 17 juillet 2018 Cette délégation a été remplacée par la délégation consentie aux termes de la 17^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2017	879.465 € Dans la limite de 20 % du capital par an	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé

	Durée de validité / date d'expiration	Plafond (valeur nominale)	Mise en œuvre en 2017
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des délégations ci-dessus.	26 mois / 17 juillet 2018 Cette délégation a été remplacée par la délégation consentie aux termes de la 18^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2017	15 % de l'émission initiale	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice en cours
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.	26 mois / 17 juillet 2018 Cette délégation a été remplacée par la délégation consentie aux termes de la 20^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2017	2.000.000 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice en cours
Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	38 mois / 17 juillet 2019 Cette autorisation a été remplacée par l'autorisation consentie aux termes de la 21^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2017	3.417.861 options donnant droit à 3.417.861 actions	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé

	Durée de validité / date d'expiration	Plafond (valeur nominale)	Mise en œuvre en 2017
Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes et/ou à émettre	38 mois / 17 juillet 2019 Cette délégation a été remplacée par la délégation consentie aux termes de la 22^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2017	3.417.861 actions	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil d'administration a mis ou viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales	18 mois / 17 novembre 2017 Cette délégation a été remplacée par la délégation consentie aux termes de la 23^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2017	2.941.972 BSA donnant droit à 2.941.972 actions ordinaires	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre un nombre maximum de 5.883.994 bons de souscription d'actions ou bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions ordinaires remboursables (BSAAR) au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.	18 mois / 17 novembre 2017 Cette délégation a été remplacée par la délégation consentie aux termes de la 24^{ème} résolution de l'assemblée générale du 26 juin 2017	5.883.944 BSAAR donnant droit à 5.883.944 actions ordinaires	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé

	Durée de validité / date d'expiration	Plafond (valeur nominale)	Mise en œuvre en 2017
Délégations consenties par l'assemblée générale du 26 juin 2017			
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées : banque, tout prestataire de services d'investissement ou membre d'un syndicat bancaire de placement s'engageant à garantir la réalisation de l'augmentation de capital ou de toute émission susceptible d'entraîner une augmentation de capital à terme qui pourrait être réalisée en vertu de la présente délégation	18 mois / 26 décembre 2018	1.770.773,65 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres	18 mois / 26 décembre 2018	885.386€	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois / 26 août 2019	1.770.773,65 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé

	Durée de validité / date d'expiration	Plafond (valeur nominale)	Mise en œuvre en 2017
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre au public.	26 mois / 26 août 2019	1.770.773,65 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'émettre des actions ou toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier.	26 mois / 26 août 2019	885.386 € Dans la limite de 20 % du capital par an	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de chacune des émissions avec ou sans droit préférentiel de souscription qui seraient décidées en vertu des délégations ci-dessus.	26 mois / 26 août 2019	15 % de l'émission initiale	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice en cours
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.	26 mois / 26 août 2019	2.000.000 €	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice en cours

	Durée de validité / date d'expiration	Plafond (valeur nominale)	Mise en œuvre en 2017
Autorisation à donner au conseil d'administration de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	38 mois / 26 août 2020	3.541.547 options donnant droit à 3.541.547 actions	1.220.000 options ont été attribuées par le conseil d'administration du 11 octobre 2017
Autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes et/ou à émettre	38 mois / 26 août 2020	3.541.547 actions	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre et attribuer des bons de souscription d'actions au profit (i) de membres et censeurs du conseil d'administration de la Société en fonction à la date d'attribution des bons n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales ou (ii) de personnes liées par un contrat de services ou de consultant à la Société ou à l'une de ses filiales ou (iii) de membres de tout comité que le conseil d'administration a mis ou viendrait à mettre en place n'ayant pas la qualité de salariés ou dirigeants de la Société ou de l'une de ses filiales	18 mois / 26 décembre 2018	2.833.237 BSA donnant droit à 2.833.237 actions ordinaires	240.000 BSA ont été attribués par le conseil d'administration du 11 octobre 2017
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'émettre un nombre maximum de 5.883.994 bons de souscription d'actions ou bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions ordinaires remboursables (BSAAR) au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.	18 mois / 26 décembre 2018	5.312.320 BSAAR donnant droit à 5.312.320 actions ordinaires	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé

	Durée de validité / date d'expiration	Plafond (valeur nominale)	Mise en œuvre en 2017
Autorisation au conseil d'administration d'attribuer gratuitement des actions de préférence de la Société au profit de salariés et/ou de mandataires sociaux de la Société et de ses filiales, emportant renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	38 mois / 26 août 2020	885.386 actions de préférence donnant droit à 885.386 actions ordinaires	Le conseil d'administration n'a pas utilisé cette délégation au cours de l'exercice écoulé

ANNEXE 3

Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée – Utilisation des instruments financiers par la Société

FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère que les principaux risques sont listés présentés ci-après.

Risques liés à l'activité du Groupe

Risques liés à la recherche, au développement et à la commercialisation des produits candidats de la Société

La plupart des produits candidats que nous développons ou qui sont développés par nos partenaires Servier et Pfizer sont toujours en phase précoce de développement, à savoir en phase de recherche, en développement pré-clinique ou en Phase I d'essai clinique. Nous ne pouvons garantir que nous ou nos partenaires mènerons ces produits candidats en développement clinique ou continuerons avec succès les activités cliniques commencées aujourd'hui.

En février 2017, nous avons obtenu l'approbation de la U.S. Food and Drug Administration (ou « FDA »), d'initier deux essais cliniques de Phase I pour notre produit candidat UCART123. Un essai clinique de Phase I a pour objet d'évaluer la sécurité, la tolérabilité et l'activité de UCART123 chez des patients adultes atteints d'une leucémie aiguë myéloblastique (ou « AML ») et est conduite à New York-Presbyterian/Weill Cornell Medical Center (ou « Weill Cornell »). L'autre essai de Phase I vise à évaluer la sécurité, la tolérabilité et l'activité de UCART123 sur des patients adultes atteints d'une leucémie à cellules dendritiques plasmacytoïdes (ou « BPDCN ») et est conduite à l'Université du Texas MD Anderson Cancer Center (ou « MD Anderson »). En septembre 2017, après le décès d'un patient dans l'étude BPDCN, la FDA a suspendu ces deux essais cliniques et en a autorisé la reprise en novembre 2017 sur le fondement de protocoles révisés. Nos autres produits candidats sont au stade de recherche ou de développement pré-clinique.

Depuis 2016, le produit candidat UCART19, exclusivement licencié aux Laboratoires Servier (« Servier »), fait l'objet de deux essais cliniques dont Servier est le promoteur. Les deux essais cliniques, l'un pédiatrique (l'étude PALL) mené au Royaume-Uni, en France et en Belgique et l'autre adulte (l'étude CALM) mené au Royaume-Uni, en France, en Belgique et aux Etats-Unis, visent à évaluer la sécurité, la tolérabilité et l'activité antileucémique de UCART19 chez des patients atteints d'une leucémie lymphoblastique aiguë (ou « ALL »).

En décembre 2017, durant la Conférence American Society of Hematology (ASH), Servier a présenté des résultats intermédiaires des deux études cliniques sur UCART19 menées au Royaume-Uni. Ces résultats montrent un taux de rémission complète de 83% sur les deux études : cinq des sept patients de l'étude adulte (CALM) ont atteint une maladie résiduelle minimale négative au 28^{ème} jour de l'infusion et cinq patients de l'étude pédiatrique (PALL) ont atteint une maladie résiduelle minimale négative au 28^{ème} jour de l'injection. Nous ne pouvons pas garantir que l'administration de UCART19, de UCART123 ou d'autres produits candidats UCART que nous développons auront des effets similaires que ceux reportés par Servier. De tels résultats sont préliminaires par nature et ne doivent pas être interprétés comme présageant d'un succès. Nous ou nos collaborateurs pouvons échouer à démontrer, au travers des essais cliniques en cours ou envisagés, la sécurité et l'efficacité des produits candidats en cours de développement, même si des résultats positifs ont été montrés chez l'animal ou chez l'homme.

Nous avons une expérience limitée dans la conduite ou la gestion d'essais cliniques nécessaires pour obtenir les autorisations réglementaires pour tout produit, et nous avons l'intention de confier ces tâches à des tiers, tels que des prestataires de services cliniques (Clinical Research Organisation, ou « CRO »), des institutions médicales ou des investigateurs cliniques. Notre dépendance à ces tiers pour les activités de développement clinique réduit notre contrôle sur ces activités. Ces tiers pourraient ne pas conduire les activités qui leur sont confiées dans les temps ou pourrait ne pas conduire les essais cliniques en conformité avec les requis

réglementaires ou le protocole clinique. Si ces tiers n'exécutent pas leurs obligations contractuelles avec succès ou ne répondent pas aux standards de performance requis ou ne respectent pas les délais, nous pourrions devoir les remplacer ou les données qu'ils ont produites pourraient être rejetées par les autorités réglementaires compétentes.

Nous pouvons rencontrer d'importants retards dans nos études cliniques ou celles menées par nos collaborateurs, ou nous ou nos collaborateurs pouvons échouer à démontrer l'innocuité et l'efficacité suffisante pour les autorités réglementaires. A ce jour, les tests précliniques pour la majorité de nos produits candidats sont encore en cours. Les tests précliniques et essais cliniques sont longs, coûteux et sont des processus imprévisibles, qui peuvent être sujets à des retards considérables. Nous ne pouvons pas garantir que toutes les études précliniques ou les essais cliniques seront conduits comme planifiés ou terminés dans les temps, s'ils le sont. Cela peut prendre plusieurs années à terminer le test préclinique et le développement clinique nécessaire pour commercialiser un produit candidat, et les délais et les échecs peuvent apparaître à toutes les étapes. Les résultats intermédiaires des essais cliniques ne prédisent pas nécessairement les résultats finaux et le succès des tests précliniques et les premières phases des essais cliniques n'assurent pas que la suite des essais cliniques sera performante. Un certain nombre de sociétés dans l'industrie pharmaceutique, biopharmaceutique et biotechnologique ont subi des échecs importants dans leurs essais cliniques avancés, même après des résultats prometteurs dans les essais précédents, et nous ne pouvons pas être certains que nos produits candidats ne seront pas confrontés à des échecs similaires. En outre, la conception d'une étude clinique peut déterminer si ces résultats supporteront l'approbation d'un produit et les défauts dans la conception d'un essai clinique peuvent n'apparaître que l'essai clinique bien avancé. Une issue défavorable dans un ou plusieurs essais cliniques serait un échec majeur pour nos produits candidats et pour nous et peuvent nous obliger ou obliger nos collaborateurs à réduire la portée de, ou éliminer un ou plusieurs programmes de développement de produits candidats, ce qui pourrait avoir un effet défavorable important sur notre entreprise.

Dans le cadre de tests et d'essais cliniques sur les produits candidats que nous développons pour nous-mêmes, pour ou avec nos collaborateurs, nous pouvons faire face à un certain nombre de risques, y compris :

- les résultats précliniques peuvent ne pas être représentatifs des résultats cliniques;
- un produit candidat peut être inefficace, d'une efficacité inférieure aux médicaments ou aux thérapies existants approuvés, trop toxiques, ou peuvent avoir des effets secondaires inacceptables;
- des patients peuvent mourir ou souffrir d'autres effets indésirables pour des raisons qui peuvent ou peuvent ne pas être liés au produit candidat en cours de tests;
- les résultats peuvent ne pas confirmer les résultats favorables des tests ou essais ayant eu lieu plus tôt; et
- les résultats peuvent ne pas atteindre le niveau de signification statistique nécessaire par les autorités réglementaires compétentes pour établir l'innocuité et l'efficacité de nos produits candidats.

En outre, un certain nombre d'événements, notamment ceux qui suivent, pourrait retarder l'achèvement des essais cliniques en cours ou des potentiels futurs essais cliniques sur les produits candidats que nous développons et nuire à la capacité d'obtenir l'approbation réglementaire pour commercialiser et vendre, un produit candidat particulier :

- les conditions qui nous sont imposées ou qui sont imposées à nos collaborateurs par les autorités réglementaires compétentes concernant la portée ou la conception des essais cliniques;
- les retards dans l'obtention, ou notre incapacité à obtenir les approbations nécessaires des comités d'examen éthiques chargés d'approuver les sites cliniques sélectionnés pour participer à nos essais cliniques;
- la fourniture insuffisante ou la qualité déficiente des produits candidats ou d'autres éléments nécessaires pour mener l'essai clinique;
- les retards dans l'obtention des accords nécessaires pour la conduite des essais cliniques;
- un recrutement et un taux de sélection des patients dans les essais cliniques plus faibles qu'anticipés, pour une variété de raisons, incluant la taille de la population, la nature du protocole clinique, la disponibilité des traitements approuvés, et la compétition d'autres essais cliniques sur des indications similaires.
- des effets secondaires graves et inattendus liés au médicament, rencontrés sur les patients inclus dans les essais cliniques;
- l'échec de nos sous-traitants ou de ceux de nos collaborateurs à respecter leurs obligations contractuelles dans les délais opportuns ; ou
- les essais cliniques peuvent également être retardés ou suspendus à la suite de résultats intermédiaires ambigus ou négatifs.

De plus, un essai clinique peut être suspendu ou arrêté par nous, nos collaborateurs, la FDA, un comité d'examen éthique, ou d'un conseil de surveillance de la sécurité des données supervisant l'essai clinique, ou d'autres autorités réglementaires, en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment :

- l'échec de la conduite de l'essai clinique en conformité avec les exigences réglementaires ou nos protocoles cliniques;
- une inspection des opérations des essais cliniques ou sites cliniques par la FDA ou d'autres autorités réglementaires entraînant une suspension de l'essai clinique;
- des interprétations défavorables, par la FDA ou les autorités réglementaires étrangères similaires, des données, où les plans de l'étude clinique prévoient une analyse intermédiaire des données;
- la FDA ou les autorités réglementaires étrangères similaires déterminent que le plan ou le protocole pour l'investigation est clairement déficient dans sa conception pour répondre à ses objectifs déclarés;
- l'absence de, ou l'échec dans la démonstration de l'efficacité;
- des problèmes d'innocuité imprévus; ou
- le manque de financement nécessaire pour continuer l'essai clinique.

En outre, des changements dans les exigences réglementaires et les orientations stratégiques peuvent se produire et nous ou nos collaborateurs pourraient devoir modifier les protocoles d'essais cliniques pour refléter ces changements. De tels changements peuvent nous obliger ou obliger nos collaborateurs à soumettre à nouveau nos protocoles d'essais cliniques aux comités d'examen éthiques pour réexamen, ce qui peut influencer sur le coût, le calendrier ou la réussite d'un essai clinique.

Même si les essais cliniques sur un produit candidat sont réussis, ces résultats ne sont pas nécessairement prédictifs des résultats des essais additionnels qui pourraient être nécessaires pour l'obtention de l'autorisation réglementaire de commercialisation. Bien qu'il existe un grand nombre de médicaments et produits biologiques en développement à l'échelle mondiale, seul un faible pourcentage obtiennent une autorisation réglementaire, encore moins sont approuvés pour la commercialisation, et seulement un petit nombre ont l'acceptation des médecins et des patients.

Nos produits candidats sont fondés sur une technologie nouvelle, ce qui rend difficile la prédiction du délai et du coût du développement du produit candidat et de l'obtention de l'approbation réglementaire. Actuellement, un nombre très limité de produit de thérapie génique a été approuvé aux États-Unis et en Europe.

Le paysage réglementaire qui va s'appliquer à nos produits candidats est encore incertain ; la réglementation relative à la thérapie génique et la thérapie cellulaire est encore en développement, et des changements de requis réglementaires pourrait entraîner des retards ou l'arrêt du développement de nos produits candidats, ou encore à des coûts inattendus liés à l'obtention de l'autorisation réglementaire.

Notre technologie d'ingénierie du génome est relativement nouvelle, et si nous ne sommes pas capables d'utiliser cette technologie dans toutes les applications souhaitées, nos opportunités de revenus pourraient être limitées.

Nous dépendons presque entièrement du succès de développement de nos produits candidats. Nous ne pouvons pas être certains que nous, ou nos collaborateurs, serons capables d'obtenir des autorisations réglementaires pour commercialiser ces produits, ou de commercialiser avec succès ces produits.

Nous faisons face à une concurrence importante de la part de sociétés biotechnologiques et pharmaceutiques. Beaucoup d'entre elles ont considérablement plus de ressources et d'expérience que nous, ce qui pourraient les mener à faire d'autres découvertes, à développer, à obtenir des autorisations ou à commercialiser des produits avant nous ou avec plus de succès que nous.

Si les résultats de nos essais cliniques ne sont pas concluants ou s'il y a des problèmes de sécurité ou des événements indésirables associés aux produits candidats que nous développons, nous pourrions :

- perdre les avantages compétitifs que de tels produits candidats pourraient avoir ;
- être retardés dans l'obtention de l'autorisation de mise sur le marché, s'il y en a ;
- obtenir une autorisation pour des indications ou des populations de patients qui n'est pas aussi large que planifié ou souhaité ;
- obtenir une autorisation qui inclurait des restrictions significatives de l'utilisation ou la distribution, des contre-indications ou des avertissements de sécurité ;
- être sujets à des changements sur la façon dont le produit est administré ;

- être contraints à conduire des essais cliniques additionnels pour supporter l'autorisation ou devoir mener des tests après commercialisation ;
- avoir les autorités réglementaires qui retirent leur autorisation sur le produit ou imposent des restrictions sur leur distribution ;
- être poursuivis en justice ;
- subir des dommages à notre réputation ;
- ne pas atteindre les échéances nous donnant droit à des paiements par nos collaborateurs.

Nous pourrions ou nos collaborateurs pourraient trouver difficile de recruter des patients dans les études cliniques sur les produits candidats que nous développons, ce qui pourrait retarder ou empêcher les études cliniques sur les produits candidats.

Les études d'innocuité de nos produits candidats pourraient échouer, ou nos produits candidats pourraient causer des effets secondaires indésirables qui pourraient retarder ou empêcher leur autorisation réglementaire, limiter le bénéfice commercial, ou entraîner des conséquences négatives importantes suivant leur autorisation commerciale, le cas échéant.

Si les produits candidats que nous développons n'atteignent pas le développement espéré et la commercialisation dans les délais annoncés et espérés, le développement ou la commercialisation de nos produits candidats pourraient être retardés et notre activité pourrait en souffrir.

La fabrication des produits candidats que nous développons est extrêmement complexe. Tout problème qui pourrait arriver dans le processus de fabrication pourrait avoir des effets négatifs sur notre activité, notre situation financière ou nos perspectives financières.

Notre processus de fabrication est susceptible d'échec du fait notamment de problèmes associés à la collecte du matériel biologique issu des donneurs, la livraison des composants biologiques au site de fabrication, la standardisation du processus de fabrication lot par lot dans un contexte de production de masse, la congélation du produit fabriqué, la livraison du produit final, l'injection du produit chez le patient.

Le processus d'approbation réglementaire de la FDA ou de l'Agence Européenne des Médicaments est long et imprévisible, et si nous ne réussissons pas à obtenir des autorisations réglementaires pour nos produits candidats, notre activité en souffrira sensiblement.

Nous espérons que tout ou partie des produits candidats que nous développons seront disponibles pour traiter des patients en phase avancée de maladie ou atteints d'une maladie rare et qui n'ont plus d'autre option de traitement. Cela pourra limiter la taille initiale du marché pour ces produits candidats et nous ne pouvons pas prédire quand, si cela arrive, un produit candidat pourrait recevoir une autorisation réglementaire pour des indications visant une plus grande population de patients.

Une opinion négative ou un contrôle réglementaire accru de la recherche génétique et les thérapies impliquant l'ingénierie génomique pourrait porter préjudice à la perception publique sur nos produits candidats ou avoir des effets négatifs sur notre capacité à conduire nos activités ou obtenir des autorisations réglementaires pour nos produits candidats.

La poursuite du développement et de la commercialisation de nos produits candidats va dépendre, en partie, des alliances stratégiques avec nos collaborateurs. Si nos collaborateurs ne sont pas diligents dans la poursuite du développement des produits candidats, nos progrès pourraient être retardés et nos revenus différés.

Même si nous ou nos collaborateurs achevons avec succès les essais cliniques sur nos produits candidats, ces candidats pourraient ne pas être commercialisés avec succès, pour plusieurs raisons notamment si nous ne recevons pas d'autorisation réglementaire nécessaire à la commercialisation desdits produits candidats, si les produits candidats sont sujets à des droits appartenant à des tiers, si nous échouons à être en conformité avec les bonnes pratiques de fabrication (« BPF » ou *Good Manufacturing Practices*, ou *GMP*), si la fabrication à échelle commerciale est trop difficile ou trop onéreuse, si des effets secondaires indésirables sur les produits candidats font leur utilisation moins désirable, si nous échouons à concurrencer efficacement avec les produits ou traitements existants ou nouveaux de nos concurrents, si nous échouons à démontrer sur le long terme des bénéfices suffisants pour compenser les risques associés.

Si nous obtenons une approbation réglementaire pour un produit candidat, nos produits resteront soumis à d'autres requis réglementaires.

Nous avons l'intention que nos produits candidats soient réglementés comme des produits biologiques, et par conséquent ils pourraient faire l'objet d'une concurrence plus tôt que prévu.

Même si nous obtenons ou maintenons, ou nos collaborateurs obtiennent ou maintiennent, une autorisation pour les produits candidats aux Etats-Unis ou sur d'autres territoires, nous pourrions ou nos collaborateurs pourraient ne jamais obtenir, pour le même produit candidat, une autorisation pour un autre territoire, ce qui pourraient limiter les opportunités de marché et affecter sensiblement nos activités.

Nous avons l'intention d'obtenir le statut de médicament orphelin pour tout ou partie de nos produits candidats, mais nous pourrions ne pas être capables de l'obtenir ou de maintenir les bénéfices associés au statut de médicament orphelin, à savoir notamment une exclusivité de marché, ce qui pourraient réduire nos revenus, le cas échéant.

Nous pourrions chercher à obtenir une désignation « fast-track » pour tout ou partie de nos produits candidats. Il n'y a aucune assurance que la FDA nous délivre une telle désignation et, même si elle le fait sur tous nos produits, une telle désignation pourrait ne pas mener à un développement, une revue réglementaire, ou un processus approuvé plus rapide, et cela n'augmenterait pas les chances que nos produits candidats reçoivent une autorisation de mise sur le marché aux Etats-Unis.

Même si nos produits candidats sont autorisés, ils pourraient ne pas être acceptés par les médecins ou la communauté médicale en général, et pourrait aussi devenir l'objet de conditions de marché qui pourraient porter préjudice à nos activités.

Les actions en justice sur la responsabilité du fait de nos produits pourraient détourner nos ressources, ce qui pourrait entraîner des passifs importants et réduire le potentiel commercial de nos produits candidats.

Les restrictions gouvernementales sur le prix et le remboursement peuvent impacter de façon négative notre capacité à générer des revenus si nous obtenons une autorisation réglementaire de commercialisation pour tout ou partie de nos produits candidats.

Notre profitabilité future, le cas échéant, dépend en partie de notre capacité à pénétrer les marchés globaux, où nous ne serions pas sujets à des obstacles réglementaires additionnels et autres risques et incertitudes.

Nous sommes soumis à des lois et réglementations de santé, qui nous exposent à de potentiels sanctions civiles, pénales, réglementaires, ou encore contractuelles.

Risques liés à notre dépendance envers les tiers.

Nous dépendons de tiers pour conduire tout ou certains aspects de la fabrication de nos produits candidats, de leur contrôle qualité, du développement de leurs protocoles, de la fourniture de matériels composant de nos produits candidats, du développement clinique, de la recherche et du développement préclinique, des tests cliniques, de la distribution et ces tiers pourraient ne pas réaliser ces tâches de façon satisfaisante. De plus, dans certaines circonstances, ces tiers pourraient être autorisés à résilier leurs engagements avec nous. Si nous avons besoin d'entrer dans des relations contractuelles alternatives, cela pourrait retarder nos activités de développement des produits. Par ailleurs, nous anticipons contrôler uniquement certains aspects des activités qui seraient confiées à ces tiers. Notre dépendance vis-à-vis de ces tiers pour la fabrication de nos produits candidats, la fourniture de matériels composant de nos produits candidats, le développement du protocole, la recherche et le développement préclinique, le développement clinique, les tests cliniques, et la distribution vont réduire notre contrôle sur ces activités, mais nous resteront responsables d'en assurer la conformité avec les réglementations et les protocoles d'études. Si ces tiers n'exécutent pas correctement leurs obligations contractuelles, ne respectent pas les délais impartis ou s'ils ne réalisent pas nos études en conformité avec les requis réglementaires, ou avec nos plans et protocoles cliniques, ou s'il y a des désaccords entre nous et ces tiers, nous pourrions ne pas être capables de réaliser ou nous pourrions être retardés dans la réalisation des études précliniques ou cliniques requis pour les futures soumissions réglementaires et approbation des produits candidats que nous développons. Dans certains cas, nous pourrions avoir besoin d'établir une relation appropriée avec un tiers de remplacement, qui pourrait ne pas être facilement disponible à des conditions acceptables, ce qui pourrait entraîner un retard supplémentaire de l'autorisation des produits candidats et ce qui pourrait entraîner des effets négatifs importants sur notre activité, la situation financière, les résultats d'exploitation et les perspectives.

En outre, le recours à des fabricants et/ou des distributeurs comporte des risques auxquels nous ne serions pas sujet si nous avions fabriqué et distribué les produits candidats nous-mêmes, y compris :

- l'incapacité de négocier des accords de fabrication et/ou de distribution avec des tiers selon des termes commercialement raisonnables, parce que le nombre de fabricants et de distributeurs potentiels est limité et chacun doit être approuvé par la FDA ou les autorités réglementaires

étrangères comparables et auraient besoin de développer des procédés agréés pour la production ou la distribution de nos produits;

- que nos fabricants ou distributeurs peuvent avoir peu ou pas d'expérience avec nos produits et peuvent donc avoir besoin d'un important soutien de notre part afin de mettre en œuvre, maintenir l'infrastructure et les process nécessaires à la fabrication ou la distribution de nos produits candidats;
- le contrôle réduit sur les activités de fabrication et de distribution et les process de contrôle qualité et la possibilité que nos fabricants et distributeurs ne soient pas en mesure d'exécuter notre process de fabrication ou de distribution et d'autres besoins de soutien logistique appropriés;
- que nos fabricants ne réalisent pas leurs obligations comme initialement convenu, qu'ils ne consacrent pas suffisamment de ressources à nos produits ou ne peuvent pas rester dans l'activité de fabrication pour le temps nécessaire à la livraison des produits pour nos essais cliniques ou de produire avec succès, stocker et fournir à nos produits une fois approuvés;
- que nous ne possédions pas ou n'ayons pas de droits équivalents nécessaires, dans les améliorations faites par nos fabricants dans le process de fabrication de nos produits ;
- la violation, la résiliation ou le non renouvellement de nos accords par les fabricants ou distributeurs à tout moment, qui peut nous être coûteux ou dommageable; et
- les interruptions de l'exploitation de nos sous-traitants ou fournisseurs causées par des conditions extérieures à nos activités ou opérations, notamment la faillite du fabricant, distributeur ou fournisseur.

Un de ces événements pourrait entraîner des retards sur les études cliniques, l'impossibilité d'obtenir les autorisations réglementaires, ou impacter notre capacité à commercialiser avec succès les futurs produits.

Nous et nos fabricants sommes soumis à d'importantes réglementations liées à la fabrication de nos produits. Les sites de fabrication dont nous dépendons peuvent ne pas être capables de remplir les requis réglementaires et avoir des capacités limitées.

L'accès à la matière première et aux produits nécessaires à la conduite des essais cliniques et de la fabrication de nos produits candidats n'est pas garanti. Nous sommes dépendants de tiers pour la fourniture de divers matériels biologiques – tel que notamment les cellules, les vecteurs, les cytokines, les milieux de cultures ou les anticorps – qui sont nécessaires pour fabriquer nos produits candidats. La fourniture de ces matériels pourrait être réduite ou interrompue à tout moment. Dans un tel cas, nous pourrions ne pas être capables de trouver d'autres fournisseurs satisfaisants ou de trouver des conditions acceptables. Si nous perdons nos fournisseurs ou fabricants clés ou si la fourniture des matériels est diminuée ou interrompue, nous pourrions ne pas être capables de développer, fabriquer, et commercialiser nos produits candidats dans les temps et d'une façon concurrentielle. De plus, ces matériels sont soumis à un process de fabrication contraignant et à des tests rigoureux. Des retards dans la réalisation et la validation des sites de fabrication et du process de fabrication de ces matériels pourraient affecter significativement notre capacité à réaliser les essais et commercialiser nos produits candidats.

Nous dépendons de tiers pour conduire, superviser et gérer nos études cliniques, et si ces tiers n'exécutent pas leurs obligations de façon satisfaisante, cela peut porter préjudice à nos activités.

Nous pourrions entrer en relation contractuelle avec des tiers pour vendre, commercialiser les produits candidats que nous développons en propre et pour lesquels nous avons obtenu une autorisation réglementaire, ce qui pourrait affecter les ventes de nos propres produits et notre capacité à générer des revenus. Compte tenu du stade précoce de nos développements, nous n'avons pas d'expérience dans les ventes, le marketing et la distribution de produits biopharmaceutiques. Cependant, si tout ou partie de nos produits candidats obtiennent une autorisation de mise sur le marché, nous avons l'intention de développer nos capacités de vente et de marketing, soit seul soit avec nos partenaires, en contractant avec eux ou en leur concédons une licence commerciale sur nos produits candidats. L'externalisation de nos ventes et de notre marketing pourraient nous confronter à une série de risques, tels que :

- notre incapacité à exercer un contrôle direct sur nos ventes et nos activités de marketing ;
- l'échec ou l'incapacité de la force de vente externalisée à obtenir l'accès à un nombre suffisant de médecins,

- les potentiels différends avec les tiers concernant les dépenses liées aux ventes et au marketing, le calcul des redevances, et les stratégies de ventes et de marketing, et
- les coûts et dépenses imprévisibles liées aux ventes et au marketing.

Si nous sommes incapables d'établir un partenariat avec un tiers qui possède les capacités adéquates de ventes, de marketing et de distribution, nous aurions des difficultés à commercialiser nos produits candidats, ce qui pourrait affecter nos activités, notre situation financière, et notre capacité à générer des revenus.

Notre dépendance vis-à-vis des tiers nous contraint à partager nos secrets d'affaires, ce qui augmente la possibilité qu'un concurrent les découvre ou que nos secrets d'affaires soient détournés ou divulgués.

Les risques liés à nos activités sur les plantes menées par notre filiale Calyxt, Inc.

Le développement des produits végétaux requiert des plateformes intégrées de technologies complexes, et requiert beaucoup de temps et de ressources. Ces efforts peuvent ne pas être fructueux ou le taux d'amélioration du produit pourrait être plus lent que prévu.

Les produits végétaux développés par Calyxt ne sont pas encore disponibles pour une utilisation commerciale. Les produits végétaux développés par Calyxt sont à un stade précoce de développement et il n'existe pas encore de marché établi pour eux. Si Calyxt n'est pas capable de commercialiser ses produits existants ou de nouveaux produits à une échelle significative, elle pourrait ne pas réussir à construire une activité de sciences végétales durable et profitable. En outre, Calyxt prévoit que le prix de ses produits soit indexé sur son évaluation de la valeur qu'ils apporteraient aux consommateurs, plus que sur le prix de production du produit. Si ses consommateurs attribuent une valeur plus faible à ses produits qu'elle, ils pourraient ne pas être prêts à payer un prix plus élevé que ce qu'ils seraient prêts à payer. Les niveaux de prix peuvent aussi être négativement affectés si ses produits ne parviennent pas à produire les rendements attendus.

Le succès de la commercialisation des produits végétaux de Calyxt dépend de sa capacité à produire des plantes de haute qualité et des graines de façon rentable à grande échelle, et de prévoir avec précision la demande sur ses produits végétaux et Calyxt pourrait être incapable de le faire.

Calyxt n'a jamais commercialisé de produits végétaux et pourrait manquer d'expertise, de personnel et de ressources pour commercialiser avec succès ses produits.

Calyxt dépend de tiers pour mener, surveiller, soutenir et superviser les essais en champs et d'autres services de recherche sur ses produits végétaux en cours de développement. Des problèmes de réalisation par ces tiers ou l'incapacité de Calyxt à engager des sous-traitants à des termes acceptables pourrait impacter la capacité de Calyxt à commercialiser avec succès ses produits.

Les plantes de Calyxt sont nouvelles et si les agriculteurs ou les sociétés de transformation alimentaire ne sont pas capables de travailler efficacement avec les plantes de Calyxt, les relations et la réputation de Calyxt, ainsi que les résultats de Calyxt pourraient être affectés.

Calyxt fait face à une importante concurrence dans le domaine de la biotechnologie végétale et nombre de ses concurrents ont des moyens financiers, techniques et d'autres ressources bien plus importantes que les siennes.

Les activités de sciences végétales est très saisonnière et est sujette aux conditions de temps et d'autres facteurs au-delà de notre contrôle, ce qui pourrait causer une fluctuation significative de ses résultats d'exploitation.

Le succès de la commercialisation des produits végétaux de Calyxt pourrait être remis en cause par la perception publique sur les produits génétiquement modifiés et des obstacles étiques, légaux, environnementaux et sociaux.

L'environnement réglementaire aux Etats-Unis et en dehors des Etats-Unis pour les produits végétaux génétiquement modifiés est incertain et évolue. Les changements de lois et réglementations pourraient avoir des impacts négatifs significatifs dans la capacité de Calyxt à développer et commercialiser ses produits végétaux.

Certaines sociétés de semences et de chimie qui sont de potentiels concurrents de Calyxt peuvent développer de nouveaux traits ou des technologies de développement de traits qui peuvent nécessiter une

licence sur les technologies de Calyxt. Nous ou Calyxt avons, dans le passé, signé de tels accords, et Calyxt pourrait continuer à le faire dans le futur. Certaines de ces sociétés pourraient avoir des ressources financières plus importantes et pourraient concurrencer avec les activités de Calyxt. Afin de concéder les licences de traits ou de technologie de développement de trait à un potentiel concurrent, Calyxt évalue le portefeuille de ces sociétés et la possibilité que leurs produits entrent en compétition avec ceux de Calyxt. Même si nous ne pensons pas que les licences en vigueur de Calyxt contiennent une telle menace pour les activités de Calyxt et son portefeuille de produits candidats, dans de telles circonstances, les concurrents de Calyxt pourraient utiliser les technologies de Calyxt pour développer leurs propres produits qui pourraient concurrencer les propres produits candidats de Calyxt.

Le succès commercial des produits de Calyxt centrés sur les consommateurs est dépendant des besoins des producteurs alimentaires et la reconnaissance d'un changement des préférences des consommateurs. Les agriculteurs peuvent ne pas reconnaître la valeur des produits de Calyxt centrés sur les agriculteurs.

Calyxt pourrait être poursuivie en responsabilité du fait de nos produits et si ces actions en justice n'étaient pas en sa faveur, Calyxt pourrait devoir payer d'importants dommages et intérêts et coûts, que ses assurances pourraient ne pas couvrir.

Certains des produits végétaux de Calyxt peuvent se retrouver dans des marchés ou des pays dans lesquels ils n'ont pas reçu d'autorisation, ce qui peut entraîner des poursuites réglementaires ou judiciaires.

Les activités de sciences végétales de Calyxt sont actuellement menées dans un nombre limité d'endroits, ce qui nous rend susceptibles de subir des dommages causés par des catastrophes naturelles ou des actes de vandalisme.

Risques liés à la propriété intellectuelle.

Notre capacité à être compétitifs pourrait décliner si nous ne nous protégeons pas de façon adéquate nos droits de propriété intellectuelle.

Les brevets et demandes de brevets impliquent des questions juridiques et factuelles complexes qui, si elles étaient déterminées de façon défavorable pour nous, pourraient avoir des impacts négatifs sur notre situation.

Les développements réglementaires et légaux dans le domaine des brevets pourraient avoir un impact négatif sur notre activité.

Si nous ne sommes pas capables de protéger suffisamment la confidentialité de nos secrets des affaires, notre activité et notre position compétitive pourraient être affectées. Nous ne chercherons pas à protéger nos droits de propriété intellectuelle dans tous les territoires du monde et nous pourrions ne pas être capables de faire respecter nos droits de propriété intellectuelle même dans les territoires où nous cherchons la protection.

Des tiers peuvent revendiquer des droits sur des inventions que nous développons.

Des tiers pourraient soutenir que nos salariés ou consultants ont utilisé à tort ou divulgué des informations confidentielles ou détourné des secrets des affaires.

Une dispute concernant la contrefaçon ou le détournement de droits de propriété intellectuelle ou des droits de propriété intellectuelle pourrait être consommatrice de temps et coûteuse et en cas d'issue défavorable pourrait être préjudiciable à nos activités. Il y a des litiges significatifs dans l'industrie biopharmaceutique au sujet des brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Même si nous ne sommes pas, à ce jour, impliqués dans de tels litiges, nous pourrions dans le futur être poursuivis par des tiers sur le fondement que nos produits candidats, technologies ou nos activités contrefont les droits de propriété intellectuelle de tiers. Nous pourrions avoir besoin de recourir aux tribunaux pour faire respecter un brevet qui nous a été délivré, pour protéger nos secrets commerciaux, ou pour déterminer la portée et la validité des tiers des droits de propriété. De temps en temps, nous pouvons embaucher du personnel ou des consultants anciennement employés par d'autres sociétés impliquées dans un ou plusieurs domaines similaires à nos activités. Soit nous, soit ces personnes peuvent être sujets à des allégations de détournement de secret des affaires ou d'autres revendications qui résulteraient de leur ancienne affiliation. Si nous devenons impliqués dans un litige, cela pourrait être consommateur de temps et d'argent, au-delà de savoir qui perd ou gagne. Nous pouvons ne pas être capables de supporter les coûts associés à ces litiges. Toute décision défavorable ou la perception d'une décision défavorable en nous défendant contre ces réclamations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur notre situation de trésorerie. Toute action en justice contre nous ou nos collaborateurs pourrait conduire à :

- au paiement de dommages-intérêts, y compris des triples dommages-intérêts (« *treble damages* ») s'il est jugé que nous avons volontairement violé les droits de propriété intellectuelle d'une partie;
- des injonctions ou ordonnances d'autres qui peuvent bloquer efficacement notre capacité à développer, commercialiser et vendre des produits; ou
- nous ou nos collaborateurs pourrions être contraints à prendre une licence sur de la propriété intellectuelle de tiers, et cette licence pourrait ne pas être disponible à des conditions commercialement acceptables, voire pas disponible du tout, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur notre situation de trésorerie et d'affaires et la situation financière. Par conséquent, nous pourrions être empêchés de commercialiser des produits candidats actuels ou futurs.

Nous pourrions, ou nos collaborateurs pourraient, contrefaire des droits de propriété intellectuelle ou autres, ce qui pourrait empêcher ou retarder le développement de produits et pourrait empêcher ou accroître les coûts de commercialisation de nos produits candidats ou ceux de nos collaborateurs, s'ils sont approuvés.

Les brevets délivrés couvrant nos produits candidats pourraient être considérés comme invalides ou non applicables s'ils sont remis en cause devant une cour de justice.

Nous pourrions ne pas réussir à obtenir ou maintenir les droits nécessaires liés aux composés de produits de thérapie génique et aux process de développement de notre portefeuille via des acquisitions ou des concessions de licences.

Si nous échouons à respecter nos obligations des contrats en vertu desquels nous sommes licenciés de tiers, sur des droits de propriété intellectuelle, ou si les relations commerciales avec nos donneurs de licence sont autrement interrompues, nous pourrions perdre les droits de licence qui sont importants pour notre activité.

Risques liés à notre organisation, structure et fonctionnement

Nous aurons besoin de développer et élargir notre société, et nous pouvons rencontrer des difficultés dans le cadre de ce développement et élargissement, ce qui pourrait interrompre nos activités.

Nous dépendons d'un personnel managérial clé, de l'attrait et la rétention d'autre personnel qualifié, et si nous perdons notre personnel managérial clé ou que nous ne puissions pas attirer ou retenir d'autres personnes qualifiées, cela pourrait porter atteinte à nos activités.

Nous pouvons utiliser des produits chimiques et biologiques dangereux dans le cadre de nos activités. Toute revendication relative à la détention, le stockage ou la possession de tel matériel pourrait être consommateur de temps et coûteux.

Notre système informatique interne, ou ceux de nos cocontractants ou consultants, pourrait échouer ou être victime de violation de sécurité, ce qui pourrait résulter dans l'interruption de nos programmes de recherche et de développement.

Nous pouvons acquérir des activités ou des produits, ou former des alliances stratégiques, dans le futur, et nous pouvons ne pas réaliser les bénéfices de telles acquisitions.

Risques financiers

Historique de pertes d'exploitation et risques liés aux pertes prévisionnelles

Depuis plusieurs années, la Société enregistre des pertes d'exploitation et n'a versé aucun dividende à ses actionnaires. Au 31 décembre 2017, le déficit cumulé de la Société s'élevait à 141,8 millions d'euros (intégrant la perte de l'exercice 2017), résultant d'investissements importants dans les programmes de recherche et développement et de revenus limités. La Société ne peut garantir qu'elle dégagera le chiffre d'affaires nécessaire à l'atteinte de son seuil de rentabilité ou d'un seuil de rentabilité durable. La Société pourrait ainsi ne pas réussir à dégager des bénéfices à court, moyen ou long terme avec le risque de se trouver potentiellement dans l'impossibilité de poursuivre ses activités.

Il n'existe par ailleurs aucune garantie sur la possibilité pour la Société de procéder, à terme, à une distribution de dividendes.

Risques liés aux revenus du Groupe

En 2017, le Groupe a généré 33,7 millions d'euros de chiffre d'affaires. Ses sources de revenus comprennent :

- les produits de contrats commerciaux ou de licence signés avec des sociétés de biotechnologie et des laboratoires pharmaceutiques ; et
- les produits de contrats signés avec des Groupes du secteur de l'agronomie ; et
- les revenus liés aux litiges sur la propriété intellectuelle.

En complément de ces quatre sources de revenus, le Groupe reçoit des aides publiques telles que des subventions du gouvernement français, d'organisations publiques ou privées françaises d'aide à la recherche ou de l'Union Européenne, et bénéficie par ailleurs du dispositif de Crédit d'Impôt Recherche. En 2017, ces « autres produits » se sont élevés globalement à 8,5 millions d'euros.

Les revenus commerciaux du Groupe sont susceptibles de variations significatives, tout particulièrement dans les domaines thérapeutiques et agronomiques. Ils sont en effet fonction de la validation des technologies développées par le Groupe ou par ses partenaires, puis de la conclusion de contrats et de l'atteinte d'objectifs et de jalons par les clients ou partenaires du Groupe, la Société ne disposant pas actuellement et n'ayant pas vocation à disposer à moyen terme, des moyens humains et matériels nécessaires au développement complet en interne de produits à partir de sa technologie à destination des marchés pharmaceutique et agronomique (voir la description ses risques ci-dessus).

Les contrats actuels que le Groupe a conclus avec des sociétés de biotechnologie, des sociétés d'agronomie et des laboratoires pharmaceutiques pourraient ne pas générer les revenus attendus. Ces contrats prévoient des paiements liés à l'atteinte de certains jalons. Les partenaires du Groupe pourraient ne pas atteindre les résultats attendus malgré l'assistance des équipes techniques et scientifiques du Groupe, limitant ainsi les revenus de ce dernier. Il en ira de même pour les contrats que le Groupe entend conclure dans les prochaines années avec ses clients ou partenaires industriels actuels ainsi qu'avec de nouveaux clients ou partenaires industriels.

Hormis UCART19 et UCART123, les autres produits candidats UCART que nous développons ou développons pour nos collaborateurs ne sont actuellement en cours d'étude clinique, et cela peut prendre plusieurs années, le cas échéant, avant d'obtenir des autorisations réglementaires pour la mise sur le marché des produits candidats. Même si nous ou nos collaborateurs obtenons ces autorisations de mise sur le marché, tous futurs revenus dépendront de la taille des marchés pour lesquels l'autorisation a été accordée, ainsi que la part du marché capturé par ces produits candidats, l'acceptation du marché de ces produits candidats et le niveau de remboursement des tiers payeurs.

Nous anticipons continuer à engager des dépenses significatives et des pertes d'exploitation dans le futur. Nous anticipons l'augmentation de ces dépenses si :

- nous continuons la recherche et le développement sur nos produits candidats d'immun-oncologie, actuels ou futurs,
- nous continuons la recherche et le développement sur nos produits candidats dans le domaine agricole, actuels ou futurs,
- nous initiions des essais cliniques sur nos produits candidats d'immun-oncologie, actuels ou futurs,
- nous continuons à développer et améliorer le process de fabrication de nos produits candidats d'immun-oncologie, actuels ou futurs,
- nous changeons ou ajoutons des fabricants ou fournisseurs de matériels biologiques,
- nous cherchons à obtenir les autorisations réglementaires pour nos produits candidats,
- nous établissons des infrastructures de vente, de marketing et de distribution pour commercialiser nos produits pour lesquels nous avons obtenu des autorisations de mise sur le marché,
- nous cherchons à identifier et valider des produits candidats supplémentaires,
- nous acquérons la concession en licence, d'autres produits candidats, technologies, germplasmes, ou autre matériel biologique,

- nous atteignons des jalons en vertu des accords de licences qui nous ont été concédés,
- nous maintenons, protégeons et étendons notre portefeuille de propriété intellectuelle,
- nous sécurisons des accords de fabrication pour la production commerciale,
- nous cherchons à attirer de nouveaux personnels spécialisés ou retenir les existants,
- nous créons des infrastructures additionnelles pour supporter nos opérations, en tant que société cotée,
- nous constatons du retard, ou rencontrons des problèmes dans tout ce qui précède.

Nos pertes nettes peuvent varier considérablement d'une année à l'autre et d'un trimestre à l'autre, de telle sorte qu'une comparaison de période à période de nos résultats d'exploitation peut ne pas être une bonne indication de notre future performance. Dans une période ou plusieurs périodes données, nos résultats d'exploitation pourraient être inférieurs aux attentes des analystes financiers.

Risque de change

Une partie de nos dépenses ainsi que de nos revenus est libellée dans des devises autres que l'euro. Par conséquent, nous sommes exposés au risque de variation du cours des devises étrangères qui peuvent potentiellement avoir un impact sur notre résultat d'exploitation ainsi que sur nos flux de trésorerie. Une appréciation du cours de l'euro par rapport au dollar américain pourrait avoir un impact négatif sur l'évolution de notre chiffre d'affaires ainsi que sur le résultat. Pour limiter partiellement l'exposition à la variation des taux de change et plus particulièrement à celle de l'euro par rapport au dollar américain, la société a mis en place des instruments de couverture de change. Cependant, nous ne pouvons exclure que d'un accroissement significatif de notre activité résulte une plus grande exposition au risque de change et que des variations significatives et durables des taux de change puissent avoir un impact défavorable significatif sur nos résultats, notre situation financière ou nos perspectives. Au 31 décembre 2017, 31% de la trésorerie du Groupe était libellée en euros.

Risques liés aux subventions reçues par le Groupe

Depuis sa création, la Société et ses filiales françaises ont obtenu des subventions et des avances remboursables du gouvernement français, d'organisations publiques ou privées françaises d'aide à la recherche et de l'Union européenne. La stratégie de la Société de focalisation des travaux de R&D sur des développements thérapeutiques notamment dans le cadre des accords signés avec Servier et Pfizer, pourrait entraîner des demandes de remboursement de certaines subventions si la société ne pouvait renégocier des amendements sur les projets initiaux. La société évalue globalement ce risque à environ 1,4 m€.

Le montant et la date de versement des subventions et avances remboursables promises ou à venir dépendent de nombreux facteurs non maîtrisés par le Groupe, notamment d'éventuelles décisions de non distribution ou de gel des crédits. Le retard, voire la remise en cause de ces versements qui financent une partie de sa croissance pourrait significativement affecter l'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives du Groupe.

Risques liés au crédit d'impôt recherche

Pour financer ses activités la Société a recours au Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Le CIR consiste à concéder un crédit d'impôt aux entreprises investissant significativement en recherche et développement. Les dépenses de recherche éligibles au CIR incluent, notamment, les salaires et traitements du personnel affecté à des activités de recherche et développement, les prestations de services sous-traitées à des organismes de recherche agréés (publics ou privés) et les dépenses relatives à la protection de la propriété industrielle.

Concernant 2017 et les années à venir, il ne peut être exclu que les services fiscaux remettent en cause les modes de calcul des dépenses de recherche et développement retenus par la Société ou que le CIR soit remis en cause par un changement de réglementation ou par une contestation des services fiscaux alors même que la Société se conforme aux exigences de documentation et d'éligibilité des dépenses

correspondantes. Si une telle situation devait se produire, cela pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats, la situation financière et les perspectives du Groupe.

Risque de liquidités

Historiquement, la Société a financé sa croissance en renforçant ses fonds propres, par augmentation de capital ou émission d'obligations remboursables en actions (ORA). La dernière émission d'ORA date du 3 octobre 2011 et elle a été remboursée le 3 février 2012. La Société n'a jamais eu recours à des emprunts bancaires, elle bénéficie toutefois d'avances remboursables obtenues dans le cadre de ses projets de recherche, mais ces avances ne sont remboursables qu'en cas de succès commercial des projets financés. En conséquence, la Société n'est pas exposée à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

Les activités du Groupe ont été globalement déficitaires sur les 3 dernières années et pourraient continuer à l'être à court terme.

Au 31 décembre 2017, le Groupe disposait d'un montant de liquidités (y compris les actifs financiers courants) s'élevant à 276,2 millions d'euros.

Risque de dilution lié à l'émission de titres donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société

La Société a émis des bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises, des stock-options, des actions gratuites, ainsi que des bons de souscription d'actions. L'exercice de ces instruments donnant accès au capital, ainsi que toutes émissions ou attributions nouvelles de titres donnant accès au capital, entraîneraient une dilution, potentiellement significative, des actionnaires de la Société.

La participation des actionnaires de la Société serait également diluée si la Société devait lever des capitaux par émission de nouveaux titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital.

Risques de taux d'intérêt

A ce jour, le Groupe n'a contracté aucun emprunt, en dehors d'avances remboursables ne portant pas d'intérêt. Le Groupe n'est donc pas exposé au risque de taux en ce qui concerne son passif.

Il est en revanche davantage dans le cadre de la gestion de ses liquidités y compris les actifs financiers courants (276,2 milliers d'euros au 31 décembre 2017). La politique de placement du Groupe, très prudente, repose exclusivement sur des produits liquides, à capital garanti et donnant droit à une rémunération classique tels que les SICAV monétaires.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où l'un de ses clients ou autre partenaire viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque proviendrait essentiellement des créances clients, de la créance de Crédit d'Impôt Recherche, et des titres de placement.

Compte tenu de la qualité des partenaires concernés (banques et clients), le risque de crédit peut être considéré comme faible.

Risques de marché

Risque de liquidité des actions sur les marchés de Euronext Growth et Nasdaq

La Société est cotée sur *Euronext Growth* (anciennement *Alternext*) depuis 2007 et sur le Nasdaq depuis mars 2015. Calyxt, Inc. est cotée sur le Nasdaq depuis juillet 2017. Le volume de transactions sur les titres des deux sociétés fluctue de manière considérable et imprévisible. En raison de la taille de leur capitalisations boursière actuelles et de leur flottant, le marché des actions de la Société et des actions de Calyxt est peu liquide mais néanmoins actif. La Société ne peut garantir que les marchés resteront actifs ou se développeront.

Le défaut de marché actif sur *Euronext Growth* et *Nasdaq* pourrait affecter la valeur des actions de la Société et de *Clayxt* et la possibilité pour les actionnaires de céder leurs titres au moment souhaité. Un marché peu actif pourrait en outre, dans le futur, affecter la capacité de la Société et de *Calyxt* à lever des fonds par émission de *nouvelles actions* et à *acquérir des sociétés, produits ou technologies par échange d'actions*.

Risque de volatilité du cours de l'action

Les actions des sociétés de biotechnologie sont particulièrement volatiles et il est possible que cette situation perdure. Les facteurs suivants, s'ajoutant aux autres facteurs décrits dans le présent document de référence, pourraient avoir une influence significative sur la volatilité et le cours de l'action de la Société :

- les communiqués de presse publiés par la Société et par *Calyxt* ;
- les résultats des études précliniques et essais cliniques de la Société ou ceux des sociétés partenaires ou concurrentes et plus généralement les résultats publiés concernant les produits de transfert de gènes ;
- la preuve de la sécurité et de l'efficacité des produits de la Société et/ou de ses concurrents ;
- l'annonce par le Groupe ou ses concurrents d'innovations technologiques ou de la commercialisation de nouveaux produits ;
- les décisions réglementaires ;
- les développements avec des sociétés partenaires ;
- les développements concernant les brevets ou droits de propriété intellectuelle du Groupe ou ceux de ses concurrents, y compris sur le plan contentieux ;
- les conditions de marché propres au secteur d'activité du Groupe et plus généralement celles des secteurs de la santé et des biotechnologies ; et
- le contexte politique, économique et monétaire.

Risques liés à la couverture par les analystes financiers

Le marché des actions de la Société est fortement influencé par la recherche et les rapports que le secteur ou les analystes financiers peuvent publier sur la Société, ses marchés ou ses concurrents. En particulier, si un ou plusieurs analystes financiers qui suivent ou suivront la Société revoyaient leur prix cible à la baisse ou abaissaient leur recommandation, le cours de l'action serait susceptible de baisser significativement et les volumes échangés pourraient également baisser. De même, si la publication de rapports de recherche était limitée et irrégulière ou si un ou plusieurs analystes cessaient de couvrir la Société, le cours et les volumes pourraient chuter et être durablement affectés.

Risques liés à la volatilité des résultats

Les résultats opérationnels de la Société ont été volatiles dans le passé et pourraient continuer à l'être au cours des prochains exercices. Ces fluctuations sont susceptibles de faire varier significativement le cours de l'action, notamment à la baisse. Les facteurs qui pourraient avoir un impact important sur les résultats opérationnels de la Société incluent, en plus des autres facteurs mentionnés dans le présent document de référence, la capacité du Groupe à :

- conclure de nouveaux accords commerciaux et partenariats ;
- transformer en succès commercial ses produits et innovations technologiques ; et
- maintenir ses avantages compétitifs en restant à la pointe de l'innovation.

Par ailleurs, les charges du Groupe sont majoritairement constituées de frais fixes et en particulier de frais de recherche et développement internes (charges de personnel) ou externalisés (autres charges opérationnelles). Il n'y a donc pas de lien direct entre la base de coûts et le niveau de revenus du Groupe. En conséquence, si ses revenus venaient à décliner brutalement ou à croître moins rapidement que prévu, le Groupe pourrait ne pas être en mesure de réduire ses coûts opérationnels avec pour conséquence d'accroître ses pertes opérationnelles.

Risques liés à l'actionariat

Certains actionnaires détiennent une part significative du capital de la Société et il est donc possible que le cours de ses actions soit affecté de manière significative en cas de cession de leur participation. La possibilité pour ces actionnaires de céder librement tout ou partie de leur participation dans le capital de la Société est ainsi susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le cours des actions de la Société.

Risque de taux d'intérêt

A ce jour, le Groupe n'a pas contracté d'emprunts significatifs et n'est donc pas exposé à un risque de taux.

Assurances et couverture des risques

La Société a mis en place une politique de couverture de ses principaux risques avec des montants de garanties qu'elle estime compatibles avec ses impératifs de consommation de trésorerie.

Les polices d'assurance sont principalement les suivantes :

- Police dite « Dommages aux biens » qui couvre classiquement les risques d'incendie, explosion, foudres, dommages électriques, risques spéciaux, risques informatiques, vols, et bris de machine.
- Police d'assurance « Responsabilité Civile » qui couvre les risques liés à l'exploitation.
- Police d'assurance « Garantie Homme Clé » en cas de décès des deux fondateurs de la Société.
- Police d'assurance « Responsabilité des dirigeants et administrateurs sociaux » qui couvre la responsabilité civile des dirigeants de la Société, lorsque leur responsabilité est mise en cause dans l'exercice de leur fonction.
- Police d'assurance liées à la conduite des essais cliniques.

La Société estime que les polices d'assurance mentionnées ci-dessus couvrent de manière adaptée les risques inhérents à ses activités et susceptibles d'être assurés et que sa politique d'assurance est cohérente avec les pratiques dans son secteur d'activité. La Société n'envisage pas de difficulté particulière pour conserver, à l'avenir, des niveaux d'assurance adaptés dans la limite des conditions du marché.

La Société ne peut, cependant, garantir qu'elle sera toujours en mesure de conserver, et le cas échéant d'obtenir, des couvertures d'assurances similaires à un coût acceptable, ce qui pourrait la conduire à accepter des polices d'assurances plus onéreuses et/ou à assumer un niveau de risque plus élevé. Ceci en particulier au fur et à mesure qu'elle développera son activité.

L'occurrence d'un ou de plusieurs sinistres importants, même s'ils étaient couverts par ses polices d'assurances, pourrait sérieusement affecter l'activité du Groupe et sa situation financière compte tenu de l'interruption de ses activités pouvant résulter d'un tel sinistre, des délais de remboursements par les compagnies d'assurances, des dépassements de plafonds de garantie et enfin du renchérissement des primes qui s'en suivrait.

ANNEXE 4

Activité en matière de recherche et développement et positionnement du Groupe

Nous sommes une société de biotechnologies de stade clinique, employant nos principales technologies brevetées afin de développer les meilleurs produits dans leur catégorie, dans le domaine de l'immuno-oncologie. Nos candidats produits, fondés sur des lymphocytes T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CARs, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cancers. De récents résultats cliniques indiquent que l'immunothérapie fondée sur les CARs est l'un des domaines les plus prometteurs de la recherche sur le cancer, et nous pensons qu'elle représente un nouveau paradigme pour le traitement du cancer. Nous concevons la prochaine génération d'immunothérapies par cellules CAR T avec des gènes modifiés de façon ciblée. Nos technologies de ciblage génique nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, ce qui signifie qu'elles proviennent de donneurs sains plutôt

que des patients eux-mêmes. Nous pensons que la production allogénique de cellules CAR T nous permettra de développer des produits rentables, « sur étagère » pouvant être stockés et distribués dans le monde entier. Notre expertise en matière de modification ciblée des gènes nous permet également de développer des candidats produits qui présentent des attributs supplémentaires en matière d'innocuité et d'efficacité, y compris des éléments de contrôle conçus pour empêcher les cellules CAR T d'attaquer les tissus sains, pour leur permettre de tolérer des traitements de référence en oncologie, et de les équiper pour résister aux mécanismes qui inhibent l'activité du système immunitaire. Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies de modification ciblée des gènes dans d'autres applications thérapeutiques, et par ailleurs, cherchons, via notre filiale Calyxt, Inc. à développer des produits alimentaires plus sains pour une population en croissance.

Le cancer est la seconde cause principale de décès aux Etats-Unis ; il est la cause d'un décès sur quatre. L'immuno-oncologie vise à exploiter la puissance du système immunitaire dans l'organisme pour cibler et tuer le cancer. Un élément-clé de cette démarche est un type particulier de cellules blanches du sang, appelées cellules T, qui joue un rôle important dans l'identification et la destruction des cellules cancéreuses. Malheureusement, les cellules cancéreuses développent souvent des mécanismes pour échapper au système immunitaire. Les CARs, récepteurs modifiés qui peuvent être exprimés sur la surface du lymphocyte T, lui confèrent un mécanisme de ciblage spécifique, ce qui augmente ainsi sa capacité à rechercher, identifier, interagir avec et détruire les cellules tumorales portant un antigène sélectionné. Les travaux de recherche et développement sur les immunothérapies par cellules CAR T se concentrent actuellement sur deux approches : les thérapies autologues et allogéniques. Les immunothérapies par cellules CAR T autologues modifient les propres lymphocytes T d'un patient pour cibler des antigènes spécifiques qui sont situés sur les cellules cancéreuses. Ce type de traitement nécessite un produit d'immunothérapie personnalisé pour chaque patient. Il est actuellement testé dans des essais cliniques par plusieurs sociétés de biotechnologie et pharmaceutiques. En revanche, une immunothérapie par lymphocyte T CAR allogénique est une approche dans laquelle un patient atteint de cancer reçoit une administration d'un produit d'immunothérapie disponible « sur étagère », produit en masse à partir de cellules T issues d'un donneur sain. Notre priorité initiale consiste à développer des traitements allogéniques, et nous pensons être leader sur cette approche.

La modification génique ciblée est un procédé d'ingénierie des génomes selon lequel l'ADN est inséré, effacé, réparé ou remplacé à un emplacement précis dans le génome. Le défi le plus fondamental de la modification génique est la nécessité de cibler spécifiquement et efficacement une séquence d'ADN précise dans un gène. Nos technologies de modification génique exclusives fondées sur des nucléases, combinées avec plus de 18 ans d'expérience en ingénierie des génomes, nous permettent de modifier n'importe quel gène avec une insertion, une délétion, une réparation et un remplacement très précis des séquences d'ADN. Nos nucléases, y compris une catégorie particulière de protéines dérivées d'effecteurs semblables aux activateurs de transcription, agissent comme des « ciseaux à ADN », pour modifier des gènes sur des sites cibles spécifiques et nous permettent de façonner des cellules CAR T allogéniques. Notre technologie brevetée d'électroporation, PulseAgile, nous permet d'introduire efficacement nos nucléases dans des cellules humaines tout en préservant la viabilité cellulaire, ce qui la rend particulièrement adaptée pour un processus de fabrication à grande échelle. Nous pensons que ces technologies permettront à nos produits d'être fabriqués, stockés, distribués largement et administrés à des patients en étant disponible « sur étagère ».

Nous développons actuellement des produits en interne et par le biais d'alliances stratégiques récemment conclues avec Pfizer Inc, ou Pfizer, et les Laboratoires Servier SAS, ou Servier. Nous estimons que nos alliances avec Pfizer et Servier ont validé notre plateforme technologique, notre forte expérience dans le domaine des cellules CAR T allogéniques et la force de notre propriété intellectuelle.

En 2016, Servier a commencé au Royaume-Uni deux essais cliniques de Phase I sur UCART19, dont Servier est promoteur. Les deux essais cliniques, l'un pédiatrique (appelée l'étude PALL) et l'autre adulte (appelée l'étude CALM), visent à évaluer la sécurité, la tolérabilité et l'activité de UCART19 chez

des patients atteints d'une leucémie lymphoblastique aiguë (ou « ALL »). En novembre 2016, quand nous avons licencié à Servier les droits exclusifs sur UCART19, Servier a annoncé qu'il avait concédé à Pfizer les droits exclusifs de développement et de commercialisation de UCART19 aux Etats-Unis. En plus des résultats préliminaires présentés par Servier et Pfizer en décembre 2016 lors d'une réunion au Comité Consultatif sur l'ADN Recombinant du National Institute of Health (ou « RAC »), Servier a présenté en décembre 2017, lors de la conférence American Society of Hematology, ou ASH, des résultats intermédiaires des deux études cliniques sur UCART19. Ces résultats intermédiaires montrent un taux de rémission complète de 83% sur les deux études : cinq des sept patients de l'étude adulte (CALM) ont atteint une maladie résiduelle minimale négative au 28^{ème} jour de l'infusion et cinq patients de l'étude pédiatrique (PALL) ont atteint une maladie résiduelle minimale négative au 28^{ème} jour de l'injection. Ces données encourageantes renforcent notre confiance en notre portefeuille. Des résultats additionnels seront présentés le 21 mars 2018 à la conférence annuelle European Society for Blood and Marrow Transplantation.

En ce qui concerne notre produit candidat UCART123, nous avons obtenu un avis favorable unanime du RAC, lors de la réunion qui s'est tenue le 14 décembre 2016, pour commencer deux études de Phase I aux Etats-Unis. En décembre 2016, nous avons soumis une demande de démarrer des essais cliniques aux Etats-Unis (IND), et avons obtenu l'approbation de la FDA de commencer deux essais cliniques de Phase I pour UCART123. Un essai clinique de Phase I a pour objet d'évaluer la sécurité, la tolérabilité et l'activité de UCART123 chez des patients adultes atteints d'une leucémie aiguë myéloblastique (ou « AML ») et est conduite au Weill Cornell Medical College (ou « Cornell ») et à l'Université du Texas MD Anderson Cancer Center (ou « MD Anderson »). L'autre essai de Phase I vise à évaluer la sécurité, la tolérabilité et l'activité de UCART123 sur des patients adultes atteints d'une leucémie à cellules dendritiques plasmacytoïdes (ou « BPDCN ») et est conduite au MD Anderson.

Nous poursuivons également des développements pré-cliniques d'autres produits candidats que nous contrôlons, tels que UCART22, UCARTCS1. Notre objectif est de soumettre, directement ou indirectement, une demande de débuter des essais cliniques par an. Ces plans de soumission soulignent les avancées de notre portefeuille mature apportant ainsi plus de produits en développement clinique.

Notre but est de continuer à maximiser le potentiel de l'édition de gènes pour délivrer des produits révolutionnaires afin de répondre à des besoins médicaux non satisfaits. Notre priorité initiale est d'appliquer notre leadership dans les technologies d'édition de gènes pour développer et commercialiser les meilleurs produits dans leur catégorie, dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie.

Jusqu'au 25 juillet 2017, Cellectis S.A. détenait à 100% Calyxt, Inc. Le 25 juillet 2017, Calyxt, Inc. a réalisé son introduction en bourse d'un montant total de 64,4 millions de dollars, avant déduction des commissions bancaires et tout autre frais associé à l'offre, suite à l'émission et l'enregistrement de 8.050.000 millions d'actions à 8 dollars par action. Le nombre d'actions offertes prend en compte l'exercice en totalité par les banques introductrices de leur option de surallocation et l'achat de 20 millions de dollars d'actions par Cellectis S.A. Les actions de Calyxt, Inc. sont cotées sur le NASDAQ sous le code mnémorique « CLXT ». Au 28 février 2018, nous détenons 79,3% des actions ordinaires en circulation de Calyxt, Inc.

Immunothérapie

La promesse de l'immuno-oncologie repose sur la capacité à entraîner le système immunitaire à reconnaître et détruire les cellules tumorales qui, sinon, échappent à la surveillance immunitaire. De récentes avancées en immuno-oncologie ont montré que l'exploitation de la capacité du système immunitaire à combattre des cellules tumorales pouvait potentiellement guérir certains cancers. En se fondant sur ces avancées, l'immuno-oncologie est devenue une nouvelle frontière pour les traitements, et nous pensons qu'elle constitue l'un des domaines de développement les plus prometteurs en oncologie.

Nos plateformes et portefeuilles de technologies propriétaires

TALEN® – Technologie propriétaire de modification génique ciblée

La structure de nucléase phare que nous utilisons pour la modification génique ciblée est fondée sur une catégorie de protéines tirées d'effecteurs de type activateur de transcription, ou « TALE ». Les produits TALEN sont conçus en fusionnant le domaine de coupure de l'ADN d'une nucléase aux domaines des TALE, qui peuvent être façonnés sur mesure pour reconnaître spécifiquement une séquence d'ADN unique. Ces protéines de fusion servent de « ciseaux à ADN » faciles à cibler pour les applications d'ingénierie des génomes et nous permettent de réaliser des modifications génomiques ciblées comme l'insertion, la délétion, la réparation et le remplacement de séquences dans les cellules vivantes.

Nous pensons que les avantages clefs de la technologie TALEN sont :

- *La précision.* Il est possible de concevoir un TALEN qui coupera spécifiquement l'ADN dans n'importe quelle région sélectionnée au sein de n'importe quel gène choisi, pour obtenir le résultat génétique souhaité sur n'importe quel gène de n'importe quelle espèce vivante.
- *La spécificité et la sélectivité.* Les TALEN peuvent être conçus pour limiter leur clivage d'ADN à la seule séquence souhaitée et pour éviter de couper ailleurs dans le génome. Ce paramètre est essentiel, en particulier pour des applications thérapeutiques, car des modifications génomiques indésirables pourraient potentiellement provoquer des effets dommageables pour le patient. En outre, la modification génique ciblée nécessite uniquement une présence transitoire de TALEN, préservant ainsi l'intégrité et la fonctionnalité du génome des cellules T.
- *L'efficacité.* Un grand pourcentage de cellules T traitées par TALEN porte la modification génomique souhaitée. Par exemple, dans nos tests de routine, environ 70% des cellules traitées par TALEN pour inactiver un gène portent la modification génomique souhaitée. Nous pensons que la très grande efficacité de TALEN sera importante pour la rentabilité d'un processus de fabrication impliquant la génération de cellules T génétiquement modifiées.

PulseAgile – Technologie d'électroporation

Afin de procéder à des modifications géniques ciblées, nous utilisons notre propre technologie d'électroporation, PulseAgile, pour introduire des nucléases à l'intérieur de cellules T où elles peuvent accéder à l'ADN de la cellule. L'électroporation permet aux molécules d'ARN messager, ou « ARNm », codant la nucléase, d'entrer dans la cellule, où elles sont traduites en protéine nucléase qui peut couper dans l'ADN cellulaire. Les molécules d'ARNm sont rapidement dégradées par la cellule, ce qui signifie que la nucléase est exprimée uniquement pendant un court laps de temps.

L'électroporation PulseAgile utilise une forme unique d'onde de champ électrique qui, en combinaison avec une solution tampon propriétaire, permet aux molécules, comme les nucléases, d'entrer efficacement dans la cellule tout en maintenant un pourcentage élevé de cellules viables. La technologie PulseAgile est particulièrement efficace du fait de la forme du champ électrique qui inclut des pics à haute tension qui sont optimisés pour créer des ouvertures transitoires dans la membrane cellulaire, suivis d'impulsions à tension plus basses qui aident l'ARNm à migrer vers l'intérieur des cellules. En outre, PulseAgile est optimisée pour préserver une viabilité cellulaire élevée et est donc adaptée à une fabrication à grande échelle.

Notre portefeuille en immuno-oncologie

Nos principaux produits candidats en immuno-oncologie, que nous appelons « UCARTs », sont tous des cellules CAR T allogéniques modifiées afin d'être utilisées pour le traitement de tout patient souffrant d'un type particulier de cancer. Chaque produit candidat UCART cible un antigène tumoral sélectionné et porte des attributs spécifiquement façonnés, comme la compatibilité avec des traitements spécifiques que les patients souffrant de cancer peuvent recevoir. UCART est la première ligne de produits thérapeutiques que nous développons avec notre plateforme de modification génique

ciblée pour répondre à des besoins médicaux non satisfaits dans le domaine de l'oncologie. Nous concentrons notre pipeline interne initial dans le domaine de l'hématologie maligne, ciblant des maladies avec de forts besoins non satisfaits, tel que la leucémie lymphoblastique aiguë (ALL), la leucémie aiguë myéloblastique (AML), la leucémie à cellules dendritiques plasmacytoïdes (BPDCN) et différents autres types de lymphomes. En 2017, nous avons commencé les études cliniques sur notre produit candidat UCART123. Tous les autres produits candidats que nous contrôlons sont en phase de développement préclinique. Le tableau suivant met en lumière certains de ces produits candidats :

Programme	Indication	Développement de produit	Développement préclinique	Production	Soumission de demande d'essai clinique	Phase I	Phase II	Phase III	Commercialisation
UCART19*	ALL (PALL) ALL (CALM)								
UCART123	AML BPDCN								
UCART22	B-ALL B-NHL								
UCARTCS1	MYELOME MULTIPLE								

* UCART19 est licencié exclusivement à Servier et fait l'objet d'un accord de développement clinique conjoint entre Servier et Pfizer

Nos alliances stratégiques :

En plus du développement de notre propre portefeuille de produits candidat, nous avons poursuivi une stratégie de renforcement par des alliances pharmaceutiques fortes. Nous pensons que notre approche de développement de UCART a été développée par nos alliances stratégiques avec Servier et Pfizer. Nos alliances stratégiques incluent des paiements à la signature, et de potentiels paiements d'étapes jusqu'à 3,9 milliards de US dollars et des royalties à haut chiffre unique sur les ventes futures.

Calyxt

Notre filiale américaine, Calyxt, Inc. (ou « Calyxt ») a été fondée en 2010 et met actuellement l'accent sur le développement et la commercialisation de produits végétaux. Calyxt est une entreprise dédiée au consommateur, spécialisée dans l'alimentation et l'agriculture. L'association de la technologie de pointe utilisée par Calyxt en matière de modification génétique et son savoir-faire technique à sa stratégie commerciale innovante lui permet d'être à l'avant-garde d'un changement de paradigme visant à offrir aux consommateurs des ingrédients alimentaires de spécialité plus sains, comme des huiles plus saines et du blé riche en fibres, ainsi que des caractéristiques agricoles avantageuses pour les agriculteurs, à l'instar de la tolérance aux herbicides. Bien que les caractères qui rendent ces caractéristiques possibles peuvent se manifester de façon naturelle et aléatoire au cours de l'évolution ou dans un environnement contrôlé par les technologies agricoles traditionnelles - ces processus sont imprécis et nécessitent de nombreuses années, voire des décennies. La technologie de Calyxt lui permet de modifier précisément et spécifiquement un génome végétal afin d'obtenir les caractères et caractéristiques désirés, ce qui donne un produit final exempt d'ADN étranger. Nous estimons que la précision, la spécificité, le rapport coût-efficacité et la rapidité de développement des technologies de modification génétique lui permettra de bouleverser l'industrie agroalimentaire.

Calyxt a développé une solide gamme de produits grâce à sa technologie brevetée. Son premier produit candidat, que Calyxt prévoit de commercialiser d'ici la fin de l'année 2018, est un soja à teneur élevée en acide oléique conçu pour produire une huile plus saine qui ne contient aucun gras trans et moins de gras saturés. Calyxt développe également un blé riche en fibres pour créer de la farine avec jusqu'à trois fois plus de fibres alimentaires que la farine blanche standard tout en conservant le même goût et la même facilité d'utilisation. Un autre produit que Calyxt met au point est un blé tolérant aux herbicides conçus pour offrir aux agriculteurs de meilleures options de lutte contre

les mauvaises herbes afin d'accroître le rendement et la rentabilité. Nous pensons que chacun de ces produits candidats répond à un marché qui pourrait représenter plusieurs milliards de dollars.

Nous pensons que les technologies de modification génétique que nous licencions exclusivement à Calyxt dans son domaine et sa stratégie commerciale innovante lui permettra de combler le fossé entre l'évolution des préférences des consommateurs et l'approche historique des grandes entreprises de la chaîne d'approvisionnement agricole.

Grâce à ses propres procédés et son expertise, Calyxt modifie le génome des espèces agricoles en recourant à nos « ciseaux moléculaires » pour couper précisément l'ADN dans une seule cellule végétale, utiliser le système de réparation naturelle de la plante pour effectuer la modification souhaitée et enfin régénérer la cellule individuelle en une plante entière. Nous sommes convaincus que Calyxt est capable de développer des caractères ciblés dont certains seraient presque impossibles à développer en utilisant les méthodes traditionnelles de développement des caractères - plus rapidement, plus efficacement et à moindre coût que les techniques de développement de caractères traditionnelles. Le savoir-faire technologique de Calyxt lui permet d'évaluer les probabilités de succès dès le début du processus de recherche et développement, ce qui élimine potentiellement des échecs coûteux en phase avancée et permet le développement d'une gamme plus large de produits. Calyxt a une solide réputation en ce qui concerne ses procédés et son savoir-faire, car elle a modifié avec succès plus de 20 gènes uniques dans 6 espèces végétales depuis sa création en 2010.

La stratégie commerciale de Calyxt s'articule autour de deux axes : le développement d'ingrédients alimentaires de spécialité plus sains, à l'instar d'huiles plus saines et de blé riche en fibres afin de permettre à l'industrie alimentaire de s'adapter à l'évolution des tendances des consommateurs et le développement de caractéristiques agricoles avantageuses pour les agriculteurs, comme la tolérance aux herbicides. Pour ce faire, Calyxt doit développer et mettre à profit sa chaîne d'approvisionnement afin de commercialiser efficacement ses produits destinés aux consommateurs et aux agriculteurs. En ce qui concerne ses produits centrés sur le consommateur, Calyxt a l'intention de réorienter et tirer parti de la capacité actuelle de la chaîne d'approvisionnement en concluant des contrats, des ententes ou des partenariats avec les acteurs de la chaîne d'approvisionnement existante, comme les sociétés de production de semences, les agriculteurs, les concasseurs, les raffineurs ou les meuniers, ce qui devrait lui permettre d'utiliser ses ressources pour optimiser l'innovation et le développement de nos produits tout en minimisant ses dépenses en immobilisations et ses coûts indirects. Pour ce qui est de ses produits destinés aux agriculteurs, Calyxt entend accorder des licences à l'industrie semencière.

Les produits candidats de Calyxt sont présentés dans le tableau suivant :

Produit candidat	Découverte	Phase I	Phase II	Phase III
Produits centrés sur le consommateur				
Soja* à teneur élevée en acide oléique				
Soja* à teneur élevée en acide oléique / faible teneur en acide linoléique				
composition protéique améliorée Soja				
Blé riche en fibres				
Blé riche en fibres II				
Blé à teneur réduite en gluten				
Composition améliorée d'huile de canola				
Pommes de terre stockables à froid *				
Pommes de terre à brunissement réduit *				
Pommes de terre stockables à froid / pommes de terre à brunissement réduit				
pommes de terre résistant au mildiou				
Produits centrés sur l'agriculteur				
Soja tolérant à la sécheresse				
Soja à rendement amélioré				
Soja tolérant aux herbicides				
Blé résistant à l'oïdium *				
Blé tolérant aux herbicides				
Canola tolérant aux herbicides				
Luzerne de qualité améliorée*				
Luzerne tolérante aux herbicides				

* confirmation de l'USDA que le produit n'est pas un produit réglementé en vertu de LPD 7 CFR partie 340

Calyxt catégorise ses étapes de développement pré-commercial de la Phase I à la Phase III. Avant d'entrer dans la Phase I, en phase de Découverte, Calyxt identifie les gènes d'intérêt. Dans la Phase I, Calyxt modifie les gènes d'intérêt identifiés, cible les modifications souhaitées et produit une graine initiale qui contient la modification souhaitée. La Phase II est l'étape de validation des caractères, où Calyxt effectue des essais à petite et grande échelle pour confirmer le phénotype et la fonctionnalité des ingrédients. Durant cette phase, Calyxt effectue également des essais sur le terrain à plusieurs endroits, après avoir confirmé que le produit n'est pas un produit réglementé par l'USDA. En Phase III, Calyxt développe la première production pilote à l'échelle commerciale, commence à construire la chaîne d'approvisionnement et les stocks et effectue des essais auprès des clients avant la commercialisation.

COMPTES CONSOLIDES
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

COMPTES CONSOLIDES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2017

SOMMAIRE

BILAN CONSOLIDE	54
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	55
ETAT GLOBAL DES GAINS ET PERTES CONSOLIDES	56
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE	57
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	58
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES	61

BILAN CONSOLIDE

En milliers de dollars

	Notes	A la date du	
		31-déc.-16	31-déc.-17
ACTIF			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	5	1 343	1 431
Immobilisations corporelles	6	16 900	7 226
Actifs financiers		691	1 004
Total actifs non courants		18 935	9 661
Actifs courants			
Stocks	8	118	250
Clients et comptes rattachés	9.1	3 627	2 753
Subventions à recevoir	9.2	8 723	9 524
Autres actifs courants	9.3	8 870	13 713
Actifs financiers courants	10.1	36 592	40 602
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10.2	254 568	256 380
Total actifs courants		312 498	323 221
TOTAL DE L'ACTIF		331 432	332 882
PASSIF			
Capitaux propres			
Capital social	14.1	2 332	2 367
Primes d'émission	14.1	568 185	614 037
Actions propres	14.4	(416)	(297)
Ecarts de conversion		(22 174)	1 978
Réserves		(207 875)	(251 927)
Résultat net, part du groupe		(67 255)	(99 368)
Capitaux propres, part du Groupe		272 795	266 791
Intérêts minoritaires	14.3	1 876	19 113
Total capitaux propres		274 671	285 904
Passifs non courants			
Emprunts et dettes financières non courants	11	30	13
Provisions non courantes	17	560	3 430
Total passifs non courants		590	3 443
Passifs courants			
Emprunts et dettes financières courants	11	1 730	21
Fournisseurs et comptes rattachés		9 722	9 460
Revenus différés	13	38 929	26 056
Provisions courantes	17	594	1 427
Autre passifs courants	12	5 196	6 570
Total passifs courants		56 171	43 534
TOTAL DU PASSIF		331 432	332 882

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
En milliers de dollars , excepté le résultat par action

	Notes	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
		2015	2016	2017
Revenus				
Chiffre d'affaires	3.1	55 864	44 808	25 188
Autres revenus	3.1	6 701	11 637	8 528
Total Revenus		62 565	56 444	33 715
Charges opérationnelles				
Coût des redevances	3.2	(2 746)	(1 777)	(2 620)
Frais de recherche et développement	3.2	(58 154)	(78 458)	(79 227)
Frais administratifs et commerciaux	3.2	(30 223)	(43 413)	(44 750)
Autres produits et charges opérationnelles		(2 425)	(99)	232
Total charges opérationnelles		(93 549)	(123 746)	(126 366)
Résultat opérationnel		(30 984)	(67 302)	(92 650)
Produits financiers	3.4	10 253	7 147	7 262
Charges financières	3.4	(1 876)	(7 101)	(18 294)
Résultat financier		8 378	46	(11 032)
Impôt sur les bénéfices	3.5	-	-	-
Résultat net de la période		(22 606)	(67 255)	(103 683)
Résultat net, part du Groupe		(22 796)	(67 255)	(99 368)
Résultat net, part des minoritaires		190	-	(4 315)
Résultat de la période par action:	16			
Résultat de base par action (en dollars)		(0,67)	(1,91)	(2,78)
Résultat dilué par action (en dollars)		(0,67)	(1,91)	(2,78)

ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2015	2016	2017
Résultat net de la période	(22 607)	(67 255)	(103 683)
Gains et pertes actuariels	(15)	(30)	(515)
Gains et pertes non transférables en compte de résultat	(15)	(30)	(515)
Ecarts de conversion	(6 769)	(4 333)	23 745
Gains et pertes transférables en compte de résultat	(6 769)	(4 333)	23 745
Résultat global	(29 391)	(71 618)	(80 453)
Résultat global, part du Groupe	(29 640)	(71 607)	(75 731)
Résultat global, part des minoritaires	249	(12)	(4 723)

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

	Notes	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
		2015	2016	2017
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation				
Résultat net de la période		(22 606)	(67 255)	(103 683)
Reconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation				
Ajustements:				
Amortissements et dépréciations sur actifs non courants		1 937	2 211	3 371
Pertes (profits) sur cessions d'actifs immobilisés		(11)	65	40
Charge (produit) financier net		(8 378)	(46)	11 032
Charge liées aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)		33 402	58 622	50 418
Variation nette des provisions		(279)	(365)	2 908
Autres éléments sans impact sur la trésorerie		-	(1 432)	2
Interêts reçus (payés)		1 070	1 694	1 371
Capacité d'autofinancement		5 135	(6 507)	(34 540)
Variation du stock		(25)	50	(109)
Variation des créances d'exploitation et charges constatées d'avance		1 268	(997)	(549)
Variation des créances de subvention et de CIR		(679)	(1 122)	305
Variation des dettes d'exploitation		2 961	(4 384)	(335)
Variation des produits constatés d'avance		(5 070)	(19 750)	(17 099)
Variation du besoin en fonds de roulement		(1 544)	(26 203)	(17 787)
Variation de trésorerie des opérations d'exploitation		3 591	(32 710)	(52 327)
Opérations en capital				
Cessions d'immobilisations corporelles		111	24	7 164
Cessions (acquisition) de filiales après déduction de la trésorerie		(3 162)	-	-
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(97)	(337)	(273)
Acquisitions d'immobilisations corporelles		(4 316)	(13 696)	(2 383)
Variation des actifs financiers non courants		(264)	175	(125)
Cession (acquisition) des actifs financiers courants		-	(39 302)	(2 598)
Variation de trésorerie sur investissements		(7 728)	(53 137)	1 784
Opérations de financement				
Augmentation de capital net des coûts d'émission		221 142	713	2 930
Transactions avec les filiales		-	-	38 257
Remboursement d'emprunts et dettes financières		(625)	(91)	(41)
Vente et rachat d'actions propres		75	(137)	120
Variation de trésorerie sur opérations de financement		220 591	485	41 266
Variation de la trésorerie nette		216 454	(85 362)	(9 277)
Trésorerie nette au 1er janvier		136 400	342 111	254 568
Ecarts de change sur trésorerie en devises		(10 743)	(2 181)	11 089
Trésorerie nette en fin de période	7	342 111	254 568	256 380

Nous présentons notre état consolidé des flux de trésorerie selon la méthode indirecte.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital actions ordinaires		Primes d'émission	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves	Bénéfice (perte)	Capitaux propres		Capitaux propres
	Nombre d'actions	Montant						Part du Groupe	Intérêts minoritaires	
Solde au 1er janvier 2015	29 446 721	2 014	263 100	(354)	(11 024)	(179 962)	27	73 801	(1 529)	72 272
Résultat net	-	-	-	-	-	-	(22 796)	(22 796)	190	(22 606)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-	(6 829)	(15)	-	(6 844)	59	(6 785)
Résultat global	-	-	-	-	(6 829)	(15)	(22 796)	(29 640)	249	(29 391)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	27	(27)	-	-	-
Augmentation de capital 14.1	5 500 000	297	209 899	-	-	(6)	-	210 189	-	210 189
Acquisitions et cessions de parts d'intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	(5 164)	-	(5 164)	1 280	(3 884)
Actions propres 14.4	-	-	-	75	-	-	-	75	-	75
Exercice de bons de souscription d'actions 14.2	231 893	13	4 325	-	-	-	-	4 338	-	4 338
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie 15	-	-	32 614	-	-	-	-	32 614	789	33 403
Solde au 31 décembre 2015	35 178 614	2 323	509 938	(279)	(17 853)	(185 120)	(22 796)	286 212	789	287 002

	Capital actions ordinaires		Primes d'émission	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves	Bénéfice (perte)	Capitaux propres		
	Nombre d'actions	Montant						Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Solde au 1er janvier 2016	35 178 614	2 323	509 938	(279)	(17 853)	(185 120)	(22 796)	286 212	789	287 002
Résultat net	-	-	-	-	-	-	(67 255)	(67 255)	-	(67 255)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-	(4 321)	(30)	-	(4 352)	(12)	(4 363)
Résultat global	-	-	-	-	(4 321)	(30)	(67 255)	(71 607)	(12)	(71 618)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	(22 796)	22 796	-	-	-
Actions propres	-	-	-	(137)	-	-	-	(137)	-	(137)
Exercice de bons de souscription d'actions	156 446	9	723	-	-	(6)	-	726	-	726
Rémunération fondée sur les actions sans impact sur la trésorerie	12	-	57 524	-	-	-	-	57 524	1 098	58 622
Autres mouvements	-	-	-	-	-	77	-	77	-	77
Solde au 31 décembre 2016	35 335 060	2 332	568 185	(416)	(22 174)	(207 875)	(67 255)	272 795	1 876	274 671

	Capital actions ordinaires		Primes d'émission	Actions propres	Ecart de conversion	Réserves	Bénéfice (perte)	Capitaux propres		
	Nombre d'actions	Montant						Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
Solde au 1er janvier 2017	35 335 060	2 332	568 185	(416)	(22 174)	(207 875)	(67 255)	272 795	1 876	274 671
Résultat net	-	-	-	-	-	-	(99 368)	(99 368)	(4 315)	(103 683)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres	-	-	-	-	24 152	(515)	-	23 637	(408)	23 230
Résultat global	-	-	-	-	24 152	(515)	(99 368)	(75 731)	(4 723)	(80 453)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	(67 255)	67 255	-	-	-
Augmentation de capital	466 950	26	-	-	-	(26)	-	-	-	-
Opérations entre actionnaires (1)	-	-	-	-	-	23 747	-	23 747	14 510	38 257
Actions propres	-	-	-	120	-	-	-	120	-	120
Exercice de bons de souscription d'actions	11	158 052	9	2 921	-	-	-	2 930	-	2 930
Attribution d'actions gratuites, stock options et bons de souscriptions d'action	12	-	-	42 968	-	-	-	42 968	7 450	50 418
Autres mouvements	-	-	(37)	-	-	(1)	-	(38)	-	(38)
Solde au 31 décembre 2017	35 960 062	2 367	614 037	(297)	1 978	(251 927)	(99 368)	266 791	19 113	285 904

(1) Introduction en Bourse de Calyxt : Le produit net de l'offre s'élève à environ 58,0 millions de dollars, après déduction de 3,1 millions de dollars de commissions bancaires et 3,3 millions de dollars couvrant tout autre frais associé à l'offre. La part de capitaux propres de Calyxt de 20,3% attribuable aux intérêts minoritaires est de 11,8 million de dollars et les capitaux propres de Calyxt attribuables aux actionnaires de Collectis atteignent 79,7 % soit 26,4 millions de dollars (après avoir pris en considération l'achat par Collectis de 20 millions de dollars d'actions ordinaires de Calyxt lors de l'introduction en bourse de Calyxt).

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DECEMBRE 2017

Note 1. La Société

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis » ou « nous ») est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris. Nous sommes une entreprise biopharmaceutique de stade clinique et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie. Nos produits candidats, fondés sur des cellules T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CARs, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cancers. Nos technologies de ciblage génique nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, c'est à dire qu'elles sont conçues à partir de cellules provenant de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies de modification ciblée des gènes dans d'autres applications thérapeutiques, et cherchons, par ailleurs, à développer des produits alimentaires plus sains pour une population en croissance.

Note 2. Principales méthodes comptables

2.1 Base de préparation

Les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 12 mars 2018.

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars américains. Voir Note 2.2.

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards - IFRS) telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2015, 2016 et 2017.

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention des coûts historiques à l'exception de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur conformément aux normes IFRS.

Les normes internationales d'information financière comprennent les normes IFRS, les normes comptables internationales (International Accounting Standards - IAS) ainsi que les interprétations du Comité d'interprétation des normes (Standard Interpretation Committee - SIC) et du Comité d'interprétation des IFRS (International Financial Reporting Interpretations Committee - IFRIC). Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer les états financiers consolidés sont décrites ci-après.

Application de nouvelles normes ou de nouveaux amendements aux normes

Le Groupe applique les normes et les amendements aux normes suivantes depuis le 1er janvier 2017, sans impact significatif sur les états financiers consolidés :

- Amendements à l'IAS 7 « Etat des flux de trésorerie » (applicable à partir du 1er janvier 2017)

Normes, interprétations et amendements publiés mais dont l'application n'est pas encore obligatoire

Les amendements et modifications aux normes ci-dessous sont applicables pour les exercices ouverts après le 1er janvier 2018. Le Groupe estime que l'adoption de ces amendements et modifications aux normes n'aura pas d'impact significatif sur le compte de résultat, la situation financière ou les flux de trésorerie.

- IFRS 9 – Instruments financiers (applicable à partir du 1er janvier 2018)
- Amendements to IFRS 2 “Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ” (applicable à partir du 1er janvier 2018)
- Amendements to IFRIC 22 “Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée” (applicable à partir du 1er janvier 2018)
- Amendements à IFRS 9 « Instruments financiers – Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative » (applicable à partir du 1er janvier 2019)
- IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » (applicable à partir du 1er janvier 2019)

L'IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients établit un cadre global pour déterminer si les produits provenant de contrats avec des clients doivent être comptabilisés, et, le cas échéant, à quel moment et quel montant comptabiliser. La norme remplace les dispositions en vigueur en matière de comptabilisation des produits, notamment IAS 18 Produits des activités ordinaires. L'application de l'IFRS 15 est obligatoire pour la présentation des comptes publiés à partir du 1er janvier 2018. Une adoption anticipée est autorisée.

Collectis a initié le projet d'implémentation de l'IFRS 15 avec une phase de diagnostic. Les différentes catégories de contrats clients ont été revues, et sont les suivantes :

- Contrats de collaboration ;
- Contrats de licence.

Collectis appliquera l'IFRS 15 à partir du 1er janvier 2018 selon la méthode rétrospective. Cela entraînera un report de la reconnaissance de revenu de collaboration (notamment les paiements d'étapes) sur les exercices 2014 et 2015 dans les capitaux propres d'ouverture de 2016 pour 1,8 M\$. Mis à part cet impact sur les capitaux propres d'ouverture, l'application d'IFRS 15 n'aura d'impact ni sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ni sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

L'IASB a publié en janvier 2016 la norme IFRS 16 « Contrats de Location », applicable à partir de l'exercice 2019, qui aligne la comptabilisation des contrats de location simple sur celle des contrats de location financement (i.e.: comptabilisation au bilan des loyers futurs et des droits d'utilisation associés). Collectis évalue actuellement l'impact potentiel de l'application de la norme IFRS 16 sur nos états financiers. Les engagements relatifs aux contrats de location et de vente-relocation sont présentés dans la note 18. Un certain nombre de ces contrats pourraient devoir être inscrits dans la nature d'actifs « droit d'utilisation et obligation financière associée » en l'application de la norme IFRS 16.

2.2 Modification de la monnaie de présentation des états financiers

Les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont présentés en dollars, ce qui diffère de la monnaie fonctionnelle de Celectis S.A., à savoir l'euro. Nous avons décidé de changer la monnaie de présentation de l'euro vers le dollar au troisième trimestre 2017, avec effet rétrospectif. Nous pensons que ce changement améliorera la comparaison avec les pairs qui présentent pour la majorité d'entre eux leurs états financiers en dollars.

Les effets du changement de monnaie de présentation sur la comparaison des états financiers consolidés sont les suivants :

- Les différents éléments d'actif et de passif en dollars correspondent aux montants publiés en euros convertis au taux de change quotidien de référence de la Banque centrale européenne (BCE) pour les échanges dollar / euro (tels que publiés par la Banque de France) à la fin de la période. La même méthodologie est appliquée pour total des capitaux propres. Par conséquent, la modification de la monnaie de présentation des états financiers consolidés n'a pas d'incidence sur les éléments d'actif et de passif en dollars ni sur le total des capitaux propres. Les transactions sur les capitaux propres effectuées en 2015 et 2016 sont converties aux taux de change historiques au lieu des taux de clôture de la période. La perte nette pour 2015 et 2016 est convertie au taux de change moyen pour la période concernée. L'impact compensé de ces derniers éléments est inclus dans l'ajustement des écarts de conversion.
- Le recalcul des écarts de conversion a un effet sur la répartition du total des capitaux propres pour les périodes présentées entre les écarts de conversion et les autres composantes des capitaux propres et le montant des autres éléments du résultat global, tels qu'indiqués dans les tableaux suivants :

Au 31 décembre 2014	Etats financiers consolidés historiques (en milliers d'euros)	Etats financiers consolidés historiques convertis (a) (en milliers de dollars)	Retraitements (b)	Etats financiers consolidés publiés (en milliers de dollars)
Total actifs non courants	5 613	6 815	-	6 815
Total actifs courants	132 001	160 262	-	160 262
TOTAL DE L'ACTIF	137 614	167 077	-	167 077
Capitaux propres				
Capital	1 472	1 788	226	2 014
Primes et réserves consolidées	60 327	73 243	9 922	83 165
Actions propres	(251)	(305)	(49)	(354)
Ecart de conversion	(762)	(925)	(10 099)	(11 024)
Total des capitaux propres - part du Groupe	60 786	73 801	-	73 801
Intérêts minoritaires	(1 259)	(1 529)	-	(1 529)
Total capitaux propres	59 527	72 272	-	72 272
Total passifs non courants	3 222	3 911	-	3 911
Total passifs courants	74 865	90 894	-	90 894
TOTAL DU PASSIF	137 614	167 077	-	167 077

(a) Conversion au taux de change de référence quotidien de clôture de la BCE (tels que publiés par la Banque de France) à la fin de la période, soit 0,82365 euro pour 1 dollar.

(b) Différences entre les taux de change historiques et le taux de change de référence quotidien de clôture pour les échanges dollar / Euro (tel que publié par la Banque de France) à la fin de la période soit 0,82365 euro pour 1 dollar.

Au 31 décembre 2015	Etats financiers consolidés historiques (en milliers d'euros)	Etats financiers consolidés historiques convertis (a) (en milliers de dollars)	Retraitements (b)	Etats financiers consolidés publiés (en milliers de dollars)
Total actifs non courants	6 844	7 451	-	7 451
Total actifs courants	334 218	363 863	-	363 863
TOTAL DE L'ACTIF	341 062	371 314	-	371 314
Capitaux propres				
Capital	1 759	1 915	408	2 323
Primes et réserves consolidées	262 950	286 274	15 748	302 021
Actions propres	(184)	(200)	(80)	(279)
Ecart de conversion	(1 632)	(1 776)	(16 077)	(17 853)
Total des capitaux propres - part du Groupe	262 894	286 213	-	286 213
Intérêts minoritaires	725	789	-	789
Total capitaux propres	263 619	287 002	-	287 002
Total passifs non courants	503	548	-	548
Total passifs courants	76 940	83 765	-	83 765
TOTAL DU PASSIF	341 062	371 314	-	371 314

- (a) Conversion au taux de change de référence quotidien de clôture de la BCE (tels que publiés par la Banque de France) à la fin de la période, soit 0,91852 euro pour 1 dollar.
- (b) Différences entre les taux de change historiques et le taux de change de référence quotidien de clôture pour les échanges dollar / Euro (tel que publié par la Banque de France) à la fin de la période soit de 0,91852 euro pour 1 dollar.

Au 31 décembre 2016	Etats financiers consolidés historiques (en milliers d'euros)	Etats financiers consolidés historiques convertis (a) (en milliers de dollars)	Retraitements (b)	Etats financiers consolidés publiés (en milliers de dollars)
Total actifs non courants	17 963	18 935	-	18 935
Total actifs courants	296 459	312 498	-	312 498
TOTAL DE L'ACTIF	314 422	331 432	-	331 432
Capitaux propres				
Capital	1 767	1 862	470	2 332
Primes et réserves consolidées	254 834	268 622	24 433	293 055
Actions propres	(307)	(324)	(92)	(416)
Ecarts de conversion	2 500	2 635	(24 810)	(22 174)
Total des capitaux propres - part du Groupe	258 794	272 795	-	272 795
Intérêts minoritaires	1 779	1 876	-	1 876
Total capitaux propres	260 573	274 671	-	274 671
Total passifs non courants	560	590	-	590
Total passifs courants	53 288	56 171	-	56 171
TOTAL DU PASSIF	314 421	331 432	-	331 432

- (a) Conversion au taux de change de référence quotidien de clôture de la BCE (tels que publiés par la Banque de France) à la fin de la période, soit 0,94867 euro pour 1 dollar.
- (b) Différences entre les taux de change historiques et le taux de change de référence quotidien de clôture pour les échanges dollar / Euro (tel que publié par la Banque de France) à la fin de la période soit 0,94867 euro pour 1 dollar.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014	Etats financiers consolidés historiques (en milliers d'euros)	Etats financiers consolidés historiques convertis (en milliers de dollars) (a)	Retraitements	Etats financiers consolidés publiés (en milliers de dollars)
Total Revenus	26 453	35 152	-	35 152
Total charges opérationnelles	(31 698)	(42 122)	-	(42 122)
Résultat opérationnel	(5 245)	(6 970)	-	(6 970)
Résultat financier	7 095	9 428	-	9 428
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
Résultats des activités poursuivies	1 850	2 458	-	2 458
Résultats des activités destinées à être cédées	(2 822)	(3 750)	-	(3 750)
Résultat net de la période	(972)	(1 292)	-	(1 292)

- (a) Conversion à la moyenne du taux de change de référence quotidien de la BCE pour les échanges dollar/Euro (tel que publié par la Banque de France) pour la période annuelle, soit 0,75254 euro pour 1 dollar en 2014.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015	Etats financiers consolidés historiques (en milliers d'euros)	Etats financiers consolidés historiques convertis (en milliers de dollars) (a)	Retraitements	Etats financiers consolidés publiés (en milliers de dollars)
------------------------------------------	---------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------	---------------	--------------------------------------------------------------

Total Revenus	56 385	62 565	-	62 565
Total charges opérationnelles	(84 309)	(93 549)	-	(93 549)
Résultat opérationnel	(27 924)	(30 984)	-	(30 984)
Résultat financier	7 550	8 378	-	8 378
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
Résultats des activités poursuivies	(20 373)	(22 606)	-	(22 606)
Résultats des activités destinées à être cédées	-	-	-	-
Résultat net de la période	(20 373)	(22 606)	-	(22 606)

(a) Conversion à la moyenne du taux de change de référence quotidien de la BCE pour les échanges dollar/Euro (tel que publié par la Banque de France) pour la période annuelle, soit 0,90121 euro pour 1 dollar en 2015.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016	Etats financiers consolidés historiques (en milliers d'euros)	Etats financiers consolidés historiques convertis (en milliers de dollars) (a)	Retraitements	Etats financiers consolidés publiés (en milliers de dollars)
Total Revenus	51 007	56 444	-	56 444
Total charges opérationnelles	(111 824)	(123 746)	-	(123 746)
Résultat opérationnel	(60 818)	(67 302)	-	(67 302)
Résultat financier	42	46	-	46
Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
Résultats des activités poursuivies	(60 776)	(67 255)	-	(67 255)
Résultats des activités destinées à être cédées	-	-	-	-
Résultat net de la période	(60 776)	(67 255)	-	(67 255)

(a) Conversion à la moyenne du taux de change de référence quotidien de la BCE pour les échanges dollar/Euro (tel que publié par la Banque de France) pour la période annuelle, soit 0,90366 euro pour 1 dollar en 2016.

Par convention et pour des raisons pratiques, les écarts ont été recalculés en position d'ouverture au 1^{er} janvier 2014 au lieu de la date de passage aux normes IFRS.

Les montants figurant dans les comptes de résultat et dans les tableaux de flux de trésorerie en dollars correspondent aux montants publiés en euros convertis à la moyenne du taux de change de référence quotidien de la BCE pour les échanges dollar/Euro (tel que publié par la Banque de France) pour la période annuelle.

Toutes les informations financières (sauf indication contraire) sont présentées en milliers de dollars.

Les états du bilan des entités consolidées ayant une monnaie fonctionnelle différente du dollar américain sont convertis en dollars au taux de change de clôture (taux de change au comptant à la date de la clôture) et les états du compte de résultat, états du résultat global et les états des flux de trésorerie de ces entités consolidées sont convertis au taux de change moyen à la date de la clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inclus dans les capitaux propres sous la rubrique «Gains et pertes enregistrés en capitaux propres» dans les états des variations des capitaux propres consolidés.

2.3 Principes de consolidation

Principes comptables

Le Groupe contrôle toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation. Un investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement, et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Par conséquent, l'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement s'il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement, qu'il est exposé ou a droit à des rendements variables et qu'il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Un investisseur détient le pouvoir sur une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il a des droits effectifs lui conférant la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, c'est à dire les activités qui ont une incidence importante sur les rendements de l'entité faisant l'objet d'un investissement.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont substantiels sont pris en considération.

L'intégration globale d'une filiale dans les états financiers consolidés commence lorsque le groupe prend le contrôle de cette filiale, et cesse lorsque le groupe en perd le contrôle.

Les soldes bilanciels et transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le groupe (ci-après dénommé le « Groupe ») inclut Collectis S.A, Collectis Inc. et Calyxt, Inc.

Au 31 décembre 2017, Collectis S.A. détient 100% de Collectis, Inc. et approximativement 79.7% des actions ordinaires en circulation de Calyxt, Inc.

Jusqu'au 25 juillet 2017, Collectis S.A. détenait 100% de Calyxt, Inc. Le 25 juillet 2017, Calyxt, Inc. a réalisé son introduction en bourse d'un montant total de 64,4 millions de dollars, avant déduction des commissions bancaires et tout autre frais associé à l'offre, suite à l'émission et l'enregistrement de 8 050 000 actions à 8 dollars par action. Le nombre d'actions offertes prend en compte l'exercice en totalité par les banques introductrices de leur option de surallocation et l'achat de 20 millions de dollars d'actions par Collectis S.A. Les actions de Calyxt, Inc. sont cotées sur le NASDAQ sous le code « CLXT ».

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 comprenaient Collectis S.A., Collectis, Inc., et Calyxt, Inc. Les deux filiales étaient détenues à 100% par Collectis S.A. au cours de cet exercice.

Les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 comprenaient Collectis, nos deux filiales françaises (Collectis Bioresearch S.A.S. et Ectycell S.A.S.), nos trois filiales situées aux Etats-Unis (Calyxt Inc., Collectis, Inc. et Collectis Bioresearch Inc.). Les actionnaires minoritaires détenaient 24,5% des sociétés Collectis Bioresearch S.A.S, Collectis Bioresearch Inc. et Ectycell S.A.S. jusqu'au 18 mai 2015.

En 2015, le Groupe a procédé à la réorganisation interne suivante :

- Ectycell S.A.S. a fusionné par absorption avec Collectis Bioresearch S.A.S. en août 2015, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2015 à des fins fiscales ;

- Collectis Bioresearch S.A.S. a fusionné par absorption avec Collectis S.A.S. en décembre 2015, avec un effet rétroactif au 1er janvier 2015 à des fins fiscales ;
- Collectis Bioresearch Inc. a fusionné avec Collectis Inc. en septembre 2015.

Intérêts minoritaires

Les actionnaires minoritaires détiennent une participation de 20,3% de Calyxt Inc. au 31 décembre 2017. Ces intérêts minoritaires ont été générés lors de l'introduction en bourse de Calyxt Inc., le 25 juillet 2017.

Du 18 mai 2015 au 24 juillet 2017, il n'y avait pas d'actionnaires minoritaires (voir Note 14.3).

Les actionnaires minoritaires détenaient une participation de 24,5% dans Collectis Bioresearch, Collectis Bioresearch Inc. et Ectycell jusqu'au 18 mai 2015.

2.4 Monnaie étrangère

Transactions en monnaie étrangère et soldes bilanciers

Les transactions significatives en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Pour la conversion des transactions non significatives, nous utilisons le taux moyen du mois précédent. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date.

Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont comptabilisés en résultat financier.

Activités à l'étranger

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

Enfin, les états financiers consolidés sont convertis en dollars en utilisant la méthode décrite dans la Note 2.2.

La différence d'impact des variations de taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie entre le compte de résultat consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidés s'explique principalement par les éléments suivants :

- l'écart entre le taux de change moyen et les taux de clôture appliqués aux flux de trésorerie de la période.
- l'écart entre les taux de change d'ouverture et le taux de change de clôture appliqué sur le solde d'ouverture de la trésorerie et équivalents de trésorerie libellés en dollars ; et
- l'impact de la conversion des états financiers de nos filiales américaines.

2.5 Recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite de la part de l'équipe dirigeante de la société d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur les notes annexes aux états financiers et sur les montants des produits, des charges, des actifs et des passifs ; ainsi que sur les notes annexes relatives aux provisions pour risques. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les risques et incertitudes auxquels est exposé le Groupe sont présentés dans une note spécifique : Note 7.3 – Gestion des risques financiers.

Estimations et hypothèses

Les principales hypothèses, et les autres sources d'estimations à la date de clôture de l'exercice, qui présentent un risque d'engendrer un ajustement significatif des valeurs comptables des actifs et passifs pour les prochains exercices sont décrites ci-dessous. Pour définir ces hypothèses et estimations, le Groupe utilise des paramètres disponibles lors de la préparation des états financiers consolidés. Les circonstances existantes et les hypothèses de développement futur peuvent être amenées à évoluer avec les conditions du marché ou des circonstances qui sont indépendantes du groupe. Ces évolutions sont intégrées dans nos hypothèses au moment de leur apparition.

- Reconnaissance du revenu – Note 3.1 ;
- Rémunérations en actions – Note 15 ;
- Provisions pour risques et charges – Note 17.

Note 3. Informations concernant le compte de résultat consolidé

3.1 Chiffre d'affaires et autres produits

Principes comptables

Accords de collaboration et licences

Le Groupe a conclu des accords de collaboration en matière de recherche et de développement qui peuvent inclure des avances non remboursables, la vente de droits d'accès à la technologie, des paiements d'étape, des redevances et des remboursements de frais de recherches et développement. En outre, le Groupe concède à des tiers des licences sur sa technologie, ce qui peut faire partie des accords de collaboration de recherche et de développement.

Les avances non remboursables sont différées et comptabilisées en chiffre d'affaires de façon étalée sur la période de l'accord de collaboration. Les ventes de technologie en vertu d'accords non résiliables, non remboursables et à prix fixes, sont comptabilisées une fois que la technologie est livrée à la contrepartie et que le Groupe ne dispose plus d'un accès exclusif à cette technologie.

Les paiements d'étape représentent des montants reçus de partenaires au sein de ces accords de collaboration. Leur perception dépend de la réalisation de certains objectifs scientifiques, réglementaires ou commerciaux. Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à leur règlement par le tiers devant être levées par le Groupe. Les faits générateurs peuvent être des résultats scientifiques obtenus par le Groupe ou par le client ou encore des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits issus des travaux de développement réalisés dans le cadre de l'accord.

Les produits résultant des redevances découlent, selon les termes contractuels, d'un pourcentage des ventes de produits réalisées. Comme nous n'avons aucun produit approuvé pour commercialisation, nous n'avons pas reçu de tels produits de redevances. La méthode retenue est la méthode de la comptabilité d'engagement selon les termes de l'accord de collaboration lorsque les ventes peuvent

être déterminées de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.

Les remboursements de frais de recherche et développement sont reconnus selon les principes comptables décrits dans la section ci-dessous « Ventes de produits et de services ».

Les produits résultant des licences sont comptabilisés de façon proportionnelle sur la durée des accords de licences.

Vente de produits et de services

Les produits provenant de la vente de produits et de services sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client. Le Groupe propose également des services de recherche. Ces services sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque les services sont fournis, soit en fonction du temps passé, soit de façon proportionnelle sur la durée du contrat en cas de paiement d'un montant fixe.

Crédit Impôt Recherche

Des crédits d'impôt recherche (CIR) sont octroyés aux entreprises par l'État français afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis pour bénéficier du CIR peuvent l'utiliser pour le paiement de l'impôt sur les sociétés de l'exercice au cours duquel les dépenses ont été engagées, ainsi que dans les trois années suivantes. Si le montant de l'impôt n'est pas suffisant pour couvrir le montant total du crédit d'impôt à la fin de la période de trois années, la différence est remboursée par l'État en trésorerie à l'entité. Si l'entreprise remplit certains critères en termes de ventes, d'effectifs ou d'actifs pour être éligible à la catégorie PME, elle peut demander le remboursement immédiat du CIR. Collectis SA et ses filiales françaises, lorsqu'elles existaient, remplissent ces critères.

Le Groupe utilise le CIR pour les dépenses de recherche engagées au cours de chaque exercice et comptabilise le montant en « Autres produits » pour le même exercice. Le CIR est soumis à une vérification par l'administration fiscale française. Les intérêts moratoires ayant pour principal le CIR sont également enregistrés dans ce poste du compte de résultat.

Analyse des produits d'exploitation

Chiffre d'affaires par pays d'origine et autres produits d'exploitation

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2015	2016	2017
	en milliers de dollars		
Depuis la France	55 816	44 409	24 679
Depuis les USA	49	399	508
Chiffre d'affaires	55 864	44 808	25 188
Crédit d'Impôt Recherche	5 591	10 038	8 327
Subventions d'exploitation et autres	1 110	1 599	201
Autres revenus	6 701	11 637	8 528
Total revenus	62 565	56 444	33 715

Pour les exercices clos les 31 décembre 2017, 2016 et 2015, l'entité du Groupe ayant généré des revenus depuis la France est Collectis S.A.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2017, 2016 et 2015, l'entité du Groupe ayant généré des revenus depuis les Etats-Unis est Calyxt Inc.

Chiffre d'affaires par nature

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2015	2016	2017
	en milliers de dollars		
Reconnaissance des paiements initiaux	23 864	20 856	14 875
Autres revenus	29 716	21 035	7 945
Accords de collaboration	53 580	41 891	22 821
Produits de licences	2 236	2 771	2 270
Ventes de produits	48	145	97
Chiffre d'affaires	55 864	44 808	25 188

Notre chiffre d'affaires est principalement généré par l'activité thérapeutique du Groupe, avec nos contrats de collaborations signés avec Pfizer, Inc et Les Laboratoires Servier en 2014. Le chiffre d'affaires de l'activité plantes est généré grâce à des licences de technologie, et s'élève respectivement à 49 milliers de dollars, 0,6 million de dollars et 0,5 million de dollars pour les exercices 2015, 2016 et 2017.

Informations pour toutes les entités :

En 2017, deux clients représentent plus de 10% des revenus des activités poursuivies : le client A avec 11 % et le client B avec 69 %.

En 2016, deux clients représentent plus de 10% des revenus des activités poursuivies : le client A avec 37 % et le client B avec 57 %.

En 2015, deux clients représentent plus de 10% des revenus des activités poursuivies : le client A avec 49% et le client B avec 47%.

3.2 Charges opérationnelles

Principes comptables

La charge de redevances correspond aux coûts des accords de licence que le Groupe doit payer afin de bénéficier du droit d'exploiter les brevets concédés par des tiers. Selon les dispositions contractuelles, les charges sont basées soit sur un pourcentage du chiffre d'affaires réalisé utilisant ces brevets, soit sur des redevances fixes annuelles.

Les charges de recherche et développement incluent les coûts liés au personnel, aux fournitures et aux installations de laboratoire, ainsi que les honoraires versés aux non-salariés et à des entités menant des activités de recherche et développement pour le compte du Groupe. Elles comprennent également les frais associés à l'obtention de brevets. Les charges liées à la production de candidats médicaments sont reconnues selon leur utilisation du produit. Si les produits ne sont pas destinés à être utilisés dans des essais cliniques, nous enregistrons la charge à la réception du produit. Si les produits sont destinés à être utilisés dans le cadre des essais cliniques, la charge est reconnue à la délivrance du certificat de conformité du produit.

Les frais administratifs et commerciaux regroupent les fonctions de direction générale, de support administratifs, de business development, de propriété intellectuelle, de finance, des affaires juridiques et des ressources humaines. Les frais administratifs et commerciaux comprennent également les coûts liés aux installations et aux frais de service, d'autres services professionnels, les frais de recrutement et les frais liés au maintien de brevets.

Nous reclassons en frais de recherche et développement certaines charges enregistrées initialement affectées aux fonctions liées aux systèmes d'information, aux ressources humaines, au business development, aux affaires juridiques, à la propriété intellectuelle et à la direction générale en fonction du temps consacré par chaque employé ou personne travaillant pour le compte de la société, à des activités de recherche et développement.

Détail des charges opérationnelles par nature

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2015	2016	2017
	en milliers de dollars		
Coût des redevances	(2 746)	(1 777)	(2 620)

Recherche et développement	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2015	2016	2017
	en milliers de dollars		
Salaires et charges sociales	(10 151)	(11 924)	(12 986)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions	(8 626)	(3 851)	(1 088)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(20 563)	(33 207)	(23 832)
Charges de personnel	(39 341)	(48 982)	(37 906)
Achats et charges externes	(16 920)	(27 720)	(38 458)
Autres	(1 893)	(1 756)	(2 863)
Frais de recherche et développement	(58 154)	(78 458)	(79 227)

Frais administratifs et commerciaux	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2015	2016	2017
	en milliers de dollars		
Salaires et charges sociales	(3 959)	(4 978)	(7 019)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions	(4 937)	(3 130)	(881)
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	(12 839)	(25 415)	(26 586)
Charges de personnel	(21 735)	(33 523)	(34 486)
Achats et charges externes	(6 765)	(8 854)	(9 138)
Autres	(1 723)	(1 035)	(1 126)
Frais administratifs et commerciaux	(30 223)	(43 413)	(44 750)

Charges de personnel	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2015	2016	2017
	en milliers de dollars		
Salaires et charges sociales	(14 110)	(16 902)	(20 005)
Charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions et attributions gratuites d'actions	(13 564)	(6 981)	(1 969)
Charge liée à aux rémunérations fondées sur les actions et sans impact sur la trésorerie	(33 402)	(58 622)	(50 418)
Charges de personnel	(61 076)	(82 505)	(72 392)

3.3 Produits et charges financiers

Principes comptables

Les produits et charges financiers sont principalement composés des éléments suivants :

- Produits d'intérêts des placements financiers (comptes de dépôts rémunérés ; comptes à terme, etc.) ;
- Charges d'intérêt relatives aux contrats de location financement ;
- Gains et pertes de change relatifs aux transactions en devises étrangères ;
- Autres produits et charges financiers essentiellement dérivés de la mise à la juste valeur de nos actifs financiers courants et de nos instruments dérivés.

Détail des produits et charges financiers

	For the year ended December 31,		
	2015	2016	2017
	en milliers de dollars		
Produits d'intérêts	1 094	1 628	1 974
Gains de change	9 094	4 832	1 185
Autres produits financiers	65	689	4 102
Total produits financiers	10 253	7 147	7 262
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(1)	-	-
Charges d'intérêt relatives aux contrats de location financement	(23)	(7)	(4)
Pertes de change	(1 846)	(4 201)	(17 735)
Autres charges financières	(6)	(2 895)	(556)
Total charges financières	(1 876)	(7 101)	(18 294)
Résultat financier	8 378	46	(11 032)

La baisse de 11,1 millions de dollars du résultat financier entre les exercices 2016 et 2017 est principalement attribuable à la variation des gains et pertes de change nets (17,2 million de dollars) partiellement compensée par l'augmentation de l'ajustement lié à la mise à la juste valeur des instruments dérivés de change (5,8 millions de dollars), la hausse des produits d'intérêts sur placements financiers (0,3 million de dollars) et autres écarts non significatifs.

3.4 Impôt sur les sociétés

Principes comptables

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les pertes fiscales pouvant être reportées prospectivement ou rétrospectivement peuvent également être comptabilisées en actifs d'impôts différés. Les taux d'imposition applicables à la clôture sont utilisés pour déterminer les impôts différés. Un actif d'impôts différés n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables suffisants pour les récupérer. Le Groupe n'a pas enregistré d'actifs d'impôts différés nets dans ses états financiers.

Preuve d'impôt

	For the year ended December 31,		
	2015	2016	2017
	en milliers de dollars		
Résultat avant impôt	(22 606)	(67 255)	(103 683)
Taux d'impôt théorique	34,43%	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	7 783	23 156	35 698
Variations d'impôt :			
Différences permanentes	6 426	124	293
Crédit d'impôt recherche	1 926	3 082	2 926
Charge liée aux rémunérations en actions et autres ajustements IFRS	(11 500)	(20 184)	(8 297)
Non reconnaissance d'IDA sur déficits reportables liés aux pertes fiscales et aux différences temporaires	(4 627)	(6 158)	(30 713)
Autres différences	(9)	(20)	92
Charge d'impôt comptabilisée	-	-	-
Taux effectif d'impôt	0,00%	0,00%	0,00%

The Tax Cuts and Jobs Act ("the Act") (Loi sur les réductions d'impôt et les emplois)

Le 22 décembre 2017, le président des États-Unis a promulgué la Loi sur les réductions d'impôt et les emplois (la «Loi»). Nous soulignons l'impact de la réforme fiscale sur les obligations fiscales de nos filiales américaines et sur leurs actifs et passifs d'impôts différés. Depuis leur création, nos filiales américaines ont enregistré des pertes et devraient continuer à enregistrer des pertes à l'avenir. Par conséquent, nos filiales américaines n'ont pas de bénéfice imposable. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour tenir compte des différences entre les résultats comptables et les résultats fiscaux en appliquant les taux et les lois en vigueur. Historiquement, nos filiales américaines ont utilisé le taux statutaire fédéral de 34% pour estimer les impacts d'impôt différé. Au 31 décembre 2017, elles utilisent le taux de 21% adopté dans la Loi.

Nous constatons une provision pour dépréciation lorsqu'il est peu probable que nous réalisons une partie des actifs d'impôt différé. Historiquement, nous avons enregistré une provision pour dépréciation couvrant la totalité des actifs d'impôt différé en raison de l'incertitude selon laquelle un revenu imposable suffisant sera généré pour utiliser les actifs d'impôt différé. Par conséquent, nous n'avons pas tenu compte des avantages de ces actifs d'impôt différé dans ces états financiers. À

l'avenir, avec le taux d'imposition inférieur adopté dans la Loi, la possibilité d'utiliser l'actif d'impôt différé devient encore moins probable. Nous ne prévoyons pas que l'adoption de la Loi aura une incidence importante sur nos états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, puisque tous les actifs d'impôt différé nets sont entièrement provisionnés.

Impôts différés actifs et passifs

	Au 31 décembre		
	2015	2016	2017
	en milliers de dollars		
Déficits reportables	37 719	41 985	(51 640)
Engagement de retraite et assimilés	164	193	548
Contrats de location	(126)	(54)	(12)
Dépréciation d'actifs	16	14	10
Autres	284	894	604
Variation de la dotation aux IDA	(38 057)	(43 032)	(52 790)
Total	-	-	-

Au 31 décembre 2017, les sociétés françaises du Groupe totalisent des reports déficitaires à hauteur de 36,1 millions d'euros contre 30,1 millions de dollars au 31 décembre 2016 et 29,7 millions de dollars au 31 décembre 2015. Ces reports peuvent être imputés sur les bénéfices fiscaux futurs dans la limite d'un million d'euros par an, et pour 50% du bénéfice au-delà de cette limite. Les reports déficitaires peuvent être indéfiniment reportés.

Le montant des reports déficitaires pour les sociétés américaines du Groupe est de 15,5 millions de dollars au 31 décembre 2017 contre 11,9 millions de dollars au 31 décembre 2016 et 8,0 millions de dollars au 31 décembre 2015. Les reports déficitaires ainsi que les crédits d'impôt recherche américains ont été générés avant le 1^{er} janvier 2018. Par conséquent, ils expireront 20 ans après leur date de constitution.

3.5 Secteurs opérationnels

Principes comptables

Les secteurs opérationnels représentent des composantes de Groupe pour lesquelles des informations financières isolées sont à la disposition du Comité de Management et de Décision Opérationnelle (CMDO ou COMEX) afin d'évaluer les performances et d'allouer les ressources.

Le COMEX de Celectis est composé des personnes suivantes:

- Le Président du conseil d'administration et Directeur Général;
 - Le Directeur des opérations ;
 - Le Vice-Président exécutif responsable des opérations techniques ;
 - Le Directeur scientifique ;
 - Le Directeur financier ;
 - Le Vice-Président Business Development ;
 - Le Directeur juridique ;
 - Le Senior Vice President Recherche & Développement et Directeur Médical ;
 - Le Directeur des affaires règlementaires ;
- et

- Le Directeur Général de Calyxt Inc.

Nous avons défini nos opérations et les dirigeons en deux secteurs opérationnels distincts qui recouvrent les domaines suivants :

- Thérapeutique : ce secteur est focalisé sur le développement de (i) produits dans le domaine de l'immuno-oncologie et (ii) sur des thérapies de pointe pour guérir d'autres maladies chez l'homme. Notre démarche est basée sur notre expertise technique dans les domaines de la modification génique et des Récepteurs Antigènes Chimériques (CARs). Toutes ces activités sont opérées par la société Collectis S.A. et Collectis, Inc. Nos activités sont incluses dans le secteur Thérapeutique qui englobe également la direction de la recherche et développement ainsi que nos fonctions support.
- Plantes : ce secteur est dédié au développement d'ingrédients alimentaires plus sains et à la production de cultures plus avantageuses d'un point de vue agricole, par l'application des technologies d'ingénierie du génome. Cette activité est opérée par notre filiale américaine Calyxt, Inc., dont le siège est actuellement situé à New Brighton, Minnesota.

Il y a des transactions entre les deux secteurs opérationnels. Ces transactions incluent notamment l'allocation de frais généraux Groupe par Collectis S.A. vers ses filiales ainsi que des frais de recherche et développement aux secteurs opérationnels.

En ce qui concerne les frais généraux Groupe, Collectis S.A. fournit à Calyxt, Inc. des prestations juridiques, d'administration des ventes, de comptabilité et de finances, de relation avec les investisseurs, de propriété intellectuelle, de communication, de ressources humaines et informatiques. Ces transactions inter-secteurs sont en général imputées sur la base de contrats de service signés entre nos entités légales. Selon le type de service concerné, nous appliquons au coût de ces services une marge comprise entre zéro et 10 %. Nous appliquons des intérêts aux secteurs opérationnels à un taux basé sur l'Euribor 12 mois plus 5 %.

Les revenus inter-secteurs incluent les transactions entre segments. Les transactions intra-segment sont éliminées au sein des résultats du segment et les transactions inter-segment sont éliminées dans la consolidation ainsi que dans les indicateurs clés de performance par segment.

Les informations financières relatives à nos secteurs opérationnels figurent ci-après. La mesure de la performance de ces secteurs est basée sur les données du compte de résultat telles que le chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation, les dépenses de recherche et développement, les frais administratifs et commerciaux, les coûts de redevance et autres produits et charges opérationnels et le résultat opérationnel (sans l'impact des charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie). Le COMEX n'a pas à sa disposition d'éléments permettant d'analyser le bilan par secteur ou par région.

Le résultat ajusté attribuable aux actionnaires de Collectis S.A. n'est pas un agrégat calculé en accord avec le référentiel IFRS. Il exclut les charges liées aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie. Nous considérons que cet agrégat financier, quand il est comparé avec les états financiers IFRS, peut améliorer la compréhension globale de la performance financière de Collectis. De plus, notre direction suit les opérations de la société, et organise ses activités basées en partie sur cet agrégat financier.

Détail des
indicateurs de
performance clés
par secteur
opérationnel

en milliers de dollars	Pour le trimestre clos le 31 mars 2015			Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016			Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017		
	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels	Plantes	Thérapeutique	Total secteurs opérationnels
Chiffre d'affaires et autres produits (1)	49	65 159	65 208	716	59 458	60 173	914	35 584	36 498
Revenus inter- secteurs (1)	-	(2 643)	(2 643)	(130)	(3 599)	(3 729)	(167)	(2 615)	(2 782)
Chiffre d'affaires externe et autres produits	49	62 516	62 565	585	55 859	56 444	747	32 969	33 715
Frais de recherche et développement	(2 874)	(55 280)	(58 154)	(4 112)	(74 345)	(78 458)	(6 057)	(73 170)	(79 227)
Frais administratifs et commerciaux	(1 834)	(28 390)	(30 223)	(4 809)	(38 603)	(43 413)	(13 143)	(31 607)	(44 750)
Coût des redevances et autres produits et charges d'exploitation	(272)	(4 899)	(5 171)	(474)	(1 402)	(1 876)	(384)	(2 005)	(2 389)
Total charges d'exploitation	(4 980)	(88 569)	(93 549)	(9 395)	(114 351)	(123 746)	(19 584)	(106 782)	(126 366)
Résultat opérationnel avant impôt	(4 931)	(26 053)	(30 984)	(8 810)	(58 492)	(67 302)	(18 837)	(73 813)	(92 650)
Résultat financier	259	8 119	8 378	87	(41)	46	-	(11 033)	(11 032)
Résultat net	(4 672)	(17 934)	(22 606)	(8 722)	(58 533)	(67 255)	(18 837)	(84 846)	(103 683)
Intérêts minoritaires	-	(190)	(190)	-	-	-	4 315	-	4 315

Résultat net, part du Groupe	(4 672)	(18 124)	(22 796)	(8 722)	(58 533)	(67 255)	(14 522)	(84 846)	(99 369)
Charges liées aux attributions d'actions, part du Groupe	789	32 613	33 402	1 098	57 524	58 622	5 957	42 968	48 925
Résultat net ajusté, part du Groupe	(3 883)	14 489	10 606	(7 625)	(1 009)	(8 633)	(8 565)	(41 877)	(50 442)
Amortissements et dépréciations	(99)	(1 838)	(1 937)	(345)	(1 866)	(2 211)	(551)	(2 820)	(3 371)
Acquisitions d'actifs corporels et incorporels	526	3 886	4 413	10 410	4 164	14 573	792	1 849	2 642
Dépréciation d'actifs corporels	-	-	-	-	-	-	(798)	-	(798)

(1) Les revenus inter-secteurs du secteur Thérapeutique pour 2015 publié précédemment s'élevaient à 0,8 million d'euros, soit 0,9 millions de dollars. Dans ce tableau, les revenus inter-secteurs du secteur Thérapeutique pour 2015 s'élevaient à 2,6 millions de dollars et comprennent à la fois les frais de gestion et les coûts directs refacturés au secteur opérationnel Plantes. La contrepartie de ce changement est incluse dans la ligne Chiffre d'affaires et autres produits. Il n'y a pas d'impact sur la ligne Chiffre d'affaires externe et autres produits.

Réconciliation du compte de résultat du secteur opérationnel « Plantes »

Calyxt Inc., la filiale plante de Celectis S.A. constituant le segment Plantes, est une entité américaine et prépare à ce titre ses états financiers conformément aux normes comptables américaines (U.S. GAAP). Cependant, la note « Secteurs opérationnels » ci-dessus est établie conformément aux normes IFRS. Les réconciliations entre les résultats opérationnels du secteur Plantes, tel que publié dans la note « Secteur opérationnel », et les résultats opérationnels de Calyxt, Inc. « Entité seule » en normes américaines sont présentées ci-après.

Réconciliation du compte de résultat du secteur opérationnel « Plantes » pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017							
En milliers de dollars	Compte de résultat consolidé - Secteur Plantes (IFRS)	Rémunération fondée sur les actions Calyxt Différence IFRS/US GAAP : Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (1)	Rémunération fondée sur les actions Calyxt et Collectis Différence IFRS/US GAAP : Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (1)	Transactions Inter-companies (2)	Reclassements (3)	Autres (4)	Calyxt Inc, Entité seule (Normes Américaines)
Chiffre d'affaires externe et autres produits	747	-	-	167	(405)	(1)	508
Frais de recherche et développement	(6 057)	1 134	(6 086)	-	(563)	16	(11 556)
Frais administratifs et commerciaux	(13 143)	6 316	(6 006)	(2 501)	436	157	(14 741)
Coût des redevances et autres produits et charges d'exploitation	(384)	-	-	(114)	504	(7)	-
Total charges d'exploitation	(19 584)	7 450	(12 092)	(2 615)	378	166	(26 297)
Résultat opérationnel avant impôt	(18 837)	7 450	(12 092)	(2 448)	(27)	165	(25 789)
Résultat financier	-	-	-	(1)	27	(218)	(191)
Résultat net	(18 837)	7 450	(12 092)	(2 449)	-	(53)	(25 980)

Réconciliation du compte de résultat du secteur opérationnel « Plantes » pour l'exercice clos le 31 décembre 2016

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016							
En milliers de dollars	Compte de résultat consolidé - Secteur Plantes (IFRS)	Rémunération fondée sur les actions Calyxt Différence IFRS/US GAAP : Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (1)	Rémunération fondée sur les actions Calyxt et Cellectis Différence IFRS/US GAAP : Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (1)	Transactions Inter-companies (2)	Reclassements (3)	Autres (4)	Calyxt Inc, Entité seule (Normes Américaines)
Chiffre d'affaires externe et autres produits	585	-	-	131	(317)	-	399
Frais de recherche et développement	(4 112)	477	(928)	-	(1 058)	(17)	(5 638)
Frais administratifs et commerciaux	(4 809)	621	(20)	(3 444)	945	37	(6 670)
Coût des redevances et autres produits et charges d'exploitation	(474)	-	-	(155)	430	(1)	(200)
Total charges d'exploitation	(9 395)	1 098	(948)	(3 598)	317	19	(12 508)
Résultat opérationnel avant impôt	(8 810)	1 098	(948)	(3 468)	-	19	(12 109)
Résultat financier	87	-	-	(64)	-	(1)	23
Résultat net	(8 722)	1 098	(948)	(3 532)	-	18	(12 086)

Réconciliation du compte de résultat du secteur opérationnel « Plantes » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015							
En milliers de dollars	Compte de résultat consolidé - Secteur Plantes (IFRS)	Rémunération fondée sur les actions Calyxt Différence IFRS/US GAAP : Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (1)	Rémunération fondée sur les actions Calyxt et Collectis Différence IFRS/US GAAP : Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (1)	Transactions Inter-companies (2)	Reclassements (3)	Autres (4)	Calyxt Inc, Entité seule (Normes Américaines)
Chiffre d'affaires externe et autres produits	49	-	-	72	(72)	1 224	1 272
Frais de recherche et développement	(2 874)	384	(583)	-	8	298	(2 766)
Frais administratifs et commerciaux	(1 834)	405	(109)	(2 568)	535	-	(3 569)
Coût des redevances et autres produits et charges d'exploitation	(272)	-	-	(75)	(403)	(1)	(751)
Total charges d'exploitation	(4 980)	789	(692)	(2 643)	141	297	(7 086)
Résultat opérationnel avant impôt	(4 931)	789	(692)	(2 571)	69	1 521	(5 814)
Résultat financier	259	-	-	(261)	(69)	(4)	(75)
Résultat net	(4 671)	789	(692)	(2 832)	-	1 517	(5 889)

Remarques :

1. Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions sans impact sur la trésorerie :

Rémunération fondée sur les actions Calyxt : En IFRS, la charge liée aux rémunérations fondées sur les actions sans impact sur la trésorerie est comptabilisée pour les plans d'attributions d'options de souscription d'actions et les autres plans émis par toutes les entités du groupe consolidé. La juste valeur à la date d'attribution des options de bons de souscription d'actions et des actions gratuites attribuées aux salariés est comptabilisée en charges de personnel pendant la période d'acquisition des droits. En normes américaines, les dépenses liées aux options de souscription d'actions de Calyxt, Inc. accordées en 2014, 2015 et 2016 dans le cadre du plan d'intéressement existant et en 2017 dans le cadre du plan Omnibus ne sont reconnues que lors d'un événement déclencheur tel que défini par le plan ou d'une Introduction en bourse de la Société. Par conséquent, avec l'introduction en bourse de Calyxt Inc. le 25 juillet 2017, nous avons comptabilisé une charge liée aux rémunérations fondées sur les actions sans impact sur la trésorerie de 7,5 millions de dollars pour notre secteur Plantes au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 au titre des attributions d'options de souscription d'action et autres rémunérations en actions dont la possibilité d'exercice était conditionnée par l'introduction en bourse de Calyxt Inc. Les options attribuées en vertu de ces plans ont un prix d'exercice correspond à la juste valeur estimative d'une action à la date d'attribution pour le plan Omnibus et à la date d'introduction en bourse pour le plan existant.

Rémunération fondée sur les actions Collectis : Depuis l'exercice 2016, Collectis alloue la charge liée aux rémunérations fondées sur des actions en fonction de la société dont le capital est concerné par ces attributions, car nous considérons que ces instruments sont une compensation pour l'implication dans la performance de la société. En pratique, toute la charge liée aux rémunérations fondées sur des actions Collectis S.A. est maintenant enregistrée dans le secteur opérationnel Thérapeutique, même si des employés Calyxt, Inc. sont concernés par un plan d'attributions d'options de souscription d'actions. Les charges liées à ces plans ont été comptabilisées dans les états financiers de Calyxt Inc. « Entité seule » préparés selon les Normes américaines.

2. Opérations inter-secteur : Elles concernent principalement les frais de gestion facturés par Collectis S.A. (Thérapeutique) à Calyxt, Inc. (Plantes). Elles sont éliminées dans les états financiers consolidés et dans les principaux indicateurs de performance par chaque secteur, mais elles sont incluses dans les comptes de Calyxt, Inc. « Entité seule ».
3. Reclassements : Le classement des dépenses est différent entre les états financiers consolidés de Collectis S.A. préparés selon les normes IFRS et les états financiers de Calyxt, Inc. préparés selon les normes américaines.
4. Autres : Ce sont principalement des ajustements comptabilisés dans les états financiers de Calyxt, Inc. « Entité seule » qui ne sont pas significatifs au niveau des états financiers consolidés de Collectis S.A. Cette catégorie inclut (i) en 2017, le retraitement du contrat de vente et de relocation (« sale leaseback ») de Calyxt, Inc. pour son site de Roseville, Minnesota aux Etats-Unis qui est reconnu comme une location-financement en normes américaines et comme une location simple en normes IFRS et (ii) en 2015, le retraitement des états financiers de Calyxt entité seule relatif à la reconnaissance des produits sur les exercices antérieurs.

Note 4. Test de perte de valeur des actifs

Principe comptable

Les immobilisations incorporelles et corporelles amortissables font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur. La valeur comptable fait l'objet d'un test de perte de valeur au minimum une fois par an.

Ce test consiste, pour une unité génératrice de trésorerie (« UGT »), à comparer sa valeur nette comptable à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre (i) sa juste valeur diminuée des coûts de cession et (ii) sa valeur d'utilité. Lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée en charges au compte de résultat pour ramener la valeur comptable de l'actif à la valeur recouvrable.

Les unités génératrices de trésorerie (UGT) définies par Collectis correspondent aux secteurs opérationnels et de reporting : Thérapeutique et Plantes.

Résultat des tests de perte de valeur des actifs

Au 31 décembre 2016 et 2015, nous n'avons détecté aucun indice de perte de valeur relatif aux actifs incorporels ou corporels de chacune des UGT. En 2017, comme nous avons la volonté de rompre le bail de nos locaux de Montvale, New Jersey (Etats-Unis), nous avons enregistré une dépréciation des actifs corporels pour 0.8 million de dollars.

Note 5. Immobilisations incorporelles

Principe comptable

Activation des frais de développement

Conformément à la norme IAS 38 Immobilisations incorporelles, les frais de développement sont comptabilisés à l'actif dès lors que le Groupe peut démontrer que l'ensemble des critères suivants est rempli :

- la faisabilité technique de l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres nécessaires pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges de façon linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. Les postes du compte de résultat concernés par les amortissements des immobilisations incorporelles sont les frais de recherche et développement et les

frais administratifs et commerciaux, en fonction de la destination des immobilisations. Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles qui ont été retenues sont les suivantes :

- Logiciels : 1 à 3 ans ;
- Brevets : de la date d'acquisition jusqu' à la date d'expiration de la protection conférée par le brevet, soit un maximum de 20 ans.

Détail des immobilisations incorporelles

	Logiciels et brevets	Immobilisations en cours	Total
en milliers de dollars			
Valeur nette comptable au 1er janvier 2015	1 246	-	1 246
Acquisitions d'actifs incorporels	97	-	97
Charges d'amortissement et de dépréciation	(174)	-	(174)
Effets de change	(127)	-	(127)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	1 041	-	1 041
Valeur brute comptable en fin de période	2 194	-	2 194
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(1 153)	-	(1 153)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2016	1 041	-	1 041
Acquisitions d'actifs incorporels	212	439	652
Cessions d'actifs incorporels	(74)	-	(74)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(226)	-	(226)
Effets de change	(28)	(21)	(49)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	924	419	1 343
Valeur brute comptable en fin de période	2 256	419	2 675
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(1 332)	-	(1 332)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2017	924	419	1 343
Acquisitions d'actifs incorporels	6	135	141
Cessions d'actifs incorporels	-	-	-
Charges d'amortissement et de dépréciation	(231)	-	(231)
Effets de change	112	66	178
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	811	619	1 431
Valeur brute comptable en fin de période	2 571	517	3 190
Amortissements et dépréciations exceptionnelles cumulées	(1 759)	-	(1 759)

Les immobilisations incorporelles correspondent principalement à la technologie d'électroporation acquise en 2011. Les acquisitions d'immobilisations en cours de 2016 et de 2017 correspondent au développement en interne d'une technologie existante.

Note 6. Immobilisations corporelles

Principe comptable

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs. Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes (composants majeurs).

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

• Bâtiments et autres aménagements extérieurs	10-20 ans
• Aménagements locatifs	5-10 ans
• Mobilier de bureau	10 ans
• Matériel de laboratoire	3-10 ans
• Matériel de bureau	5 ans
• Matériel informatique	3 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus et, le cas échéant, ajustés à chaque clôture.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits et charges opérationnelles » du compte de résultat consolidé.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés linéairement en réduction des charges sur la durée du contrat de location.

Lorsqu'aux termes d'un contrat de location dont le Groupe est preneur, il apparaît que la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont transférés par le bailleur au preneur, les actifs correspondants sont inscrits lors de leur première comptabilisation en immobilisations corporelles pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, si celle-ci est inférieure. Ce montant est ensuite diminué des amortissements et des pertes de valeur constatés. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières courantes ou non-courantes.

Détail des immobilisations corporelles

	Terrains et constructions	Installations techniques	Aménagements et autres	Immobilisations en cours	Total
en milliers de dollars					
Valeur nette comptable au 1er janvier 2015	1 416	1 703	50	-	3 169
Changements de périmètre	-	-	-	-	-
Acquisitions d'actifs corporels	1 477	2 488	331	186	4 481
Cessions d'actifs corporels	-	118	-	-	118
Charges d'amortissement et de dépréciation	(681)	(1 023)	(58)	-	(1 761)
Reclassement	-	(19)	20	-	1
Effets de change	(139)	(370)	(3)	(4)	(517)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2015	2 072	2 897	340	182	5 490
Valeur brute comptable en fin de période	4 065	11 686	836	182	16 769
Amortissements et dépréciations cumulés	(1 993)	(8 790)	(496)	-	(11 280)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2016	2 072	2 897	340	182	5 490
Acquisitions d'actifs corporels	11 164	1 076	562	902	13 704
Cessions d'actifs corporels	-	(3)	(1)	(183)	(186)
Charges d'amortissement et de dépréciation	(741)	(1 077)	(167)	-	(1 986)
Reclassement	-	3	(3)	-	-
Effets de change	(59)	(38)	(23)	(4)	(122)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2016	12 436	2 858	707	898	16 901
Valeur brute comptable en fin de période	15 085	10 634	1 104	898	27 721
Amortissements et dépréciations cumulés	(2 649)	(7 775)	(397)	-	(10 821)
Valeur nette comptable au 1er janvier 2017	12 436	2 858	707	898	16 901
Acquisitions d'actifs corporels	718	701	203	878	2 501
Cessions d'actifs corporels	(9 243)	(103)	2	(109)	(9 453)
Reclassement	14	47	18	(79)	-
Charges d'amortissement et de dépréciation	(972)	(1 126)	(245)	(798)	(3 140)
Effets de change	206	127	68	18	418
Valeur nette comptable au 31 décembre 2017	3 159	2 505	753	809	7 226
Valeur brute comptable en fin de période	6 936	12 114	1 447	1 606	22 103
Amortissements et dépréciations cumulés	(3 777)	(9 609)	(693)	(798)	(14 877)

Aucun actif n'a été donné en garantie de passif financier. Il n'y a aucune réserve sur la propriété des actifs corporels en dehors de ceux qui font l'objet de contrats de location financière.

Au 31 décembre 2017, l'opération de vente et de relocation liée au terrain et à l'immeuble existant de Calyxt (valeur nette comptable de 9,2 millions de dollars) a été considérée comme une vente et un contrat de location simple. Les actifs en cours concernent principalement le bâtiment additionnel de Calyxt pour 0,5 million de dollars et le reste concerne l'activité Thérapeutique. Nous poursuivons également nos investissements en équipements de recherche et développement aux Etats-Unis et en France. Les acquisitions d'immobilisations corporelles reflètent les aménagements des sites de Calyxt et Collectis pour 0,7 million de dollars et d'autres équipements pour 0,7 million de dollars.

Détail des locations financières

	Au 31 décembre	
	2016	2017
	En milliers de dollars	
Valeur brute	4 171	4 448
Amortissement	(3 946)	(4 366)
Valeur nette	225	82

Les locations financières concernent principalement des équipements de laboratoires et du matériel informatique.

Note 7. Actifs et passifs financiers

7.1 Principes comptables

Actifs financiers

Les actifs financiers non-courants sont évalués au coût amorti et correspondent aux dépôts et cautions liés à la location de nos locaux.

Les actifs financiers courants correspondent à des placements et sont évalués à la juste valeur par le résultat, soit la valeur nominale du placement ajustée à sa valeur journalière de marché.

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est égale au montant de la facture (la valeur nominale), sauf si les clauses de paiement contractuelles nécessitent de prendre en compte un ajustement significatif lié à l'effet de l'actualisation (au taux d'intérêt effectif). Par la suite, ces créances sont évaluées au coût amorti. Une dépréciation des comptes clients est pratiquée lorsque leur valeur de recouvrement est inférieure à leur valeur comptable.

Les créances clients sont classées en actifs courants, sauf celles qui ont une échéance à plus d'un an après la date de clôture.

Les produits non perçus des subventions d'état liées aux travaux de recherche et développement sont comptabilisés dans les subventions à recevoir au cours de la période où les dépenses sujettes à subventions sont encourues et à condition qu'il n'y ait pas de doute sur le paiement de ces montants.

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et autres dettes courantes, ainsi que les avances remboursables.

Le Groupe comptabilise initialement les passifs financiers à la date de transaction, correspondant à la date à laquelle le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les passifs financiers sont évalués au coût amorti. Le montant des intérêts comptabilisés en charges financières est déterminé par l'application du taux d'intérêt effectif du passif financier à sa valeur comptable. La différence entre la charge calculée à partir du taux d'intérêt effectif et le montant des intérêts réellement payés impacte la valeur du passif financier.

Les avantages à court terme accordés aux salariés sont également inclus dans les passifs financiers. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et de participation et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

7.2 Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant montre la valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers et de passifs financiers.

2016	Catégorie comptable		Valeur au bilan	Juste valeur
	Juste valeur par résultat	Coût amorti		
en milliers de dollars				
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants	-	691	691	691
Créances clients	-	3 627	3 627	3 627
Subventions à recevoir	-	8 723	8 723	8 723
Actifs financiers courants	36 592	-	36 592	36 592
Trésorerie et équivalents de trésorerie	254 568	-	254 568	254 568
Total actifs financiers	291 159	13 042	304 201	304 201
Dettes financières				
Emprunts et dettes financières non courants	-	30	30	30
Emprunts et dettes financières courants	1 692	38	1 730	1 730
Dettes d'exploitation	-	9 722	9 722	9 722
Autres passifs courants	-	5 196	5 196	5 196
Total dettes financières	1 692	14 986	16 678	16 678
en milliers de dollars				
Actifs financiers				
Actifs financiers non courants	-	1 004	1 004	1 004
Créances clients	-	2 753	2 753	2 753
Subventions à recevoir	-	9 524	9 524	9 524
Actifs financiers courants	40 602	-	40 602	40 602
Trésorerie et équivalents de trésorerie	256 380	-	256 380	256 380
Total actifs financiers	296 982	13 281	310 263	310 263
Passifs financiers				
Emprunts et dettes financières non courants	-	13	13	13
Emprunts et dettes financières courants	-	21	21	21
Dettes d'exploitation	-	9 460	9 460	9 460
Autres passifs courants	-	6 570	6 570	6 570
Total passifs financiers	-	16 064	16 064	16 064

7.3. Gestion des risques financiers

Nous sommes exposés aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers.

Risque de change

Une partie de nos revenus est générée dans des devises autres que l'euro. Bien que notre stratégie soit de privilégier l'euro dans nos transactions lorsque nous signons des contrats, certains accords ont été exprimés en dollars américains (essentiellement le contrat que nous avons conclu avec notre partenaire Pfizer).

Au 31 décembre 2016, 64% de notre trésorerie et équivalents de trésorerie sont libellés en dollars américains et 69% de nos actifs financiers courants et de notre trésorerie et équivalents de trésorerie sont libellés en dollars. Au 31 décembre 2017, 75% de notre trésorerie et équivalents de trésorerie sont libellés en dollars et 79% de nos actifs financiers courants et de notre trésorerie et équivalents de trésorerie sont libellés en dollars.

Au 31 décembre 2016, nous détenons les instruments dérivés libellés en dollars suivants :

<u>2016</u>	<u>Nominal</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Maturité</u>
		en milliers de dollars	
Contrats de vente à terme de dollars	44 914	(1 776)	2017 à 2018
Contrats d'achat à terme de dollars	-	-	-
Total instruments dérivés		(1 776)	
Dont :			
Instruments dérivés actifs		-	
Instruments dérivés passifs		(1 776)	

Au 31 décembre 2017, nous détenons les instruments dérivés libellés en dollars suivants :

<u>2017</u>	<u>Nominal</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Maturité</u>
		en milliers de dollars	
Contrats de vente à terme de dollars	18 775	558	2 018
Contrats d'achat à terme de dollars	-	-	-
Total instruments dérivés		558	
Dont :			
Instruments dérivés actifs		558	
Instruments dérivés passifs		-	

La comptabilité de couverture n'est pas appliquée sur ces instruments dérivés.

Risque de liquidité

Nos dettes financières sont composées des dettes sur nos contrats de location financement (34 milliers de dollars au 31 décembre 2017).

Nous avons subi des pertes et cumulé des flux de trésorerie sur opérations d'exploitation négatifs depuis nos débuts en l'an 2000, et nous anticipons de nouvelles pertes pour les années à venir. Au 31 décembre 2017, le solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie s'élève à 256,4 millions de dollars.

Risque de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2015, les dettes financières étaient uniquement constituées par les avances remboursables, qui ne portaient pas intérêt ou bien se voyaient appliquer des taux d'intérêt fixes, généralement en-dessous du marché. En conséquence, la structure de nos passifs ne nous exposait pas de manière significative aux variations des taux d'intérêt. Ces avances remboursables sont arrivées à échéance au cours de l'exercice 2016.

Nous sommes engagés dans une gestion prudente de notre trésorerie et équivalents de trésorerie, principalement en maintenant des dépôts et en souscrivant à des instruments financiers communs (comptes à terme à courte et moyenne échéance). Par ailleurs, le risque de taux d'intérêt sur notre trésorerie et équivalents de trésorerie et nos placements financiers est non significatif au vu de la qualité des institutions financières avec lesquelles nous travaillons.

Risque de crédit

Notre risque de crédit représente notre risque de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Nos créances clients, nos subventions à recevoir et nos équivalents de trésorerie nous exposent au risque de crédit.

Notre politique est de limiter notre risque en contactant avec des tiers ayant de bonnes notations de crédit.

Note 8. Stocks

Principe comptable

Le stock est valorisé au plus faible du coût d'achat et de la valeur nette de réalisation. Le coût d'achat est déterminé selon la méthode du premier entré premier sorti.

Description des stocks

Au 31 décembre 2017 et 2016, les stocks correspondent respectivement à 250 milliers de dollars et 118 milliers de dollars de matières premières et de consommables de laboratoire (produits chimiques ou pharmaceutiques). Nous n'avons comptabilisé aucune provision pour dépréciation aux 31 décembre 2016 et 2017.

Note 9. Clients, comptes rattachés et autres actifs courants

Se reporter à la Note 7.1 pour les principes comptables relatifs aux créances clients et autres créances.

9.1 Clients et comptes rattachés

	A la date du	
	31-déc.-16	31-déc.-17
	en milliers de dollars	
Créances clients	3 914	3 079
Provisions pour dépréciation	(287)	(326)

Créances clients nettes	3 627	2 753
--------------------------------	--------------	--------------

Toutes les créances clients ont une échéance à moins d'un an. La variation des créances clients entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 s'explique principalement par la baisse des créances liées aux contrats de collaboration.

9.2 Subventions à recevoir

	A la date du	
	31-déc.-16	31-déc.-17
	en milliers de dollars	
Crédit d'impôt recherche	8 389	9 039
Autres subventions	1 500	1 812
Provision sur autres subventions	(1 166)	(1 326)
Total	8 723	9 524

Au 31 décembre 2016, les créances liées au crédit d'impôt recherche comprennent 7,6 millions de dollars liés au crédit d'impôt recherche 2016 de Collectis S.A. Le montant restant s'explique par les crédits d'impôts remboursables accordés par l'Etat américain.

Au 31 décembre 2017, les créances liées au crédit d'impôt recherche comprennent 8,2 millions de dollars liés l'estimation du crédit d'impôt recherche 2017 de Collectis SA et le montant restant correspond principalement à des crédits d'impôt remboursables accordés par l'Etat américain.

La provision sur autres subventions correspond à une subvention, qui a été entièrement dépréciée en 2014.

9.3 Autres actifs courants

	A la date du	
	31-déc.-16	31-déc.-17
	en milliers de dollars	
TVA déductible	1 605	1 543
Avances et acomptes versés	6 616	8 304
Créances sociales et fiscales	285	873
Charges constatées d'avance et autres actifs courants	363	2 993
Total	8 870	13 713

Les avances et acomptes versés sont constitués principalement d'avances faites à nos sous-traitants au titre de travaux de recherche et développement. Elles correspondent principalement à des acomptes versés à des fournisseurs de matières premières biologiques et à des tiers participant à la fabrication de produits.

Au cours de l'exercice 2017, nous avons versé des avances pour certaines charges liées à la production des candidats médicaments UCART123, UCARTCS1 et UCART22 pour lesquels les livraisons sont prévues au cours des prochains mois.

Au 31 décembre 2017 :

- les charges constatées d'avances et les autres actifs courants comprennent (i) une charge différée de 2,1 millions de dollars relative au contrat de vente et relocation de Calyxt, (ii) d'autres charges constatées d'avance pour 0,6 million de dollars et (iii) d'autres actifs courants pour 0,3 million de dollars.
- les créances fiscales et sociales correspondent à 0,6 million de dollars de créances fiscales et 0,3 million de dollars de charges sociales.

Note 10. Actifs financiers courants et trésorerie et équivalents de trésorerie

A la date du 31 décembre 2016	Valeur comptable	Gain/(Perte) latent(e)	Juste valeur estimée
		en milliers de dollars	
Actifs financiers courants	36 592	-	36 592
Trésorerie et équivalents de trésorerie	254 568	-	254 568
Actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie	291 159	-	291 159

A la date du 31 décembre 2017	Valeur comptable	Gain/(Perte) latent(e)	Juste valeur estimée
		en milliers de dollars	
Actifs financiers courants	40 602	-	40 602
Trésorerie et équivalents de trésorerie	256 380	-	256 380
Actifs financiers courants et Trésorerie et équivalents de trésorerie	296 982	-	296 982

10.1 Actifs financiers courants

Principes comptables

Les actifs courants financiers qui sont évalués à la juste valeur par résultat conformément à la norme IAS 39 sont les suivants:

- Les actifs financiers, y compris les dérivés incorporés que Collectis a choisi d'enregistrer à leur juste valeur par le résultat ;
- Les actifs financiers gérés sur la base de leur juste valeur ;
- Les instruments dérivés qui ne sont pas documentés comme opérations de couverture.

IFRS 13 – « Evaluation de la juste valeur » exige de prendre en compte les risques de contrepartie et de crédit propre lors de l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Ce risque est estimé sur la base des données statistiques observables, accessibles au public.

Détail des actifs financiers courants

Ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur par résultat. Ils sont classés comme suit dans la hiérarchie de la juste valeur :

- Les instruments de niveau 1 sont évalués en fonction de prix cotés sur des marchés actifs. Ils sont constitués de notes ayant comme sous-jacents des indices actions. Leur montant nominal s'élève à 40,3 millions de dollars et leur juste valeur s'élève à 39,7 millions de dollars au 31 décembre 2017.
- Les instruments de niveau 2 sont évalués en référence à des données observables. Ils sont constitués d'accumulateurs à prime nulle. Leur valeur nominale est de 0,6 million de dollars et leur juste valeur s'élève à 0,6 million de dollars au 31 décembre 2017.

10.2 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Principe comptable

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus afin de répondre aux engagements de trésorerie à court terme plutôt que dans un objectif de placement ou pour d'autres finalités. Les équivalents de trésorerie sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de SICAV et de dépôts à terme qui répondent à la définition d'équivalent de trésorerie. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

Détail de la trésorerie et équivalents de trésorerie

	A la date du	
	31-déc.-16	31-déc.-17
	en milliers de dollars	
Disponibilités	222 089	219 368
Valeurs mobilières de placement	12 451	13 026
Dépôts à terme	20 028	23 986
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	254 568	256 380

Les SICAV de trésorerie produisent des intérêts et sont disponibles du jour au lendemain. Les dépôts à terme sont basés sur des échéances à moins de trois mois et sont immédiatement disponibles selon des termes fixés.

Note 11. Passifs financiers

11.1 Détail des passifs financiers

	A la date du	
	31-déc.-16	31-déc.-17
	en milliers de dollars	
Contrats de location financement	30	13
Emprunts et dettes financières non courantes	30	13
Contrats de location financement	38	21
Instruments dérivés	1 692	-
Emprunts et dettes financières courantes	1 730	21
Fournisseurs et comptes rattachés	9 722	9 460
Autres passifs courants	5 197	6 570
Total passifs financiers	16 678	16 064

Les instruments dérivés sont composés de tunnels de change à prime nulle et d'accumulateurs qui sont classés en niveau 2 de la hiérarchie de juste valeur (note 7.3. Gestion des risques financiers).

11.2 Echancier des passifs financiers

Au 31 décembre 2016	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
		en milliers de dollars		
Contrats de location	67	38	30	-
Autres	1 691	1 692	-	-
Emprunts et dettes financières	1 759	1 730	30	-
Fournisseurs et comptes	9 722	9 722	-	-
Autres passifs courants	5 197	5 197	-	-
Total passifs financiers	16 678	16 648	30	-

Au 31 décembre 2017	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
		en milliers de dollars		
Contrats de location	34	21	13	-
Emprunts et dettes financières	34	21	13	-
Fournisseurs et comptes	9 460	9 460	-	-
Autres passifs courants	6 570	6 570	-	-
Total passifs financiers	16 064	16 051	13	-

12. Autres passifs courants

	A la date du	
	31-déc.-16	31-déc.-17
	en milliers de dollars	
TVA à payer	192	9
Provisions liées aux charges de personnel	4 141	5 982
Autres	864	579
Total	5 197	6 570

Les provisions liées aux charges de personnel concernent les primes annuelles, les provisions pour congés payés et les charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions. L'augmentation des provisions liées aux charges de personnel entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2017 est due principalement à une croissance des primes annuelles de 0,8 million de dollars sur le secteur Plantes et une augmentation des charges sociales sur attributions d'options de souscription d'actions pour 0,6 million de dollars, l'impact de la variation du taux de change sur la balance d'ouverture de 0,6 million de dollars, en partie compensés par d'autres variations non significatives pour 0,2 million de dollars.

Au 31 décembre 2016 et 2017, les autres passifs incluent des subventions à rembourser pour 0,5 million de dollars et 0,3 million de dollars, respectivement. La diminution de celles-ci est due au remboursement d'une subvention pour 0,3 millions de dollars, correspondant à un trop perçu sur un exercice antérieur.

Note 13. Revenus et produits différés

Principes comptables

Comme indiqué dans la Note 3, les avances non remboursables reçues dans le cadre de nos contrats de collaboration sont enregistrées en revenus et produits différés, puis reconnus en chiffre d'affaires de façon étalée sur la période de l'accord de collaboration.

Détail des Revenus et produits différés

	A la date du	
	31-déc.-16	31-déc.-17
	en milliers de dollars	
Revenus différés	38 768	26 056
Prime d'emménagement	161	-
Total produits constatés d'avance	38 929	26 056

Revenus différés

Depuis 2014, la majorité des revenus différés correspondent aux contrats signés avec Pfizer, Inc. et Les Laboratoires Servier.

Prime d'emménagement

Lorsque Collectis S.A. a emménagé dans ses locaux parisiens (Biopark), en novembre 2011, nous avons reçu de notre bailleur une prime d'emménagement d'une valeur de 1,1 millions d'euros. Ce montant est différé et amorti sur la durée de bail de 6 ans (jusqu'en octobre 2017). Ce montant est comptabilisé en diminution des charges de location.

Note 14. Capital

14.1 Evolution du capital social

Principe comptable

Le capital est constitué d'actions ordinaires et d'actions à droit de vote double classées en capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

Nature des mouvements	Capital social	Prime d'émission	Nombre d'actions	Valeur nominale
	en milliers de dollars			en \$
Au 1er janvier 2015	2 014	263 100	29 446 721	0,05
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (Nasdaq)	297	209 899	5 500 000	-
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (BSA, BSPCE, option de souscription d'action et attributions gratuites d'actions)	13	4 325	231 893	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	32 614	-	-
Au 31 décembre 2015	2 323	509 938	35 178 614	0,05
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (BSA, BSPCE et attributions gratuites d'actions)	9	723	156 446	-
Charge liée aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie)	-	57 524	-	-
Au 31 décembre 2016	2 332	568 185	35 335 060	0,05
Augmentation de capital suite à l'émission d'actions (BSA, BSPCE, option de souscription d'action et attributions gratuites d'actions)	35	2 921	625 002	-
Rémunérations en actions	-	42 968	-	-
Autres mouvements	-	(37)	-	-
Au 31 décembre 2017	2 367	614 037	35 960 062	0,05

Evolution du capital en 2017

Au cours des 12 mois de l'exercice clos le 31 décembre 2017, 126 179 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice de 121 492 bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise pour un montant total de 2 173 058 dollars, 466 950 actions gratuites ont été converties en 466 950 actions ordinaires et 31 873 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice de 31 873 options de souscription d'actions pour un montant de 734 234 dollars et à la souscription de 228 000 BSA pour un montant total de 252 171 dollars.

Evolution du capital en 2016

- Au cours des 12 mois de l'exercice clos le 31 décembre 2016, nous avons émis 156 446 actions ordinaires, résultant de l'exercice de 50 000 BSA, de l'exercice de 6 700 BSPCE et de l'acquisition définitive de 99 488 actions gratuites.

Evolution du capital en 2015

- Le 30 mars 2015, nous avons émis 5 500 000 actions ordinaires (sous la forme d'American Depositary Shares) sur le Nasdaq pour un montant de 228,3 millions de dollars. 18,1 millions de dollars de frais d'émission relatifs à cette opération ont été imputés sur les primes d'émissions.
- Au cours des 12 mois de l'exercice clos le 31 décembre 2015, nous avons émis 101 893 actions ordinaires liées à la conversion des attributions, 70 000 actions ordinaires liées à l'exercice d'options de souscription d'actions et 60 000 actions ordinaires correspondant aux actions gratuites attribuées en 2013.

BSA 2011:

Le 28 octobre 2011, utilisant une délégation de pouvoir accordée par l'Assemblée Générale tenue le même jour, nous avons émis 12 195 113 BSA (Bons de Souscription d'Actions) aux actionnaires de l'époque avec un ratio d'un BSA pour une action. La date limite d'exercice de ces BSA était fixée au 28 octobre 2014. A l'issue de cette opération nous avons émis 1 470 836 actions nouvelles correspondant à des fonds de 16,4 millions de dollars.

Droits de vote

Si un actionnaire détient ses actions avec une gestion au nominal depuis plus de deux ans, ces actions sont alors assorties d'un droit de vote double.

- Au 31 décembre 2017, nous avons 35 960 062 actions ordinaires en circulation, dont 5 155 335 étaient assorties d'un droit de vote double.
- Au 31 décembre 2016, nous avons 35 335 060 actions ordinaires en circulation, dont 4 531 047 étaient assorties d'un droit de vote double.
- Au 31 décembre 2015, nous avons 35 178 614 actions ordinaires en circulation, dont 7 470 898 étaient assorties d'un droit de vote double

En dehors de cela, aucune action ordinaire n'est assortie d'un droit de vote préférentiel ni d'aucune restriction.

14.2 Paiements fondés sur des actions

Les souscriptions d'actions consistent en bon de souscription d'action (BSA) attribués aux membres de notre conseil d'administration et à nos consultants.

Les titulaires d'options et de BSA peuvent souscrire à une émission d'actions de Collectis à un prix d'exercice déterminé.

Date	Type	Nombre de bons/actions restants au 01/01/2017	Nombre de bons/actions attribués	Nombre de bons/actions exercés	Nombre de bons/actions annulés	Nombre de bons/actions restants au 31/12/2017	Nombre maximum de bons/actions pouvant être émis	Nombre maximum de bons/actions exerçables 31/12/2017
7/20/2007	BSPCE C	126 292	-	126 179	113	-	-	-
2/28/2008	BSPCE D	1 867	-	-	-	1 867	1 939	1 867
7/27/2010	BSPCE E	19 702	-	-	-	19 702	20 464	19 702
3/19/2013	Actions gratuites	2 000	-	2 000	-	-	-	-
1/8/2015	Actions gratuites	50 000	-	50 000	-	-	-	-
3/12/2014	Actions gratuites	440 550	-	414 950	10 000	15 600	15 600	-
3/24/2015	Options de souscriptions	1 763 840	-	-	14 785	1 749 055	1 749 055	1 206 528
3/27/2015	BSA	180 000	-	-	-	180 000	180 000	120 000
5/18/2015	BSA	50 000	-	-	-	50 000	50 000	33 333
9/8/2015	BSA	274 200	-	-	-	274 200	274 200	182 800
9/8/2015	Options de souscriptions	1 868 800	-	-	66 800	1 802 000	1 802 000	1 061 625
3/14/2016	BSA	187 200	-	-	-	187 200	187 200	62 400
3/14/2016	Options de souscriptions	2 030 587	-	17 544	67 095	1 945 948	1 945 948	799 849
10/28/2016	BSA	188 000	-	-	40 000	148 000	148 000	49 333
10/28/2016	Options de souscriptions	2 773 028	-	14 329	143 098	2 615 601	2 615 601	754 770
10/11/2017	BSA	-	240 000	-	-	240 000	240 000	-
10/11/2017	Options de souscriptions	-	1 220 000	-	-	1 220 000	1 220 000	-

Total	9 956 066	1 460 000	625 002	341 891	10 449 173	10 450 007	4 292 208
--------------	------------------	------------------	----------------	----------------	-------------------	-------------------	------------------

En juin 2017, notre filiale Calyxt Inc. a attribué des options de souscription d'actions et des actions gratuites (« Restricted Stock Units ») Calyxt, Inc représentant un intérêt de 12,9 % au 31 décembre 2017 en cas d'exercice intégral à un petit groupe de ses employés, directeurs et cadres dirigeants. Les dépenses de rémunération pour 2017 se sont élevées à 6,7 million de dollars (voir Note 15).

En avril 2016, notre filiale Calyxt Inc. a attribué des options de souscription d'actions représentant un intérêt de 6,1 % au 31 décembre 2017 en cas d'exercice intégral à un petit groupe de ses employés, directeurs et cadres dirigeants. Les dépenses de rémunération pour 2017 se sont élevées à 0,6 million de dollars (voir Note 15).

En septembre 2015, notre filiale Calyxt Inc. a attribué des options de souscription d'actions représentant un intérêt de 0,4 % au 31 décembre 2017 en cas d'exercice intégral à un petit groupe de ses employés, directeurs et cadres dirigeants. Les dépenses de rémunération pour 2017 se sont élevées à 0,1 million de dollars (voir Note 15).

14.3 Intérêts minoritaires

En date du 19 décembre 2013, Collectis S.A. a apporté à Collectis Bioresearch S.A.S. l'ensemble des titres qu'elle détenait dans la société Ectycell S.A.S. et la Caisse de Dépôts et Consignations et a souscrit à une augmentation de capital de la société Collectis Bioresearch S.A.S à hauteur de 4,8 millions de dollars en numéraire. A l'issue de ces opérations, la société Ectycell S.A.S est détenue à 100% par la société Collectis Bioresearch S.A.S dont les deux actionnaires sont la société Collectis à hauteur de 75,5% et la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 24,5%. Cette transaction a été enregistrée comme une opération en capital entre nous et des intérêts minoritaires, avec pour conséquence le transfert de 24,5% des capitaux propres consolidés de Collectis Bioresearch à des intérêts minoritaires pour 4,6 millions de dollars.

Le 18 mai 2015, Collectis S.A. a racheté les actions de Collectis Bioresearch S.A.S détenues par la Caisse des dépôts et consignations pour 4,0 millions de dollars. Par la suite, aucun intérêt minoritaire n'a été comptabilisé.

Le 25 juillet 2017, Calyxt, Inc. a réalisé son introduction en bourse d'un montant total de 64,4 millions de dollars, avant déduction des commissions bancaires et tout autre frais associé à l'offre, suite à l'émission et l'enregistrement de 8 050 000 d'actions à 8 dollars par action. Le nombre d'actions offertes prend en compte l'exercice en totalité par les banques introductrices de leur option de surallocation et l'achat de 20 millions de dollars d'actions par Collectis S.A.. Au 31 décembre 2017, les intérêts minoritaires représentent 20.3% des actions de Calyxt.

Le tableau suivant décrit les informations relatives à chacune de nos filiales comportant des intérêts minoritaires :

	CALYXT	
	2016	2017
Chiffre d'affaires	585	747
Résultat de la période	(8 732)	(18 837)
Résultat, part des minoritaires	-	(4 315)
Résultat global, autres	1 259	(5 856)
Résultat global	(7 473)	(24 693)
Résultat global, part des minoritaires	(12)	(4 723)
Actifs courants	5 626	59 753
Actifs non courants	10 967	2 072
Passifs courants	1 746	3 027
Passifs non courants	-	-
Actifs nets	18 339	64 852
Actifs nets, part des minoritaires	-	13 145

Le montant des intérêts minoritaires présenté dans l'état global des gains et pertes consolidés correspond pour l'exercice clos au 31 décembre 2016 à la variation de l'écart de conversion généré par le cumul des charges liées aux rémunérations fondées sur les actions enregistrées au titre de Calyxt Inc.

4.4 Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité a été signé avec Natixis Securities en 2008. Ce contrat donne mandat à Natixis d'intervenir sur le marché pour le compte de Ccollectis, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres, en toute indépendance, sans entraver le fonctionnement régulier du marché ou induire autrui en erreur.

Le paiement initial versé à Natixis Securities pour les besoins de ces transactions était de 0,4 million de dollars. Au 31 décembre 2017, 0,3 million de dollars sont classés dans la rubrique Actions propres (0,3 million de dollars au 31 décembre 2016) et le solde est inscrit dans la rubrique Actifs financiers non courants du bilan consolidé.

Note 15. Paiements fondés sur des actions

Principe comptable

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des Bons de Souscription d'Actions (« BSA »), des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (« BSPCE »), des stock-options et des Attributions Gratuites d'Actions (« AGA ») attribués aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises pour lesquelles on s'attend à ce que les conditions d'acquisition de services et de performance soient remplies.

La juste valeur des instruments de rémunération fondés sur des actions accordés aux membres du personnel est évaluée selon le modèle Black-Scholes. La détermination de la juste valeur à la date d'attribution des options selon un modèle d'évaluation des options est impactée par la juste valeur de nos actions ordinaires ainsi que par des hypothèses concernant un certain nombre d'autres variables complexes et subjectives. Ces variables comprennent la juste valeur de nos actions ordinaires, la durée de vie moyenne des options, la volatilité attendue du cours de l'action, les taux d'intérêts sans risque et les dividendes attendus qui sont estimés comme suit :

- Juste valeur à la date d'attribution. Nous utilisons le cours de clôture par action cotée sur le marché Alternext d'Euronext à Paris à la date d'attribution des options de souscription d'action de Ccollectis SA et une évaluation réalisée par un tiers pour les options de souscription d'action de Calyxt Inc..
- Durée de vie moyenne. La durée de vie moyenne représente la période à laquelle l'exercice des options de souscription d'action est attendu. En l'absence d'expérience passée pour déterminer la durée de vie attendue des options attribuées, nous nous sommes basés sur une méthode simplifiée en utilisant la période moyenne entre la période d'acquisition et l'expiration des options.
- Volatilité attendue. Pour les attributions de Ccollectis SA, la volatilité attendue prend en compte les cours de clôture de l'action Ccollectis SA sur la durée de vie moyenne restante de l'option de souscription d'action attribuée. Pour les attributions de Calyxt Inc. La volatilité attendue est basée sur la méthode des comparables.
- Taux d'actualisation. Le taux d'intérêt sans risque est basé sur le rendement des obligations gouvernementales françaises de maturité équivalente à celle de la durée de vie moyenne pour les options de souscription d'actions de Ccollectis SA et aux bonds du Trésor américain pour les options de souscription d'action de Calyxt Inc.
- Dividendes attendus. Nous n'avons jamais déclaré ou payé des dividendes et ne planifions pas de le faire dans un futur proche. En conséquence les dividendes attendus sont nuls.

Les conditions d'acquisition de service et de performance attachées aux transactions ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur. Si l'une des hypothèses utilisées dans le modèle de Black-Scholes évolue significativement, la valorisation de futurs plans d'attribution d'option de souscription d'action pourrait matériellement différer comparée aux précédentes attributions.

Détail des paiements fondés sur des actions

Les titulaires d'options (« stock-options ») et de BSA peuvent souscrire à une émission d'actions de Collectis à un prix d'exercice déterminé.

Les instruments financiers émis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 sont les suivants:

- 11 octobre 2017 : 1 220 000 options de souscription d'actions Collectis S.A. ont été attribuées à certains de nos employés et dirigeants. La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie enregistrée au 31 décembre 2017 a été de 0,5 million de dollars.
- 11 octobre 2017 : 240 000 bons de souscription d'actions ont été attribués à nos administrateurs. La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie enregistrée au 31 décembre 2017 a été de 0,5 million de dollars
- 14 juin 2017 : 2 119 698 options de souscription d'actions Calyxt, Inc. ont été attribuées à certains des employés, dirigeants, administrateurs et consultants de Calyxt, Inc., de Collectis S.A. et de Collectis, Inc.. La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie au 31 décembre 2017 a été de 2,0 million de dollars.
- 14 juin 2017 : 1 452 333 actions gratuites (« Restricted Stock Unit ») Calyxt, Inc. ont été attribuées à certains des employés et dirigeants, administrateurs et consultants de Calyxt, Inc., de Collectis S.A. et de Collectis, Inc. La charge liée aux rémunérations fondées sur des actions sans impact sur la trésorerie enregistrée au 31 décembre 2017 a été de 4,7 millions de dollars

Après l'attribution des instruments, le 20 juillet 2017, une division des actions par 2,45 a été appliquée à toutes les actions existantes de Calyxt, Inc. et issues des instruments de rémunération en actions. Les détails des plans présentés ci-après, prennent en compte les impacts de la dilution sur le nombre d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites américaines attribués.

Les bons de souscription d'actions (BSA) sont attribués aux membres de notre conseil d'administration et à certains de nos consultants.

Les titulaires d'options de souscription d'actions et de BSA Collectis peuvent souscrire à une émission d'actions ordinaires de Collectis à un prix d'exercice déterminé à la date d'attribution de ces options ou BSA.

Le tableau suivant présente les charges relatives aux paiements fondés sur des actions pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 2016 et 2017 :

Pour l'exercice clos le	Actions gratuites 2014 et antérieur	Actions gratuites 2015	Stock options 2015	BSA 2015	Calyxt stock options 2015	Stock options 2016	BSA 2016	Stock options Calyxt 2016	Stock options Calyxt 2017	RSU Calyxt 2017	Total
en milliers de dollars											
31-déc.-15	407	4 739	25 205	2 261	790	-	-	-	-	-	33 402
31-déc.-16	102	7 160	29 985	3 436	321	15 616	1 224	777	-	-	58 622
31-déc.-17	1	2 618	12 588	1 571	164	23 704	1 459	611	1 977	4 697	50 418

Les modalités des plans de BSA, de BSPCE et d'options de souscription d'actions sont exposées dans les notes 15.1 à 15.5.

15.1 Détail des BSPCE de Collectis S.A.

Date d'attribution : 27/07/2010

Les BSPCE ont été acquis avant le 01/01/2012 à hauteur de 19 702 et postérieurement à cette date selon le schéma suivant :

- A hauteur de 19 702 BSPCE au 27/07/2012
- A hauteur de 19 704 BSPCE au 27/07/2013

Date d'attribution (Conseil d'administration)	27/07/2010	27/07/2010	27/07/2010
Durée d'acquisition (année)	1	2	3
Date d'expiration du plan	27/07/2020	27/07/2020	27/07/2020
Nombre de BSPCE attribués	19 702	19 702	19 704
Nombre d'actions exerçables par BSPCE	1	1	1
Prix d'exercice (en euros par action)	8,28	8,28	8,28
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes
Juste valeur à la date d'attribution (en euros par action)	8,28	8,28	8,28
Volatilité attendue	54%	54%	54%
Durée de vie moyenne du BSPCE	5,5	6,0	6,5
Taux d'actualisation	3,14%	3,14%	3,14%
Dividendes attendus	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	NA	NA	NA
Juste valeur du BSPCE (en euros par action)	5,52	5,52	5,52

15.2 Détail des actions gratuites de Collectis SA

Les actions gratuites sont soumises à une période d'acquisition de deux ans suivie d'une période de conservation de deux ans pour les employés résidant en France, et à une période d'acquisition de quatre ans pour les ressortissants étrangers.

Date d'attribution (Conseil d'administration)	9/18/2012	3/19/2013	3/19/2014	1/8/2015	5/18/2015	5/18/2015
Durée d'acquisition (année)	2	2	2	2	2	4
Nombre d'actions gratuites attribuées	102 099	102 000	100 000	50 000	426 300	24 100
Ratio acquisition/attribution par action	1	1	1	1	1	1
Juste valeur à la date d'attribution (en euros par action)	5,37	6,86	6,16	19,10	28,17	28,17
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a

15.3 Détail des options de souscription d'actions de Collectis SA

Les options de souscription d'actions sont soumises à une période d'acquisition de deux ans pour les employés de nationalité française et de quatre ans pour les ressortissants étrangers.

Date d'attribution	24/3/2015	8/9/2015	14/3/2016	28/10/2016	11/10/2017
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive	Progressive	Progressive	Progressive
Date d'expiration du plan	24/3/2025	8/9/2015	14/3/2026	28/10/2026	11/10/2027
Nombre de SO attribués	1 892 300	1 982 300	2 060 602	2 773 028	1 220 000
Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (en euros par action)	38,45	27,55	22,44	17,9	22,57
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes
Juste valeur à la date d'attribution (en euros par action)	40,00	28,59	22,48	16,42	24,01
Volatilité attendue	59,8%	59,9%	62,8%	63,2%	65,6%
Durée de vie moyenne des SO	6,11	6,11	6,11	6,12	6,12
Taux d'actualisation	0,16%	0,42%	0,03%	0,00%	0,03%
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a
Juste valeur des SO (en euros par action)	22,02	15,86	12,65	8,96	14,30

15.4 Détail des BSA de Collectis SA

Les principales caractéristiques liées à ces options sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	27/3/2015	27/3/2015	18/5/2015	8/9/2015	14/3/2016	28/10/2016	11/10/2017
Durée d'acquisition (années)	Progressive						
Date d'expiration du plan	27/3/2025	27/3/2025	18/5/2025	8/9/2025	14/3/2026	28/10/2016	11/10/2027
Nombre de SO attribués	130 000	50 000	50 000	274 200	229 361	188 000	240 000
Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (en euros par action)	38,45	38,45	29,58	28,01	27,37	18,68	24,34
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes						
Juste valeur à la date d'attribution (en euros par action)	32,15	28,17	28,17	28,59	22,48	16,42	24,95
Volatilité attendue	59,1%	59,1%	59,1%	60,5%	62,8%	63,1%	64,7%
Durée de vie moyenne des SO	6,00	5,83	6,00	6,00	6,00	6,00	6,00
Taux d'actualisation	0,42%	0,94%	0,94%	0,43%	0,04%	0,00%	0,12%
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	n.a						
Juste valeur des SO (en euros par action)	13,95	11,1	13,51	14,24	10,51	7,88	13,20

15.5 Détail des options de souscription d'action de Calyxt Inc.

Les principales caractéristiques liées à ces options sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	Employés 03/12/2014 (a)	Managers 03/12/2014 (b)	08/09/2015 (c)	07/04/2016 (d)	14/06/2017 (e)
Durée d'acquisition	Progressive	Progressive	Progressive	Progressive	Progressive
Date d'expiration du plan	3/12/2024	3/12/2024	8/9/2025	7/4/2026	14/6/2027
Nombre de SO attribués	71 050	159 250	113 925	1 678 250	2 119 698
Nombre d'actions exerçables par SO	1	1	1	1	1
Prix d'exercice (en \$ par action)	3,71	3,71	21,83	3,59	13,29
Méthode d'évaluation utilisée	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes	Black-Scholes
Juste valeur à la date d'attribution (en dollar par action)	3,71	3,71	21,83	3,59	13,29
Volatilité attendue	48,0%	48,0%	54,3%	30,0%	25,0%
Durée de vie moyenne des SO	6,16	6,04	5,53	5,74	6,57
Taux d'actualisation	1,74%	1,74%	1,65%	1,41%	1,96%
Dividendes attendus	0%	0%	0%	0%	0%
Hypothèse de rendement	Fait générateur*	Fait générateur*	Fait générateur*	Fait générateur*	n.a
Juste valeur des SO (en \$ par action)	1,78	1,76	10,93	1,11	4,00

* Les plans d'attribution d'option de souscription d'action de Calyxt Inc. prévoient comme conditions d'exercice voire comme conditions d'acquisition dans certains cas la survenance d'une introduction en bourse de Calyxt Inc. ou d'un « événement déclencheur ». Si l'on prévoit qu'un de ces événements interviendra au cours de la période de service du bénéficiaire, alors cela sera une condition de performance non liée au marché. Un « événement déclencheur » est notamment désigné comme étant une transaction qui entraînerait la perte de contrôle de Calyxt Inc. par Collectis S.A..

(a) **Les options attribuées le 3 décembre 2014 aux employés seront acquises par les employés selon les modalités suivantes :**

- 25 % du nombre total d'options attribuées le 10 avril 2015 ;
- 6,25 % du nombre total d'options attribuées le dernier jour de chaque trimestre calendaire à compter du troisième trimestre de 2015, ou 12,5 % du nombre total d'options attribuées le dernier jour de chaque trimestre calendaire commençant après un événement déclencheur ou une introduction en bourse ;

- 25 % à la date d'un événement déclencheur ou d'une introduction en bourse ;
- 100% du nombre total d'options attribuées en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse dans les douze mois suivant un évènement déclencheur.

(b) **Les options attribuées le 3 décembre 2014 aux responsables et consultants seront acquises selon les modalités suivantes :**

- 20 % du nombre total d'options attribuées le 3 janvier 2015 ;
- 20 % du nombre total d'options attribuées le 10 avril 2015 ;
- 5 % du nombre total d'options attribuées le dernier jour de chaque trimestre calendaire à compter du troisième trimestre de 2015 (ou 10 % du nombre total d'options attribuées le dernier jour de chaque trimestre calendaire commençant après un événement déclencheur ou une introduction en bourse) ;
- 25 % à la date d'un événement déclencheur ou d'une introduction en bourse ;
- 100% du nombre total d'options attribuées en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse dans les douze mois suivant un évènement déclencheur.

(c) **Les options attribuées le 8 septembre 2015 seront acquises selon les modalités suivantes :**

- 20 % du nombre total d'options attribuées le 8 septembre 2015 ;
- 20 % du nombre total d'options attribuées le 8 septembre 2016 ;
- 5 % du nombre total d'options attribuées le dernier jour de chaque trimestre calendaire à partir du quatrième trimestre 2016 ;
- 25 % à la date d'un événement déclencheur ou d'une introduction en bourse.

La partie acquise de ces options ne peut être exercée que dans le cas où un élément déclenchant ou une introduction en bourse interviendraient avant la date d'expiration du plan. Dans ce cas, une part supplémentaire de 25% du nombre total d'options exerçables est automatiquement acquise. Le nombre total d'options acquises ne peut en aucun cas dépasser 100% du nombre d'options initialement attribuées. Un élément déclenchant est défini comme toute transaction qui aboutirait à une perte de contrôle de Calyxt Inc. par Celectis.

(d) **Les options attribuées le 7 avril 2016 seront acquises selon les modalités suivantes :**

Niveau exécutif (« C-level »), vice présidents » et consultants :

- 20 % du nombre total d'options attribuées le 7 avril 2016 ;
- 10 % du nombre total d'options attribuées le 7 avril 2017 ;
- 5 % du nombre total d'options attribuées le dernier jour de chaque trimestre calendaire à compter du second trimestre de 2017 ;
- 25 % du nombre total d'options attribuées à la date d'un événement déclencheur ou d'une introduction en bourse ;
- 100% du nombre total d'options attribuées en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse dans les douze mois suivant un évènement déclencheur.

Niveau Directeurs de département et analystes :

- 20 % du nombre total d'options attribuées le 7 avril 2017 ;
- 10% du nombre total d'options attribuées le 7 avril 2018 ;
- 5% du nombre total d'options attribuées le dernier jour de chaque trimestre calendaire à compter du second trimestre 2018.

(e) Les options d'achats d'actions de Calyxt attribuées le 14 juin 2017 seront acquises selon les modalités suivantes :

- C-Level, directeurs et consultants :
 - 15% du nombre total d'options attribuées le 14 juin 2018 ;
 - 15% du nombre total d'options attribuées le 14 juin 2019 ;
 - 5% à chaque trimestre après le second anniversaire de l'attribution des options.
- Directeur financier et directeur commercial de Calyxt :
 - 20% du nombre total d'options attribuées le 14 juin 2017 ;
 - 10% du nombre total d'options attribuées le 14 juin 2018 ;
 - 5% à chaque trimestre après le premier anniversaire de l'attribution des options.
- Employés :
 - 15% du nombre total d'options attribuées le 14 juin 2018 ;
 - 10% du nombre total d'options attribuées le 14 juin 2019 ;
 - 5% à chaque trimestre après le second anniversaire de l'attribution des options.

15.6 Détail des actions gratuites de Calyxt Inc. (« Restricted Stock Unit »)

Les principales caractéristiques liées à ces actions gratuites sont décrites dans le tableau ci-dessous :

Date d'attribution	14/06/2017
Durée d'acquisition	Progressive
Nombre d'actions de RSU	1 452 333
Ratio acquisition/attribution par action	1
Juste valeur à la date d'attribution (en dollar par action)	13,29
Dividendes attendus	0%
Hypothèse de rendement	n.a

Les actions gratuites de Calyxt attribuées le 14 juin 2017 seront acquises par les employés selon les modalités suivantes :

- C-Level, directeurs et consultants :
 - 15% du nombre total d'options attribuées le 14 juin 2018 ;
 - 15% du nombre total d'options attribuées le 14 juin 2019 ;
 - 5% à chaque trimestre après le second anniversaire de l'attribution des options.
- Directeur financier et directeur commercial de Calyxt :
 - 20% du nombre total d'options attribuées le 14 juin 2017 ;
 - 10% du nombre total d'options attribuées le 14 juin 2018 ;
 - 5% à chaque trimestre après le premier anniversaire de l'attribution des options.
- Employés :
 - 15% du nombre total d'options attribuées le 14 juin 2018 ;
 - 10% du nombre total d'options attribuées le 14 juin 2019 ;
 - 5% à chaque trimestre après le second anniversaire de l'attribution des options.

Note 16. Résultat par action

Principes comptables

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période, ajusté de l'impact des actions propres.

Le résultat dilué par action est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (stock-options, actions gratuites, BSA et BSPCE attribués aux membres du personnel).

Détail du résultat par action

	Pour l'exercice clos le 31 décembre		
	2015	2016	2017
Résultat net, part du Groupe (en milliers de dollars)	(22 796)	(67 255)	(99 368)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, utilisé pour le calcul du résultat de base et du résultat dilué par action	34 149 908	35 274 890	35 690 636
Résultat de la période par action (en euros)			
Résultat de base par action (en dollars)	(0,67)	(1,91)	(2,78)
Résultat dilué par action (en dollars)	(0,67)	(1,91)	(2,78)

Note 17. Provisions

Principes comptables

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture.

Provisions pour indemnité de départ à la retraite et avantages assimilés

Les engagements du Groupe résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées.

Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon les pays et les régimes. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie (note AA) ayant des dates d'échéance proches de celles des engagements du Groupe.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Autres avantages à long terme du personnel

L'obligation nette du Groupe au titre des avantages à long terme autres que les régimes de retraite, est égale à la valeur des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ces avantages sont actualisés et minorés de la juste valeur des actifs dédiés.

Le montant de l'obligation est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Le taux d'actualisation est le même que celui utilisé pour les provisions pour retraites et avantages assimilés. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle ils surviennent.

Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en passif et en charges à la première des deux dates suivantes :

- lorsque le Groupe est manifestement engagé à verser des indemnités de fin de contrat de travail, sans possibilité réelle de se rétracter ; et
- lorsque le Groupe comptabilise les coûts d'une restructuration qui relève du champ d'application de la norme IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels et comprend le paiement des indemnités de fin de contrat de travail.

Détail des provisions pour risques et charges

	<u>1/1/2016</u>	<u>Dotation</u>	<u>Reprise utilisée</u>	<u>Reprise non utilisée</u>	<u>Élément du résultat global</u>	<u>31/12/2016</u>
	en milliers de dollars					
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	476	75	-	-	10	560
Provisions pour litiges liés au personnel	761	276	(641)	(281)	6	121
Provisions pour litiges commerciaux	243	374	-	(129)	(19)	468
Plan de sauvegarde de l'emploi	35	-	(17)	(12)	-	6
Total	1 513	724	(657)	(423)	(3)	1 154
Non courant	476	75	-	-	10	560
Courant	1 037	649	(658)	(423)	(12)	594

	1/1/2017	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Elément du résultat global	31/12/2017
	en milliers de dollars					
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	560	949	-	-	683	2 193
Provisions pour perte sur contrat	-	1 876	-	-	-	1 876
Provisions pour litiges liés au personnel	121	29	(50)	(108)	9	1
Provisions pour litiges commerciaux	468	552	(102)	(215)	79	782
Plan de sauvegarde de l'emploi	6	-	-	-	1	6
Total	1 154	3 406	(152)	(323)	773	4 858
Non courant	560	2 186	-	-	683	3 430
Courant	594	1 220	(152)	(323)	89	1 427

Au cours de l'exercice 2017, nous avons enregistré (i) des provisions pour litiges commerciaux qui concernent un seul fournisseur et (ii) la perte sur le contrat de location du site de Montvale, New jersey (Etats-Unis) suite à notre volonté de mettre un terme à ce contrat. Les reprises utilisées au cours de l'exercice 2017 consistent principalement en des paiements à un ancien fournisseur et la fin de procédures litigieuses, portant sur les litiges liés au personnel.

Au cours de l'exercice 2016, nous avons enregistré (i) des provisions pour litiges commerciaux pour un montant de 374 milliers de dollars, (ii) des provisions pour indemnités de départ pour 191 milliers de dollars, et (iii) des provisions pour litiges liés au personnel pour 83 milliers de dollars. Les reprises utilisées au cours de l'exercice 2016 concernant les provisions sur litiges sont principalement constituée de paiements au personnel. Les reprises concernent l'évolution des litiges en cours et la fin de procédures litigieuses, portant sur les litiges liés au personnel et les litiges commerciaux.

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

France

En France, les charges de retraite sont généralement financées par les cotisations des employeurs et des employés et sont comptabilisées comme des régimes à prestations définies, les cotisations de l'employeur étant comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées. Aucun fonds n'a été constitué pour couvrir l'engagement correspondant aux indemnités de départ à la retraite. Les dépenses comptabilisées au titre des exercices 2015, 2016 et 2017 se sont élevées respectivement à 0,8 million de dollars, 0,8 million de dollars et 0,8 million de dollars.

La loi française oblige l'employeur à payer une indemnité fixe au salarié lors de son départ à la retraite. Cette indemnité est basée sur l'ancienneté et la rémunération de l'employé au moment de son départ. Cet avantage n'est pas acquis avant le départ à la retraite. Nous nous soumettons à cette obligation.

La méthode utilisée pour évaluer la valeur actuarielle des engagements de l'entreprise est dite « méthode des unités de crédit projetées » qui simule la projection des services rendus par l'ensemble du personnel de l'entreprise à la date de l'évaluation, compte tenu d'hypothèses actuarielles.

Le calcul des indemnités légales de licenciement a été modifié en 2017 suite à l'application d'une nouvelle loi française.

Les deux changements majeurs sont :

- les conditions d'ancienneté : l'employé doit justifier de 8 mois de travail pour percevoir l'indemnité, contre un an auparavant ;
- le calcul de l'indemnité : un quart de salaire mensuel par année d'ancienneté jusqu'à 10 ans, contre un cinquième auparavant, et aucun changement à partir de la onzième année.

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements de retraite sont les suivantes :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
Taux de charges sociales	45,00%	45,00%	45,00%
Augmentation de salaires	2,00%	2,00%	3,50%
Taux d'actualisation	2,00%	1,75%	1,75%
Hypothèse de retraite	Départ volontaire		
Age de départ à la retraite	65 ans		

Le taux d'actualisation est basé sur les taux de rendement d'obligations de première qualité à la fin de la période comptable.

Le tableau suivant détaille les éléments permettant le passage des soldes d'ouverture des passifs enregistrés au titre des régimes à prestations définies aux soldes de clôture.

	en milliers de dollars
Au 1er janvier 2015	(483)
Coût des services rendus	(54)
Coût financier	(7)
Ecart actuariels	(16)
Reclassement	83
Au 31 décembre 2015	(477)
Coût des services rendus	(65)
Coût financier	(9)
Ecart actuariels	(31)
Reclassement	20
Au 31 décembre 2016	(562)
Coût des services rendus	(925)
Coût financier	(24)
Ecart actuariels	(515)
Reclassement	(168)
Au 31 décembre 2017	(2 194)

Etats-Unis

Il n'y a pas de régimes à prestations définies pour les filiales situées aux Etats-Unis.

Note 18. Obligations contractuelles

Principe comptable

Les montants des engagements sont relatifs à des contrats en vigueur à la date de clôture. Ils représentent les termes significatifs de ces contrats, incluant les montants fixes, minimum ou variables des prix des services futurs, et les périodes contractuelles approximatives de ces services. Ils excluent les engagements relatifs à des contrats dont l'annulation n'engage pas de pénalités significatives.

Détail des obligations contractuelles

A la date du 31 décembre 2017	Total	Moins d'un an	1 – 3 ans	3 – 5 ans	Plus de 5 ans
	en milliers de dollars				
Contrat de vente et relocation	30 080	1 055	2 676	2 676	23 673
Contrats de location immobilière	11 539	2 471	4 702	1 670	2 697
Contrats de licence	18 413	1 238	2 476	2 476	12 223
Contrats de production	7 679	7 679	-	-	-
Autres contrats	1 702	1 702	-	-	-
Total	69 414	14 145	9 854	6 821	38 593

Engagement au titre des contrats de vente et relocation

Le contrat vente et relocation (« sale leaseback ») de Calyxt, souscrit durant le troisième trimestre 2017 pour une période définie, est considéré comme une location simple selon les normes IFRS. Les futurs paiements associés constituent un engagement hors bilan.

Engagements au titre des contrats de location immobilière

Les contrats de location immobilière des sites de Paris, France et de New York City (New York), Montvale (New Jersey), New Brighton (Minnesota) et Roseville (Minnesota) (tous aux Etats-Unis) sont souscrits pour une période définie. Les paiements de loyer futurs constituent, avec les lettres de crédit données aux propriétaires des sites de New York et de New Brighton, des engagements hors bilan.

Engagements au titre des accords de licence

Nous avons conclu des accords de licence avec des tiers. Ces contrats définissent le paiement de coûts d'utilisation de licences fixes ou bien liés à des événements futurs comme la réalisation de ventes ou des résultats de recherche.

Certains de nos contrats de collaboration nous engagent au paiement de redevances ou de jalons conditionnés par des événements futurs. La réalisation effective de ces événements étant incertaine, nous ne les présentons pas dans ce tableau.

Engagements au titre des contrats de production

Nous avons signé des contrats de production pour nos candidats médicaments UCART123 et UCARTCS1 et UCART22.

Note 19. Parties liées

Rémunération des collaborateurs clés

Les collaborateurs clés incluent les membres du Conseil d'Administration ainsi que le CMDO comme décrit dans la note 3.5.

Les rémunérations versées aux collaborateurs clés se sont élevées à 2,2 millions de dollars pour l'année 2015, à 2,4 millions de dollars pour l'année 2016 et 3,6 millions de dollars pour l'année 2017.

Le 4 septembre 2014, le Conseil d'Administration a adopté une clause de changement de contrôle qui s'applique notamment à tous les membres du CMDO. Cette clause décrit les modalités selon lesquelles les indemnités de licenciement seraient déterminées dans le cas d'un changement de contrôle de la société. Le contrat de travail des autres collaborateurs clés définit des indemnités de licenciement ou des compensations additionnelles postérieures au contrat de travail.

Les collaborateurs clés ont reçu 955 000 instruments en actions en 2017. Les charges liées aux rémunérations fondées sur les actions (sans impact sur la trésorerie) s'élèvent à 0,7 million de dollars dans les comptes au 31 décembre 2017.

Autres transactions avec les parties liées

M. Godard, membre du Conseil d'Administration, a conclu avec nous un contrat de service dont l'objet est de nous apporter des prestations de consulting dans les domaines de (i) stratégie globale de développement et (ii) développements spécifiques dans le domaine de l'agriculture biotechnologique. Les honoraires payés pour les années 2015, 2016 et 2017 s'élèvent respectivement à 39 milliers de dollars, 37 milliers de dollars et 38 milliers de dollars. Il n'y a pas de montant dû à la fin de chacun des exercices. Au 31 décembre 2017, M. Godard détenait 220 175 Bons de Souscription d'Actions dont l'exercice lui permettrait de souscrire 50 000 actions à un prix d'exercice de 38,45 euros contre 50 000 BSA, 50 000 actions à un prix d'exercice de 28,01 euros contre 50 000 BSA, 40 175 actions à un prix d'exercice de 27,37 euros contre 40 175 actions, 40 000 actions à un prix d'exercice de 18,68 euros contre 40 000 BSA et 40 000 actions à un prix d'exercice de 24,34 euros contre 40 000 BSA.

La Banque Publique d'Investissement ("BpiFrance") est actionnaire de Collectis S.A. et sa maison mère, la Caisse de Dépôts et Consignations (« CDC ») était actionnaire de Collectis Bioresearch. OSEO, dont le nouveau nom est BpiFrance, nous avait consenti des avances remboursables ainsi que des subventions. Celles-ci sont décrites dans la note 11.3. Le 18 mai 2015, nous avons signé un accord avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'achat des 25% de Collectis Bioresearch non encore détenus pour un montant de 3,5 millions d'euros. Collectis SA est depuis le seul actionnaire de Collectis Bioresearch. Au moment de la fusion absorption par Collectis SA, cette dernière était la seule actionnaire de Collectis Bioresearch. Au 31 décembre 2017, nous n'avons aucun montant dû à Bpifrance.

Note 20. Événements postérieurs à la clôture

Aucun.

JMH CONSEIL
65, rue Alexandre Dumas
75020 Paris
S.A.R.L. au capital de € 50.000
330 686 635 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Cellectis

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société Cellectis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Cellectis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point mentionné dans la note « Introduction » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif au changement de monnaie de présentation des états financiers consolidés de l'euro au dollar américain.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Comme indiquée dans la note 2.5 « Recours à des estimations » de l'annexe aux comptes consolidés, la direction est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Parmi les comptes sujets à des estimations comptables significatives figurent, notamment, les le chiffre d'affaires et autres produits, les paiements fondés en actions et les provisions dont les règles et les méthodes comptables sont respectivement décrites dans les notes 3.1, 15 et 17 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de nos appréciations des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons le vérifié le caractère des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Par ailleurs, nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fonde la reconnaissance du chiffre d'affaires propre à chacun des contrats. Nous avons également apprécié les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des différents paiements fondés en action.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 13 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

JMH CONSEIL



Vincent Corrège

ERNST & YOUNG et Autres



Frédéric Martineau

COMPTES ANNUELS
POUR L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2017

<u>1.</u>	<u>BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 – ACTIF</u>	123
<u>2.</u>	<u>BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 – PASSIF</u>	124
<u>3.</u>	<u>COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017</u>	Error! Bookmark not defined.125
<u>4.</u>	<u>ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS</u>	129
	<u>4.1</u> <u>Présentation de la Société et faits significatifs de l'exercice 2017</u>	129
	<u>4.2</u> <u>Principes comptables et méthodes d'évaluation</u>	129
	<u>4.3</u> <u>Notes relatives au bilan</u>	133
	<u>4.4</u> <u>Notes relatives au compte de résultat</u>	140
	<u>4.5</u> <u>Engagements hors bilan</u>	142
	<u>4.6</u> <u>Effectifs moyens</u>	143
	<u>4.7</u> <u>Rémunération des organes de direction</u>	143
	<u>4.8</u> <u>Evènements postérieurs à la clôture</u>	144
	<u>4.9</u> <u>Filiales et participations</u>	144
	<u>4.10</u> <u>Transactions avec les parties liées</u>	144

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 – ACTIF

Montants exprimés en euros	31 décembre 2017			31 décembre 2016
	Brut	Amort, provisions	Net	Net
ACTIF				
Marques				-
Logiciels informatiques	2 123 446	1 457 184	666 262	118 005
Brevets	2 794 158	2 794 158	-	746 580
Licences biologiques	-	-	-	-
Fonds commercial	18 003 392	8 416 064	9 587 328	9 587 328
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	516 520	-	516 520	397 089
Immobilisations incorporelles	23 437 517	12 667 407	10 770 110	10 849 002
Terrains			-	-
Constructions - <i>Installations générales</i>	4 170 810	2 742 323	1 428 487	1 404 152
Installations techniques, matériels	3 837 881	3 148 915	688 966	767 841
Installations générales, agencements	7 207	-	7 207	367
Matériel de bureau et informatique, mobilier	896 134	430 074	466 060	480 032
Immobilisations corporelles en cours	212 458	-	212 458	69 290
Immobilisations corporelles	9 124 490	6 321 312	2 803 177	2 721 682
Titres de participations	53 531 209	-	53 531 209	36 376 009
Créances rattachées aux participations	71 614 001	11 990 574	59 623 427	71 614 001
Autres immobilisations financières	706 157	-	706 157	646 070
Immobilisations financières	125 851 367	11 990 574	113 860 793	108 636 080
Total actif immobilisé	158 413 374	30 979 293	127 434 079	122 206 764
Stocks	208 543		208 543	112 199
Avances et acomptes versés sur commandes	95 851	-	95 851	85 293
Clients et comptes rattachés	3 451 235	271 906	3 179 329	5 644 088
Autres créances	10 759 824	1 106 052	9 653 772	10 221 088
Créances	14 211 060	1 377 958	12 833 101	15 865 176
Valeurs mobilières de placement	89 098 136	-	89 098 136	89 871 623
Liquidités	61 963 715	-	61 963 715	119 410 713
Divers	151 061 851	-	151 061 851	209 282 336
Total actif circulant	165 577 306	1 377 958	164 199 347	225 345 004
Charges constatées d'avance	6 898 818	-	6 898 818	6 129 253
Ecart de conversion - Actif	46 424	-	46 424	29 195
Comptes de régularisation	6 945 242	-	6 945 242	6 158 448
TOTAL DE L'ACTIF	330 935 921	32 357 251	298 578 668	353 710 216

2. BILAN AU 31 DECEMBRE 2017 – PASSIF

<i>Montants exprimés en euros</i>		
PASSIF	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Capital social	1 798 003	1 766 753
Primes d'émission, de fusion, d'apport	399 105 045	396 550 983
Réserve légale	-	-
Réserves réglementées	62 592	53 419
Autres réserves	-	-
Dévolution	-	-
Report à nouveau	(98 574 388)	(104 374 029)
Résultat net de l'exercice	(43 220 689)	5 799 641
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	-	-
Total des capitaux propres	259 170 563	299 796 767
Produits des émissions de titres participatifs	-	-
Autres fonds propres	-	-
Autres fonds propres	-	-
Provisions pour risques	398 324	2 192 208
Provisions pour charges	305 251	5 251
Total des provisions pour risques et charges	703 575	2 197 459
Emprunts et crédits bancaires	-	-
Emprunts et dettes financières	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes	-	18 381
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 447 576	11 125 087
Dettes fiscales et sociales	3 534 247	3 498 040
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	211 789	217 583
Autres dettes	4 895 753	558 631
Total des dettes	16 089 366	15 417 721
Produits constatés d'avance	21 449 410	36 229 001
Ecart de conversion - Passif	1 165 754	69 267
Divers	22 615 164	36 298 268
TOTAL DU PASSIF	298 578 668	353 710 216

3. COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2017

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Ventes de marchandises	-	-
Production de biens et services	26 326 831	43 952 432
Autres produits des activités annexes	-	-
Chiffre d'affaires net	26 326 831	43 952 432
Production stockée	-	-
Production immobilisée	3 342	29 507
Subventions d'exploitation	90 098	1 294 067
Reprises sur provisions et transferts de charges	320 606	675 557
Autres produits	2 335	110
Produits d'exploitation (Sous total I)	26 743 213	45 951 673
Achats de matières premières et autres approvisionnements	2 804 908	2 242 714
Variation de stock de matières premières et approvisionnements	(96 343)	45 390
Autres achats et charges externes	34 692 662	27 375 204
Impôts et taxes assimilées	253 522	530 573
Salaires et traitements	6 910 722	7 295 979
Charges sociales	5 184 306	9 592 557
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
<i>sur immobilisations : dotations aux amortissements</i>	1 303 147	1 279 123
<i>sur actif circulant : dotations aux provisions</i>	387 384	159 836
Autres charges de gestion courante	2 015 496	1 210 435
Total des charges d'exploitation (Sous total II)	53 455 803	49 731 811
R.1. Résultat d'exploitation (I-II)	(26 712 590)	(3 780 138)
Autres intérêts et produits assimilés	1 886 222	1 516 240
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 587 788	218 056
Différences positives de change	422 574	4 489 176
Total des produits financiers (Sous total III)	3 896 584	6 223 473
Dotations financières aux amortissements et aux provisions	11 990 335	1 605 256
Intérêts et charges assimilés	471 168	129 886
Différences négatives de change	15 303 879	2 891 282
Total des charges financières (Sous total IV)	27 765 383	4 626 423
R.2. Résultat financier (III-IV)	(23 868 798)	1 597 049
R.3. Résultat courant avant impôts (R.1+R.2)	(50 581 388)	(2 183 089)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	45 625
Produits exceptionnels sur opérations en capital	573 918	315 671
Reprises sur provisions et transferts de charges	206 095	466 068
Total des produits exceptionnels (Sous total V)	780 013	827 364
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 022	17 477
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	436 789	501 733
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	414 263
Total des charges exceptionnelles (Sous total VI)	438 812	933 473
R.4. Résultat exceptionnel (V-VI)	341 201	(106 109)
R.5. Résultat avant impôt (R.3+R.4)	(50 240 187)	(2 289 197)
Impôts sur les sociétés (VII)	(7 019 498)	(8 088 839)
Résultat de l'exercice (R.5+VII)	(43 220 689)	5 799 642
Nombres d'actions ordinaires	35 960 062	35 335 060
Résultat par actions	(1,20)	0,16

4. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

➤ 4.1 Présentation de la Société et faits significatifs de l'exercice 2017

Collectis S.A. (ci-après dénommée « Collectis » ou « nous ») est une société anonyme domiciliée en France dont le siège social est situé à Paris. Nous sommes une entreprise spécialisée dans l'ingénierie du génome et nous employons nos principales technologies brevetées afin de développer des produits dans le domaine émergent de l'immuno-oncologie. Nos produits candidats, fondés sur des cellules T aux gènes sélectivement modifiés, et qui expriment des récepteurs antigéniques chimériques, ou CAR, visent à exploiter la puissance du système immunitaire pour cibler et éradiquer les cancers. Nos technologies de ciblage génique nous permettent de créer des cellules CAR T allogéniques, ce qui signifie qu'elles proviennent de donneurs sains plutôt que des patients eux-mêmes. Outre notre activité en matière d'immuno-oncologie, nous explorons également l'utilisation de nos technologies de modification ciblée des gènes dans d'autres applications thérapeutiques, et cherchons, au sein de notre filiale Collectis Plant Sciences, à développer des produits alimentaires plus sains pour une population en croissance.

Le 30 mars 2015, nous avons émis 5 500 500 actions (American Depositary Shares) sur le Nasdaq pour un montant de €211,5 million d'euros. Les charges liées à l'introduction en bourse en été imputées en prime d'émission pour 16.735k€.

En 2015, Collectis a signé un avenant de l'accord de collaboration Servier, dans lequel Servier exerce son option de licence exclusive et mondiale pour UCART 19, une thérapie allogénique fondée sur des cellules CART-T ciblant les tumeurs hématologiques. Cette opération a donné lieu à l'encaissement de 38.2 millions d'euros et la reconnaissance de 18.8 million d'euros en chiffre d'affaires.

Pfizer et Servier ont également conclu un accord de licence et de collaboration mondiale exclusive pour co-développer et commercialiser UCART19.

Nous avons également conclu des alliances de recherche et de développement à la fois Weill Cornell Medical College et l'Université du Texas MD Anderson Cancer Center qui visent à développer des immunothérapies ciblées pour les patients souffrant de tumeurs liquides. L'alliance avec l'Université du Texas MD Anderson Cancer Center concerne UCARTCS1, UCART22, UCART38 dans ALL cellules T (leucémie lymphocytaire aiguë) et UCART123 dans une maladie rare non curable BPDCN Tumeur des cellules dendritiques) et l'alliance avec Weill Cornell Medical Collège ne concerne que UCART123

Fin Aout 2015, la société ECTYCELL fille de Collectis a fusionné avec la société Collectis Bioresearch fille de Collectis avec un effet rétroactif au 01 Janvier 2015. Cette fusion a engendré un Mali Technique de 8.416 k€.

En décembre 2015 la société Collectis Bioresearch a été absorbée par Collectis avec un effet rétroactif au 01 janvier 2015. Cette fusion a généré un Boni de fusion de 2.045 k€. Le Mali technique constaté lors de la fusion de ECTYCELL vers Collectis Bioresearch a été déprécié en totalité sur Collectis, soit pour un montant de 8.416 k€.

En janvier 2016 Collectis a signé un nouvel accord avec CELLforCURE, entreprise du groupe LFB, la plus importante infrastructure industrielle de production clinique et commerciale de thérapies innovantes en Europe. Cet accord porte sur la production, selon les Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF), de lots cliniques d'UCART123, le produit candidat phare de Collectis. CELLforCURE sera en charge de l'implémentation selon les Bonnes Pratiques de Fabrication des procédés de production conçus et développés par Collectis. En novembre 2016 nous annonçons le succès de la campagne de production.

L'augmentation de capital Collectis Inc. intervenue en mars 2016 pour 80.000K\$ soit 71.614K€, a donné lieu à un décaissement Collectis de 62.588K€ et la compensation des créances de compte courant Collectis Inc. pour 9.025K€. Une provision a été constatée en 2017 afin de ramener le montant de la créance rattachée à cette participation à hauteur de la situation nette comptable de la société Collectis Inc.

Le 06 Février 2017, Collectis annonçait que l'autorisation de la FDA pour l'entrée en développement clinique d'UCART123, le candidat médicament CAR-T allogénique « sur étagère » de Collectis ciblant des tumeurs hématologiques (LAM et LpDC), avait été accordée. En septembre la FDA suspendait le programme puis à décider de lever la suspension le 06 novembre 2017 après révision des protocoles.

Le 25 juillet 2017 Calyxt, Inc filiale de Collectis SA a réalisé son introduction en bourse sur le Nasdaq, le produit net de cette offre s'élève à environ 64.4M\$, dont 12 258K€ apporté en liquidité et 4.897K€ en compensation de compte courant par la société Collectis.

En décembre 2017 Servier, Pfizer et Collectis ont annoncé la présentation de résultats préliminaires de deux études de Phase I du candidat-médicament UCART19, et ceux à l'occasion du 59^e congrès annuel de l'American Society of Hematology (ASH).

Enfin, la stratégie mise en place par le management de Collectis consiste à exploiter le potentiel transformant de nos technologies de modification génique ciblée et de notre expertise, par le biais de deux plateformes de produits : notre plateforme d'ingénierie cellulaire conçue pour délivrer des produits thérapeutiques et notre plate-forme d'ingénierie de plantes conçue pour fournir des aliments plus sains à une population croissante.

➤ 4.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de l'exercice 2017 sont présentés selon les règles et méthodes du Plan Comptable Général 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs futures sont susceptibles de différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

➤ 4.2.1 Immobilisations incorporelles

La Société n'immobilise pas de frais de recherche et développement. L'intégralité des coûts de recherche est affectée en charges au compte de résultat.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les marques et les brevets.

- Les logiciels sont amortis linéairement sur 1 à 3 ans.
- Les brevets acquis sont immobilisés et amortis sur la durée d'utilité de ces derniers au moment de l'acquisition et sur une durée maximale de 20 ans.

Les immobilisations incorporelles peuvent faire l'objet d'une dépréciation au cas par cas, lorsque leur valeur actuelle devient inférieure à leur valeur comptable. Les dépréciations sont directement inscrites à l'actif en diminution de la valeur des éléments correspondants.

Le règlement n°ANC-2015-06 du 23 novembre 2015, prévoit qu'à l'ouverture de l'exercice ouvert à compter du 1er janvier 2016, le mali technique de fusion comptabilisé dans les comptes annuels des entreprises industrielles et commerciales est affecté, opération par opération, aux actifs sous-jacents sur lesquels existent les plus-values latentes.

Selon l'affectation ainsi définie, le mali technique de fusion, et le cas échéant les dépréciations associées, sont reclassés au bilan dans les comptes prévus à cet effet. Le cas échéant, le mali technique de fusion est amorti ou déprécié de façon prospective.

N'étant pas rattachable à des actifs du bilan, ce mali demeure inscrit en fond commercial et a subi un test de dépréciation.

➤ 4.2.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique (Prix d'achat et frais accessoires)

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire et selon la méthode des composants en fonction de la durée de vie restante. Les taux pratiqués sont les suivants :

- | | |
|---------------------------|---------------|
| - Matériel de laboratoire | de 3 à 10 ans |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |
| - Mobilier de bureau | 10 ans |
| - Agencement | de 5 à 10 ans |

➤ 4.2.3 Immobilisations financières

Les actifs financiers sont essentiellement constitués par :

- Les titres de participation ;

Les titres de participation correspondent aux titres des filiales détenus par la Société. Ces entités sont présentées dans le tableau des filiales et participations.

La valeur brute des titres de participations est constituée du coût d'achat de ces titres. Les frais d'acquisition sont pris en charge l'année où ils interviennent. A chaque clôture, une dépréciation est constituée lorsque la valeur brute des titres est supérieure à l'estimation de la valeur d'utilité des titres concernés. Cette estimation est calculée sur la base d'informations prévisionnelles, des perspectives d'avenir et des rendements futurs des sociétés détenues.

- Les dépôts et cautionnements ;

- Les actions propres : La valeur d'inventaire des actions propres est constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice. Une dépréciation doit être constatée si cette valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

Les autres immobilisations financières sont composées des dépôts de garantie liés à la location des locaux.

➤ 4.2.4 Stocks

Consommables

Le stock de consommables (produits pharmaceutiques, chimiques, etc.) est valorisé au premier entré, premier sorti.

Dépréciation des stocks

Chaque catégorie de stocks fait l'objet d'un examen détaillé portant à la fois sur les volumes et la qualité des stocks et si nécessaire, des dépréciations sont constituées pour tenir compte des risques de non utilisation, de péremption.

➤ 4.2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas et sont dépréciées en fonction du risque évalué.

➤ 4.2.6 Disponibilités

Les disponibilités sont composées de liquidités sur des comptes courants bancaires, de valeurs mobilières de placement et de dépôts à terme.

➤ 4.2.7 Subventions et avances conditionnées

La Société bénéficie d'aides publiques sous forme de subventions d'exploitations ou d'avances conditionnées.

Les subventions reçues sont enregistrées dès que la créance correspondante devient certaine, compte tenu des conditions posées à l'octroi de la subvention.

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produits courants en tenant compte, le cas échéant, du rythme des dépenses correspondantes de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la Société dont le remboursement est conditionnel sont présentées au passif sous la rubrique « Autres fonds propres »

➤ 4.2.8 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la Société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle devra faire face à une sortie de ressources au profit de ce tiers sans contrepartie. Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

➤ 4.2.9 Engagements envers les salariés

Les salariés de la Société peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite.
Les engagements de retraite et assimilés au titre des indemnités de fin de carrière et des médailles du travail au 31 décembre 2017 ont été évalués par la méthode des unités de crédits projetés.

Le calcul se fait individu par individu. L'engagement de la Société est constitué de la somme des engagements individuels.

Les engagements envers les salariés ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information en engagement hors bilan.

➤ 4.2.10 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de clôture. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan au poste « Ecart de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque, pour leur totalité.

➤ 4.2.11 Dettes

Les dettes sont évaluées à leur montant nominal.

➤ 4.2.12 Plan de souscription d'actions

L'attribution non gratuite de BSA ou BSPCE est inscrite dans les capitaux propres dans la rubrique « Primes d'émission, de fusion et d'apport » au prix d'attribution de ces bons.
Lors de l'exercice de ces bons, la création des actions sous-jacentes est réalisée par une augmentation de capital classique.

➤ 4.2.13 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Accords de collaboration et licences

Le Groupe a conclu des accords de collaboration en matière de recherche qui peuvent inclure des avances non remboursables, la vente de droits d'accès à la technologie, des paiements d'étape et des redevances. En outre, le Groupe accorde des licences sur sa technologie à des tiers, ce qui peut faire partie des accords de collaboration de recherche.

Les avances non remboursables sont différées et comptabilisées en chiffre d'affaires de façon étalée sur la période de l'accord de collaboration. Les ventes de technologie en vertu d'accords non résiliables, non remboursables et à prix fixe sont comptabilisées une fois que la technologie est livrée à la contrepartie et que le Groupe ne dispose plus d'un accès exclusif à cette technologie.

Les paiements d'étape représentent des montants reçus de partenaires au sein de ces accords de collaboration. Leur perception dépend de la réalisation de certains objectifs scientifiques, réglementaires ou commerciaux. Les paiements d'étape sont comptabilisés en résultat lorsque le fait générateur est avéré et qu'il n'existe plus de conditions suspensives à leur règlement par le tiers devant être levées par le Groupe. Les faits générateurs peuvent être des résultats scientifiques obtenus par le Groupe ou par le client ou encore des approbations réglementaires ou la commercialisation de produits issus des travaux de développement réalisés dans le cadre de l'accord.

Les produits résultant des redevances découlent, selon les termes contractuels, du droit du Groupe à un pourcentage des ventes de produits réalisées par ses contreparties. Ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement selon les termes de l'accord de collaboration lorsque les ventes peuvent être déterminées de façon fiable et que la recouvrabilité des créances nées des redevances à percevoir est raisonnablement assurée.

Les produits résultant des redevances de licences sont comptabilisés de façon proportionnelle sur la durée des accords de licences.

Vente de produits et de services

Les produits provenant de la vente de produits et de services sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur. Le Groupe propose également à des clients des services de recherche qui sont comptabilisés en chiffre d'affaires lorsque les services sont rendus, soit en fonction du temps passé, soit de façon proportionnelle sur la durée du contrat en cas de paiement d'un montant fixe.

➤ 4.2.14 Crédit d'impôt recherche

Les entreprises qui justifient de dépenses remplissant les critères requis bénéficient d'un crédit d'impôt qui peut être imputé sur le montant de l'impôt sur les sociétés. Ce crédit d'impôt est comptabilisé dans le poste « Impôts sur les sociétés ».

➤ 4.2.15 Résultat par action

Le résultat par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

➤ 4.2.16 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat et du nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice, ajusté des effets de toutes les actions potentielles dilutives.

➤ 4.3 Notes relatives au bilan

➤ 4.3.1 Variation des immobilisations

Montants exprimés en euros	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice
		par acquisitions, créations, apports	par cessions à des tiers ou mises hors service	Transferts par virement de poste à poste	
Marques	-	-	-	-	-
Logiciels informatiques	493 115	2 049	-	-	495 164
Brevets	4 386 358	-	-	-	4 386 358
Licences biologiques	36 082	-	-	-	36 082
Fonds commercial	18 003 392	-	-	-	18 003 392
Avances et acomptes	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	397 090	119 430	-	-	516 520
Immobilisations incorporelles	23 316 036	121 479	-	-	23 437 517
Terrains	-	-	-	-	-
Constructions - Installations générales	3 620 765	537 635	-	(12 410)	4 170 810
Installations techniques, matériels	3 493 923	395 420	93 429	(41 967)	3 837 881
Installations générales, agencements	7 207	-	-	-	7 207
Matériel de bureau et informatique, mobilier	752 803	132 055	4 597	(15 873)	896 134
Immobilisations corporelles en cours	69 290	314 660	101 242	70 250	212 458
Immobilisations corporelles	7 943 987	1 379 770	199 268	-	9 124 490
Titres de participations	36 376 009	17 155 200	-	-	53 531 209
Créances rattachées aux participations	71 614 001	-	-	-	71 614 001
Autres immobilisations financières	646 309	59 848	-	-	706 157
Immobilisations financières	108 636 320	17 215 048	-	-	125 851 367
Total	139 896 343	18 716 297	199 268	-	158 413 374

Les 18M€ de fonds commercial sont constitué de 9.6M€ de Mali suite à la fusion Collectis Therapeutics en 2014 et 8.4M€ de Mali suite à la fusion de Collectis Bioresarch en 2015.

L'augmentation du poste des titres de participations s'explique par la souscription de Collectis d'actions ordinaires Calyxt pour 17.2M€.

La créance rattachée aux participations pour 71.6M€ correspond à l'augmentation de capital Collectis Inc. Intervenue en Mars 2016.

➤ **4.3.2 Variation des amortissements**

<i>Montants exprimés en euros</i>	Amortissements cumulés au 01/01/2017	Dotations de l'exercice	Amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif	Amortissements cumulés au 31/12/2017
Marques	-	-	-	-
Logiciels informatiques	375 110	66 855	-	441 965
Brevets	3 639 777	133 517	-	3 773 294
Licences biologiques	36 083	-	-	36 083
Avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	4 050 970	200 372	-	4 251 342
Terrains	-	-	-	-
Constructions	2 216 613	525 710	-	2 742 323
Installations techniques, matériels	2 726 082	425 189	2 357	3 148 915
Installations générales, agencements	6 840	367	-	7 207
Matériel de bureau et informatique, mobilier	272 771	151 507	1 411	422 867
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	5 222 306	1 102 773	3 768	6 321 313
Total	9 273 276	1 303 146	3 768	10 572 656

➤ **4.3.3 Stocks et en-cours**

Le stock est constitué de consommable pour un montant de 208K€ en 2017 contre 112K€ en 2016

➤ **4.3.4 Etat des créances par échéances**

<i>Montants exprimés en euros</i>	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations	71 614 001	-	-	71 614 001
Prêts	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	706 157	706 157	-	-
Total créances sur actif immobilisé	72 320 158	706 157	-	71 614 001
Clients et comptes rattachés	3 451 235	3 451 235	-	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-	-
Autres créances	95 851	95 851	-	-
Personnel et comptes rattachés	240 372	240 372	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-	-
Crédit d'impôt recherche	7 132 130	7 132 130	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	1 286 693	1 286 693	-	-
Autres impôts taxes et versements assimilés	546 475	546 475	-	-
Subventions à recevoir	1 510 568	1 510 568	-	-
Groupe et associés	43 585	43 585	-	-
Débiteurs divers	-	-	-	-
Charges constatées d'avance	6 898 818	5 889 645	655 892	353 281
Produits à recevoir	-	-	-	-
Total créances sur actif circulant	21 205 730	20 196 557	655 892	353 281
Total	93 525 887	20 902 714	655 892	71 967 282

➤ 4.3.5 Produits à recevoir

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Créances clients et comptes rattachés	2 386 437	2 154 173
Autres créances	546 475	265 584
Disponibilité - Interêts à recevoir	706 461	320 571
Total	3 639 373	2 740 328

Les créances clients correspondent à des factures à établir, et les disponibilités sont des intérêts courus à recevoir sur les placements financiers.

Les autres créances correspondent à des excédents de versements de CVAE en attente de remboursement.

➤ 4.3.6 Provisions et Dépréciations

Montants exprimés en euros	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Transfert	Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
				Utilisées	Non utilisées	
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	-
Total provisions réglementées	-	-	-	-	-	-
Provision pour litiges	538 679	-	-	134 603	71 492	332 584
Provision pour restructuration	5 251	-	-	-	-	5 251
Provisions pour pertes sur marché à terme	1 605 017	-	-	-	1 580 836	24 181
Provisions pour impôts	-	-	-	-	-	-
Provisions pour perte de change	29 195	-	-	-	6 952	22 243
Provision pour risque et charges	19 316	300 000	-	-	-	319 316
Total provisions pour risques et charges	2 197 458	300 000	-	134 603	1 659 280	703 575
Dépréciation des immobilisations incorporelles	8 416 064	-	-	-	-	8 416 064
Dépréciation des immobilisations corporelles	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des stocks et en cours	-	-	-	-	-	-
Dépréciation des comptes clients	272 513	87 383	-	58 300	29 690	271 906
Dépréciation des comptes du groupe	-	11 990 574	-	-	-	11 990 574
Dépréciation des immobilisations financières	239	-	-	-	239	-
Autres dépréciations	1 106 052	-	-	-	-	1 106 052
Total dépréciation	9 794 868	12 077 957	-	58 300	29 929	21 784 596
Total	11 992 326	12 377 957	-	192 903	1 689 208	22 488 171
-dont dotations et reprises d'exploitation		387 384		58 300	29 690	
-dont dotations et reprises financières		11 990 335		-	1 587 788	
-dont dotations et reprises exceptionnelles		-		134 603	71 492	

Les postes provisions pour litiges et provisions pour risques et charges sont constitués intégralement de litiges commerciaux.

La dépréciation des comptes du groupe de 12M€ correspond à la dépréciation des créances rattachées à des participations et liées à l'augmentation de capital Collectis Inc.

Les autres dépréciations correspondent à la dépréciation d'une créance pour subvention, qui a été constatée en 2014 par la société Ectycell, et se retrouve dans les comptes de Collectis du fait des fusions qui ont eu lieu en 2015

➤ 4.3.7 Etat des dettes par échéances

Montants exprimés en euros	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit :	-	-	-	-
- à un an maximum à l'origine	-	-	-	-
- à plus d'un an à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	-
Total des emprunts et dettes financières	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	7 447 576	7 447 576	-	-
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	211 789	211 789	-	-
Total des dettes fournisseurs	7 659 365	7 659 365	-	-
Personnel et comptes rattachés	1 643 159	1 643 159	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 870 287	1 870 287	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
Taxe sur la valeur ajoutée	4 147	4 147	-	-
Autres impôts, taxes et versements assimilés	13 681	13 681	-	-
Groupe et associés	4 630 074	4 630 074	-	-
Autres dettes	268 653	268 653	-	-
Produits constatés d'avance	21 449 410	18 843 612	2 605 799	-
Total	29 879 410	27 273 612	2 605 799	-
Total Dette	37 538 776	34 932 977	2 605 799	-

➤ 4.3.8 Charges à payer

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 780 326	9 860 026
Dettes fiscales et sociales	2 669 609	2 678 764
Autres dettes	13 223	31 604
Total	8 463 158	12 570 393

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des factures non parvenues, les dettes fiscales et sociales sont des dettes envers le personnel ou les organismes sociaux, et les autres dettes sont des dettes diverses.

➤ 4.3.9 Capital social

Différentes catégories de titres	Valeur nominale	Nombre de titres			
		Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	En fin d'exercice
Actions	0,05	35 335 060	625 002	-	35 960 062

➤ 4.3.10 Instruments financiers donnant accès au capital

Date d'attribution	Type	Nombre de bons/actions attribués	Nombre de bons/actions caducs/exercés	Nombre de bons/actions restants au 31/12/2017	Maximum d'actions pouvant être émises	Prix d'exercice en euros
20/07/2007	(1) BSPCE C	228 767	228 767	-	-	13,75
28/02/2008	(1) BSPCE D	1 867	-	1 867	1 939	6,16
23/01/2009	(1) BSPCE E	59 108	39 406	19 702	20 464	7,97
03/19/2013	(2) Actions gratuites	102 000	102 000	-	-	-
01/08/2015	(3) Actions gratuites	50 000	50 000	-	-	-
24/03/2015	(4) Options de souscriptions	1 907 297	158 242	1 749 055	1 749 055	38,45
27/03/2015	(5) BSA	180 000	-	180 000	180 000	38,45
18/05/2015	(6) BSA	50 000	-	50 000	50 000	29,58
18/05/2015	(7) Actions gratuites	450 400	434 800	15 600	15 600	-
08/09/2015	(8) BSA	274 200	-	274 200	274 200	28,01
08/09/2015	(9) Options de souscriptions	1 982 300	180 300	1 802 000	1 802 000	27,55
14/03/2016	(10) BSA	229 361	42 161	187 200	187 200	27,37
14/03/2016	(11) Options de souscriptions	2 060 602	114 654	1 945 948	1 945 948	22,44
28/10/2016	(12) BSA	188 000	40 000	148 000	148 000	18,68
28/10/2016	(13) Options de souscriptions	2 773 028	157 427	2 615 601	2 615 601	17,90
11/10/2017	(14) BSA	240 000	-	240 000	240 000	24,34
11/10/2017	(15) Options de souscriptions	1 220 000	-	1 220 000	1 220 000	22,57
Total		11 996 930	1 547 757	10 449 173	10 450 007	

- (1) Selon décision du Conseil d'administration ou de l'Assemblée Générale
- (2) Le Conseil a décidé le 19 Mars 2013 l'attribution de 102.174 actions gratuites dont 102.000 réellement attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 19 mars 2013 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date. Ces actions doivent par ailleurs être détenues pendant 2 ans après la date d'acquisition pour être cessibles.
- (3) Le Conseil a décidé le 08 Janvier 2015 l'attribution de 50.000 actions gratuites au profit d'un salarié du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 08 Janvier 2015 et sous réserve de la présence du bénéficiaire au sein du groupe à cette date. Ces actions doivent par ailleurs être détenues pendant 2 ans après la date d'acquisition pour être cessibles.
- (4) Le Conseil a décidé le 24 Mars 2015 l'attribution de 2.000.000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercés à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ceux au plus tard dans les 10 ans après leurs attributions, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
- (5) Le Conseil a décidé le 27 Mars 2015 l'attribution de 200.000 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission,

- sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
- (6) Le Conseil a décidé le 18 Mai 2015 l'attribution de 50.000 BSA au profit d'un consultant du groupe. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la continuité de la collaboration entre le consultant et le groupe. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
 - (7) Le Conseil a décidé le 18 Mai 2015 l'attribution de 450.400 actions gratuites attribuées au profit de salariés du groupe. Ces actions seront définitivement attribuées à l'issue d'une période de 2 ans à compter du 18 Mai 2015 et sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
 - (8) Le Conseil a décidé le 08 Septembre 2015 l'attribution de 274.200 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
 - (9) Le Conseil a décidé le 8 Septembre 2015 l'attribution de 1.982.300 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercés à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ceux au plus tard dans les 10 ans après leurs attributions, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
 - (10) Le Conseil a décidé le 14 Mars 2016 l'attribution de 229.361 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
 - (11) Le Conseil a décidé le 14 Mars 2016 l'attribution de 2.060.602 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercés à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ceux au plus tard dans les 10 ans après leurs attributions, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
 - (12) Le Conseil a décidé le 28 Octobre 2016 l'attribution de 188.000 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
 - (13) Le Conseil a décidé le 28 Octobre 2016 l'attribution de 2.773.028 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercés à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ceux au plus tard dans les 10 ans après leurs attributions, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.
 - (14) Le Conseil a décidé le 11 Octobre 2017 l'attribution de 240.000 BSA au profit d'administrateurs de la société. Les BSA attribués seront exerçable à hauteur d'un tiers des BSA à l'expiration de chaque année écoulée à compter de leur émission, sous réserve de la présence continue du bénéficiaire au conseil d'administration. Les BSA qui n'auront pas été exercés dans une période de 10 ans seront caducs.
 - (15) Le Conseil a décidé le 11 Octobre 2017 l'attribution de 1.220.000 options de souscription d'action au profit de salariés du groupe. Ces options pourront être exercés à hauteur de 25% après expiration d'un délai de douze mois, puis 6.25% chaque trimestre et ceux au plus tard dans les 10 ans après leurs attributions, sous réserve de la présence des bénéficiaires au sein du groupe à cette date.

➤ 4.3.11 Variation des capitaux propres

<i>Montants exprimés en euros</i>	Capital Social	Primes d'émission	Reserves réglementées	Report à Nouveau	Résultat Net de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2016	1 766 753	396 550 983	53 419	(104 374 029)	5 799 641	299 796 767
Exercice BSA/BSPCE/AGA	31 250	2 554 062	9 173	-	-	2 594 485
IPO	-	-	-	-	-	-
Boni fusion	-	-	-	-	-	-
Resultat de l'exercice	-	-	-	-	(43 220 689)	(43 220 689)
Affectation du résultat	-	-	-	5 799 641	(5 799 641)	-
Solde au 31/12/2017	1 798 003	399 105 045	62 592	(98 574 388)	(43 220 690)	259 170 563

➤ **4.3.12 Entreprises liées**

<i>Montants exprimés en euros</i>	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes ou des créances représentées par des effets de commerce
	Liées	Avec lesquelles la société a un lien de participation	
Montant concernant plusieurs postes de bilan			
Capital souscrit, non appelé	-	-	-
Immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations corporelles			
Avances et acomptes	-	-	-
Immobilisations financières			
Participations	53 531 209	-	-
Autres participations	-	-	-
Avances rattachées à des participations	59 623 427	-	-
Prêts	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
Total Immobilisations	113 154 635	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-
Créances			
Créances clients et comptes rattachés	916 107	-	-
Autres créances	43 585	-	-
Capital souscrit appelé, non versé	-	-	-
Total Créances	959 692	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilités	-	-	-
Total VMP et Disponibilités	-	-	-
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 184 519	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-
Autres dettes	4 630 074	-	-
Total Dettes	5 814 593	-	-

➤ **4.3.13 Charges constatées d'avance**

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Charges d'exploitation	6 898 818	6 129 253
Charges financières	-	-
Charges exceptionnelles	-	-
Total	6 898 818	6 129 253

Les charges constatées d'avance proviennent essentiellement des contrats de sous-traitance.

➤ **4.3.14 Produits constatés d'avance**

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Produits d'exploitation	21 449 410	36 229 000
Produits financiers	-	-
Produits exceptionnels	-	-
Total	21 449 410	36 229 000

Les Produits constatés d'avance de 21.4M€ proviennent essentiellement de l'étalement d'une partie des avances non remboursables des contrats de collaboration avec Pfizer et Servier.

➤ **4.4 Notes relatives au compte de résultat**

➤ **4.4.1 Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique**

<i>Montants exprimés en euros</i>	2017	2016
France	2 878 651	15 304 168
Etranger	23 448 180	28 648 264
Total	26 326 831	43 952 432

➤ **4.4.2 Autres produits d'exploitation**

<i>Montants exprimés en euros</i>	2017	2016
Prestations diverses	2 335	110
Port et accessoires	-	-
Total	2 335	110

➤ **4.4.3 Charges de personnel**

<i>Montants exprimés en euros</i>	2017	2016
Salaires et traitements	7 134 064	7 295 979
Charges sociales et fiscales	5 284 810	9 592 557
Total	12 418 874	16 888 536

➤ **4.4.4 Frais de recherche et développement**

Le montant des frais de recherche et développement passé en charge sur l'exercice représente 44.016k€.

➤ 4.4.5 Résultat financier et exceptionnel

<i>Montants exprimés en euros</i>	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Produits financiers		
Gains de change	422 574	4 489 176
Produit d'intérêt sur compte de dépôt	458 982	556 394
Revenus des valeurs mobilière de placement	604 285	485 003
Produits d'intérêts sur comptes courants d'associés	56 497	113 114
Produits de cession des autres éléments d'actifs cédés	-	-
Ecart de conversion	-	-
Reprises de provisions à caractère financier	1 587 788	218 056
Autres produits financiers	766 459	361 729
Charges financières		
Intérêts sur comptes bancaires	-	-
Intérêts sur autres dettes financières	-	-
Charge sur cessions de produits financiers	-	-
Pertes de change	15 303 879	2 891 282
Ecart de conversion	-	-
Dotations aux provisions à caractère financier	11 990 335	1 605 256
Autres charges financières	471 168	129 886
Résultat financier	(23 868 798)	1 597 048
Produit exceptionnels		
Produits divers de gestion courante	-	45 625
Produit de cession des éléments d'actif cédés	573 918	315 671
Reprises sur provisions et transferts de charges	206 095	466 068
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion courante	2 022	17 477
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	241 289	215 554
Valeur comptables des éléments d'actif cédés	195 500	286 179
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	414 263
Résultat exceptionnel	341 201	(106 109)

Les reprises de provisions à caractère financier sont dues à l'impact de l'appréciation de l'Euro sur les instruments de change.

Le montant des pertes de change est constitué de 13M€ de pertes non réalisées et 2M€ réalisées, ces pertes sont principalement dues à l'appréciation de l'Euro sur notre trésorerie majoritairement libellée en US Dollar

Les autres produits financiers sont constitués pour la majorité de gains réalisés sur le repositionnement des instruments dérivés de change.

La dotation aux provisions à caractère financier de 12M€ correspond à la dépréciation des titres Collectis Inc.

➤ 4.4.6 Impôts sur les bénéfices

Montants exprimés en euros	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	(50 581 388)	(7 019 498) ⁽¹⁾	(43 561 890)
Résultat exceptionnel	341 201	-	341 201
Total	(50 240 187)	(7 019 498)	(43 220 689)

Les déficits restant à reporter au 31 décembre 2017 s'élevaient à 120M€.

➤ 4.5 Engagements hors bilan

Les engagements donnés par la Société n'apparaissant pas au bilan sont les suivants.

Les contrats de crédit-bail sont essentiellement constitués par du matériel de laboratoire :

	Redevances		
	cumulées	exercice	Restant à payer
Crédit bail mobilier	2 111 614	54 133	40 363
Total	2 111 614	54 133	40 363

- Les engagements de soutien financiers à ses filiales.
- Des engagements de retraite au 31 décembre 2017 d'un montant de 1.828.437 euros. La Société a retenu, dans l'évaluation des engagements de retraite, les hypothèses suivantes :
 - un taux de rotation du personnel de 3,41% pour les cadres et 4,86% pour les non cadres par an ;
 - une augmentation annuelle des salaires de 3.5% ;
 - un taux de charges sociales patronales de 45% ;
 - un âge de départ en retraite de 65 ans ;
 - un taux d'actualisation de 1,75%.
- L'engagement de location des locaux de la Société, à Paris, dans le cadre d'un bail 6-9, s'élevant à 3.778.962 euros.
- Collectis s'est engagé à garantir le paiement des loyers de New York en cas d'insolvabilité de Collectis Inc.
- Les engagements sur instruments de change à prime nulle sont les suivants (Vendeur USD/Acheteur EUR) :
 - Les Tunnels pour un notionnel de 10 400 000 US dollar à échéance en 2018
 - Les Accumulateurs pour un notionnel de 5 000 000 US dollar à échéance en 2018
 - Le change à terme pour un notionnel de 3 375 000 US dollar converti au taux de 1 euro pour 1,0640 US dollar, soit 3 171 992,48€ livrés en juin 2018

➤ 4.6 Effectifs moyens

Les effectifs moyens de la Société au cours des exercices 2017 et 2016 sont les suivants :

	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Cadres	65	60
Agents de maîtrise et techniciens	12	14
Ouvriers et employés	4	5
Total	81	79

➤ 4.7 Rémunération des organes de direction

En incluant les primes annuelles, les rémunérations des organes de direction de la Société au cours de l'exercice 2017 s'élèvent à 821K€.

➤ **4.8 Evènements postérieurs à la clôture**

Néant

➤ **4.9 Filiales et participations**

Montants exprimés en euros

	Capital	Capitaux propres autres que le capital y compris le résultat	Quote-part du capital détenue %	Nombre d'actions	Valeurs des titres détenus	
					Valeurs brutes	Provisions constituées
Calyxt	2 312	60 396 671	79,73%	22 100 000	53 531 201	-
Collectis Inc	-	54 715 004	100%	1	71 614 001	11 990 574

Montants exprimés en euros

	Prêts et avances consentis par la Société non encore remboursés	Montant des cautions et avals fournis par la Société	Bénéfice net ou perte 2017
Calyxt	-	-	(21 662 527)
Collectis Inc	-	133 989	(4 142 863)

➤ **4.10 Transactions avec les parties liées**

Absence de transfert de ressources, de services ou d'obligations entre Collectis, présentant les états financiers, et une partie liée.

JMH CONSEIL
65, rue Alexandre Dumas
75020 Paris
S.A.R.L. au capital de € 50.000
330 686 635 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Collectis

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Collectis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Collectis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 4.2.13 « Reconnaissance du chiffre d'affaires » de l'annexe expose les règles et les méthodes comptables relatives à la reconnaissance du chiffre d'affaires. Dans le cadre de notre appréciation des règles et des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

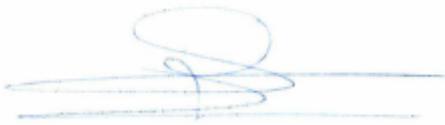
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 13 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

JMH CONSEIL



Vincent Corrège

- JMH CONSEIL

ERNST & YOUNG et Autres



Frédéric Martineau

- ERNST & YOUNG et Autres

JMH CONSEIL
65, rue Alexandre Dumas
75020 Paris
S.A.R.L. au capital de € 50.000
330 686 635 R.C.S. Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Collectis

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de la société Collectis,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante qui a fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la S.A.R.L. Alain Godard & Co.

Personne concernée

M. Alain Godard, gérant de la S.A.R.L. Alain Godard & Co. et administrateur indépendant de votre société.

Nature, objet et modalités

Contrat ayant pour objet la mission de conseil en matière d'élaboration de stratégie de développement, d'une durée de un an, renouvelable tacitement, entre votre société et la S.A.R.L. Alain Godard & Co.

La rémunération enregistrée en charge pour l'exercice 2017, au titre de cette mission, a été de € 25.000 hors taxes (honoraires) et € 4.544 hors taxes (frais de déplacement).

La reconduction de cette convention, initialement autorisée par le conseil d'administration du 13 mars 2012, a été autorisée par le conseil d'administration du 3 mars 2017.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante :

Le contrat de prestation de conseil en matière de stratégie de développement est conforme à l'intérêt social et cette convention s'inscrit dans le cadre de la poursuite normale des relations contractuelles entre votre société et les personnes concernées.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 13 mars 2018

Les Commissaires aux Comptes

JMH CONSEIL



Vincent Corrège

ERNST & YOUNG et Autres



Frédéric Martineau